

PORTRAIT DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE

2009-2010



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Réalisation

Rédaction et production

Daniel Marleau
Chef du service des statistiques sur l'effectif

Collaboration

Johanne Lapointe
Directrice

Direction des affaires externes

Révision linguistique

Claire Saint-Georges

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boulevard Dorchester Ouest
Westmount (Québec) H3Z 1V4
Tél. : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
Télec. : 514 935-3770
inf@oiiq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISSN 1920-6860

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2010
Tous droits réservés

Note – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ,
le féminin est utilisé à seule fin d'alléger le texte.

Note au lecteur

Dans ce document, les expressions « relève », « relève infirmière » ou « infirmières de la relève » désignent les infirmières qui ont obtenu leur permis d'exercice de la profession durant l'année mentionnée. Ainsi, la relève 2009-2010 fait référence aux infirmières qui ont obtenu leur permis entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010 ; la relève 2008-2009 se rapporte aux infirmières qui ont obtenu leur permis entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 et ainsi de suite. De plus, lorsqu'on écrit « la relève » sans spécifier l'année, il s'agit de la relève 2009-2010.

Le *Portrait de la relève infirmière 2009-2010* a été conçu de manière à ce que l'internaute puisse aisément passer de la table des matières aux diverses rubriques et vice-versa grâce à l'insertion de liens hypertextes. Ces liens sont repérables par des rectangles bleu foncé, comme celui-ci [RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Table des matières

Introduction.....	5
Collecte et traitement des données	7
<i>Dossier permanent</i>	7
<i>Formulaire d'inscription au Tableau</i>	7
<i>Données fournies par les infirmières</i>	7
<i>Données générées par l'OIIQ</i>	8
<i>Autre donnée</i>	8
Faits saillants.....	9
<i>Permis délivrés aux infirmières de la relève</i>	9
<i>Infirmières de la relève intégrant la profession au Québec</i>	9
<i>Portrait régional</i>	10
Permis délivrés aux infirmières de la relève.....	11
Évolution du nombre de permis délivrés annuellement.....	12
Formation initiale	13
Proportion des hommes	14
Âge moyen	15
Inscription au Tableau de l'OIIQ et intégration de la profession au Québec	16
Infirmières de la relève intégrant la profession au Québec.....	17
Situation d'emploi	18
Secteur d'emploi	19
Fonction principale	20
Domaine de pratique.....	21
Poursuite des études universitaires	22
Nombre d'heures de formation continue	23
Rétention des infirmières de la relève.....	24
Rétention de la relève cinq ans après l'entrée dans la profession	25
Références	26
Annexe 1 - Découpage régional	27
Annexe 2 - Déclaration annuelle 2009-2010	28
Annexe 3 - Secteur d'emploi	32
Annexes régionales.....	33
Annexe 4 - Évolution du nombre de permis délivrés, par région des études	34
Annexe 5 - Intégration de la profession, par région des études.....	36
Annexe 6 - Situation d'emploi, par région d'intégration de la profession.....	45
Annexe 7 - Rétention des infirmières de la relève de 2000-2001 à 2004-2005, par région d'intégration.....	54

Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre de permis d'exercice délivrés par l'OIIQ, de 2005-2006 à 2009-2010	12
-----------	---	----

Liste des graphiques

Graphique 1	Formation initiale, relève de 2005-2006 à 2009-2010	13
Graphique 2	Proportion des hommes selon la formation initiale, relève de 2005-2006 à 2009-2010	14
Graphique 3	Comparaison entre l'âge moyen à l'obtention du permis de l'ensemble des titulaires et celui des hommes, relève de 2005-2006 à 2009-2010	15
Graphique 4	Inscription au Tableau et situation par rapport à l'emploi au 31 mars de l'année d'obtention du permis, relève de 2005-2006 à 2009-2010	16
Graphique 5	Situation d'emploi, relève de 2005-2006 à 2009-2010 et ensemble de l'effectif 2009-2010	18
Graphique 6	Secteur d'emploi, relève de 2005-2006 à 2009-2010 et ensemble de l'effectif 2009-2010	19
Graphique 7	Fonction principale, relève de 2005-2006 à 2009-2010 et ensemble de l'effectif 2009-2010	20
Graphique 8	Domaine de pratique, relève de 2005-2006 à 2009-2010 et ensemble de l'effectif 2009-2010	21
Graphique 9	Proportion des diplômées du programme collégial 180.A0 inscrites au baccalauréat en sciences infirmières, relève de 2005-2006 à 2009-2010	22
Graphique 10	Nombre d'heures de formation continue, relève de 2005-2006 à 2009-2010	23
Graphique 11	Proportion de la relève de 2000-2001 à 2004-2005 inscrites au Tableau de l'OIIQ 5 ans après l'intégration dans la profession, selon l'origine	25

Introduction

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) est un ordre professionnel régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (L.R.Q., c. I-8) et par le *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26). Sa fonction principale est d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession d'infirmière. L'OIIQ a également pour mandats de promouvoir une pratique infirmière de qualité et de contribuer au maintien des compétences des infirmières.

Dans le cadre de sa mission et de ses mandats, l'OIIQ délivre des permis d'exercice aux diplômées des programmes de formation initiale offerts par les établissements d'enseignement collégial ou universitaire du Québec. Les futures titulaires doivent satisfaire aux autres exigences légales du système professionnel et de la profession¹, et notamment réussir l'examen professionnel, pour obtenir leur permis d'exercice. Des permis sont également délivrés aux diplômées de l'extérieur du Québec selon diverses modalités qui peuvent ou non inclure la réussite de l'examen professionnel².

Au Québec, toute personne qui utilise le titre d'infirmière ou qui exerce des activités professionnelles réservées aux infirmières doit non seulement être titulaire d'un permis d'exercice, mais également être membre en règle de l'OIIQ, c'est-à-dire s'inscrire annuellement à son Tableau, désigné dans la présente publication par l'expression « Tableau des membres » ou « Tableau ». Ce Tableau est le registre des personnes qui répondent aux conditions d'exercice de la profession d'infirmière. La période d'inscription annuelle au Tableau débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. Lors de leur inscription annuelle au Tableau, les membres répondent à une série de questions qui permettent de suivre l'évolution de la main-d'œuvre infirmière au Québec.

La présente publication porte sur les infirmières qui ont obtenu leur permis d'exercice au cours de la dernière année, soit entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, et qui sont désignées par l'expression « infirmières de la relève », « relève infirmière » ou simplement « relève ». Dans certains cas, pour illustrer l'évolution de la situation, cette relève est comparée avec celles des quatre années précédentes, soit 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Les caractéristiques d'emploi décrites pour ces infirmières sont celles au 31 mars de l'année d'obtention du permis ; par exemple, la situation d'emploi de la relève 2005-2006 est celle au 31 mars 2006 et ainsi de suite. Dans d'autres cas, la relève 2009-2010 est comparée avec l'ensemble de l'effectif infirmier 2009-2010.

Le *Portrait de la relève infirmière 2009-2010* se divise en trois chapitres. Le premier chapitre présente l'ensemble des titulaires de permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés par l'OIIQ en 2009-2010. Quant au deuxième chapitre, il cible particulièrement les infirmières de la relève qui ont un emploi principal au Québec. Enfin, le dernier chapitre aborde la question de la rétention de la relève infirmière. Puisque la rétention est mesurée cinq ans après l'entrée dans la profession, il sera donc question des infirmières de la relève 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, soit les cinq dernières cohortes qui ont franchi le cap des cinq années d'ancienneté.

1 Voir le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* (c. I-8, r.6.1.2).

2 Consultez les modalités de délivrance du permis d'exercice aux infirmières diplômées hors Québec sur le [site Web de l'OIIQ](#).

Par ailleurs, on trouve en annexe le portrait de la situation dans les 17 régions administratives³ du Québec relativement aux données suivantes : nombre de permis délivrés annuellement, inscription au Tableau et région d'intégration, situation d'emploi et rétention cinq ans après l'intégration à la profession.

Les informations ainsi recueillies sont très utiles pour caractériser l'offre des services infirmiers disponibles et pour dégager les tendances à moyen terme de l'évolution de la relève infirmière. L'analyse de ces données permet à l'OIIQ de faire valoir certains enjeux en matière d'attraction, de rétention et de formation du personnel infirmier.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

3 La correspondance entre les régions administratives, les régions sociosanitaires et les ordres régionaux de l'OIIQ est présentée à l'ANNEXE 1.

Collecte et traitement des données

Dossier permanent

Les données présentées sur les titulaires de permis proviennent d'informations consignées par l'OIIQ dans leur dossier permanent au moment de la délivrance du permis :

- **année de délivrance du permis** – générée à partir de la date de délivrance du permis ;
- **âge à l'obtention du permis** – généré à partir de la date de naissance et de la date de délivrance du permis ;
- **formation initiale** – indique le programme de formation ayant mené à l'obtention du permis :
 - collégiale 180.A0 (programme régulier)
 - collégiale 180.B0 (programme pour les infirmières auxiliaires)
 - universitaire (baccalauréat initial ou maîtrise initiale)
 - formation hors Québec (pour les infirmières qui ont fait leur programme dans un établissement d'enseignement non situé au Québec) ;
- **région des études** – générée à partir de l'adresse de l'établissement d'enseignement où la formation initiale a été suivie (diplômées du Québec seulement) ;
- **sexe**.

Formulaire d'inscription au Tableau

Les données présentées sur les infirmières de la relève exerçant la profession au Québec ont été fournies par ces dernières lorsqu'elles ont rempli leur formulaire d'inscription au Tableau (voir la *Déclaration annuelle 2009-2010* à l'[ANNEXE 2](#))⁴.

Données fournies par les infirmières

Certaines des données découlent directement des réponses transmises par les infirmières au moyen de codes sur le formulaire d'inscription au Tableau. Une seule réponse est possible. Bien qu'un léger pourcentage d'infirmières ne répondent pas à certaines questions, la répartition en pourcentage des différentes valeurs de ces variables est calculée sur le total des répondantes. Le faible taux de non-répondantes permet de croire que cette répartition est représentative de celle qu'on obtiendrait si toutes les infirmières répondaient. Il faut noter que certaines valeurs, trop petites, sont regroupées alors que d'autres sont rapportées telles quelles :

- **domaine de pratique** : tous les domaines de pratique ont été regroupés selon les quatre grands domaines, soit soins en santé physique / soins à des clientèles particulières, soins critiques, soins de première ligne et soins en santé mentale (voir la liste de codes de domaines de pratique à la page 3 de la *Déclaration annuelle 2010-2011* à l'[ANNEXE 2](#)) ;
- **fonction principale** :
 - infirmière : infirmière (y compris chef d'équipe), assistante infirmière-chef, assistante de la supérieure immédiate, infirmière en dispensaire ;
 - infirmière clinicienne : infirmière clinicienne, infirmière clinicienne assistante infirmière-chef/de la supérieure immédiate, coordonnatrice de suivi systématique de clientèle (infirmière de liaison), conseillère en soins infirmiers, infirmière première assistante en chirurgie ;

4 Pour s'inscrire au Tableau, les infirmières peuvent remplir un formulaire en version papier et le retourner par la poste ou bien remplir le formulaire en ligne sur le site Web de l'OIIQ. La presque totalité des infirmières de la relève s'inscrit en ligne.

- gestion, enseignement ou recherche : regroupe toutes les fonctions énumérées dans ces trois domaines d'activité (voir la liste de codes de fonctions principales à la page 3 de la *Déclaration annuelle 2010-2011* à l'[ANNEXE 2](#)) ;
- **nombre d'heures de formation continue** ;
- **situation d'emploi** – il est possible, dans certains cas, que les infirmières répondent à cette question en fonction du nombre réel d'heures travaillées plutôt qu'en fonction du statut d'emploi qui leur est attribué.

Données générées par l'OIIQ

Les autres variables présentées dans cette publication sont générées ou créées par l'OIIQ à partir d'informations nominatives ou codées déclarées par les infirmières :

- **région d'intégration de la profession** – générée à partir de l'adresse de l'emploi principal indiqué par les infirmières lors du renouvellement de leur inscription au Tableau à la fin de leur première année (année d'intégration) ; pour celles qui sont embauchées par une agence de placement de personnel infirmier ou de soins, l'adresse réelle où elles exercent n'est pas connue de l'OIIQ ; par conséquent, la région de résidence de ces infirmières est plus fiable et est utilisée plutôt que la région de l'agence (voir le découpage régional à l'[ANNEXE 1](#)) ;
- **secteur d'emploi** – généré à partir du nom de l'employeur indiqué par les infirmières et en fonction de l'information contenue dans la banque des employeurs tenue à jour par l'OIIQ ; tous les noms d'employeurs indiqués par les infirmières sont saisis dans cette banque et une catégorie leur est assignée ; pour les besoins de cette publication, ces catégories sont regroupées sous cinq grands secteurs (voir la liste et le contenu de ces secteurs à l'[ANNEXE 3](#)).

Autre donnée

- **Poursuite des études universitaires** – la proportion des diplômées du DEC poursuivant leurs études de baccalauréat en sciences infirmières est établie à partir de la liste des inscriptions au baccalauréat (cheminement DEC-BAC) après la date limite d'abandon sans échec, transmise à la registraire de l'OIIQ par les neuf universités québécoises offrant ce programme de formation.

Toute question concernant la méthodologie ou la signification des données contenues dans cette publication peut être adressée par courriel à daniel.marleau@oiiq.org, ou par téléphone au 514 935-2505 ou 1 800 363-6048, poste 228.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Faits saillants

Voici les faits saillants de l'analyse du portrait de la relève infirmière de 2009-2010.

Permis délivrés aux infirmières de la relève

En 2009-2010, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a délivré 2 395 permis d'exercice de la profession. Le nombre de permis, qui s'était maintenu entre 2 800 et 2 900 depuis 2003-2004, a diminué d'environ 9 % en 2008-2009 de même qu'en 2009-2010. Ces diminutions sont le résultat de la baisse des admissions observée dans les programmes de formation initiale au milieu des années 2000, laquelle reflète les fluctuations de la courbe démographique des jeunes au Québec.

La relève se distingue de l'ensemble de l'effectif infirmier par certains aspects. En effet, 12 % des titulaires de permis délivrés en 2009-2010 sont entrés dans la profession grâce à une formation initiale universitaire, comparativement à 9 % pour l'ensemble de l'effectif. De même, 10 % ont été formés à l'extérieur du Québec, comparativement à 4 % de l'effectif total, tandis que 12 % sont des hommes, comparativement à 9,5 % de l'ensemble de l'effectif. Au cours des dernières années, la proportion des hommes dans la relève, de même que la proportion des diplômés hors Québec, est en hausse. En outre, l'âge moyen de la relève était de 28 ans à l'obtention du permis, comparativement à 24 ans pour l'ensemble. Cette statistique est également en hausse dans la relève.

Enfin, 2 222 infirmières de la relève ont intégré la profession au Québec en 2009-2010, soit 93 % des 2 395 titulaires de permis délivrés au cours de cette année. La proportion de la relève qui intègre la profession au cours de l'année d'obtention du permis augmente depuis 2005-2006.

Infirmières de la relève intégrant la profession au Québec

La situation d'emploi de la relève s'est améliorée au cours des cinq dernières années. En effet, 37 % des infirmières de la relève 2009-2010 déclarent qu'elles travaillent à temps complet comparativement à 26 % en 2005-2006, soit une augmentation de onze points de pourcentage. Quant à la proportion de celles qui travaillent sur une base occasionnelle, elle a diminué de 22 points de pourcentage.

La majorité des infirmières de la relève, soit plus de 95 %, intègrent la profession dans le réseau public de la santé et des services sociaux (RSSS), dont près de la moitié en centre hospitalier universitaire (CHU). Bien que la proportion totale des infirmières de la relève qui exercent dans le RSSS demeure stable, les CHU en recrutent de plus en plus. Quant aux agences de placement, elles embauchent 3 % de la relève 2009-2010 ; cette proportion est en hausse de près d'un point de pourcentage par rapport à la relève 2008-2009, mais demeure inférieure à celle de l'ensemble de l'effectif dont l'employeur principal est une agence, soit 4 %.

Presque toutes les infirmières de la relève 2009-2010, soit 98 %, exercent des fonctions cliniques, dont 15 %, celle d'infirmière clinicienne. Cette dernière proportion a augmenté de dix points de pourcentage comparativement à la relève 2005-2006. Quant au domaine de pratique, autour de 60 % des infirmières de la relève exercent en santé physique, principalement dans les soins médicaux et chirurgicaux. Toutefois, les soins critiques sont la porte d'entrée d'une proportion grandissante d'infirmières de la relève, soit 21 % en 2009-2010 par rapport à 15 % en 2005-2006. Comparativement, les soins critiques occupent 14 % de l'ensemble de l'effectif.

En ce qui a trait à la poursuite des études universitaires, 36 % des infirmières de la relève diplômées du DEC se sont inscrites au baccalauréat en sciences infirmières en 2009-2010. L'intégration du continuum de formation DEC-BAC depuis l'automne 2004 semble favoriser la poursuite des études de baccalauréat chez les nouvelles infirmières diplômées du programme collégial. Quant à la formation continue, plus de 64 % des infirmières de la relève en ont suivi en 2009-2010 ; ce taux est en hausse depuis 2005-2006.

Enfin, neuf infirmières de la relève sur dix exercent toujours la profession au Québec cinq ans après y avoir fait leur entrée. En effet, 90 % des infirmières de la relève 2004-2005 sont toujours inscrites au Tableau de l'OIIQ en 2009-2010, soit cinq ans après leur première inscription. Ce taux de rétention cinq ans après l'intégration dans la profession est en hausse de 1,6 point de pourcentage par rapport à la relève 2000-2001.

Portrait régional

Près de la moitié des titulaires de permis délivrés en 2009-2010 sont diplômés d'un établissement d'enseignement de la région de Montréal, 13 %, de la Capitale-Nationale et 10 %, de la Montérégie. Suivant la tendance observée dans l'ensemble du Québec, le nombre de permis diminue depuis 2008-2009 dans plus de la moitié des régions et les plus fortes diminutions sont enregistrées dans les régions de Bas-Saint-Laurent, Montréal, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches. En moyenne, 68 % des titulaires de permis délivrés entre 2005-2006 et 2009-2010 ont obtenu un emploi dans la région où ils ont suivi leur formation initiale. Cette proportion est supérieure à 70 % dans quatre régions (Capitale-Nationale, Estrie, Montréal et Abitibi-Témiscamingue), tandis qu'elle est inférieure ou égale à 50 % dans cinq régions (Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Laval).

Dans sept régions, au moins un tiers des infirmières de la relève 2009-2010 déclarent qu'elles travaillent à temps complet : Capitale-Nationale, Montréal, Outaouais, Côte-Nord, Laval, Lanaudière et Montérégie. En revanche, dans cinq régions, au moins un tiers des infirmières de la relève travaillent sur une base occasionnelle : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec. Globalement, la situation d'emploi de la relève s'est améliorée dans la majorité des régions depuis 2005-2006.

Enfin, les régions qui enregistrent les meilleurs taux de rétention de leur relève sont le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec. En effet, dans ces régions, plus de 75 %, en moyenne, des nouvelles infirmières embauchées entre 2000-2001 et 2004-2005 exerçaient toujours dans la région cinq ans plus tard. Au cours de cette période, le taux de rétention régional semble s'être amélioré dans les régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean tandis qu'il semble avoir régressé dans les régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Permis délivrés aux infirmières de la relève

Évolution du nombre de permis délivrés annuellement

Le TABLEAU 1 indique que l'OIIQ a délivré 2 395 permis d'exercice en 2009-2010, ce qui représente une diminution de 8,4 % par rapport à l'année précédente. Une diminution était également enregistrée en 2008-2009, de l'ordre de 9,2 %. Ces deux baisses consécutives découlent de la diminution des admissions aux programmes de formation initiale au cours des années 2003, 2004 et 2005. Cette diminution reflète les fluctuations de la courbe démographique des jeunes au Québec. Rappelons que le nombre de permis délivrés annuellement était demeuré stable, soit entre 2 800 et 2 900, depuis 2003-2004.

TABLEAU 1 NOMBRE DE PERMIS D'EXERCICE DÉLIVRÉS PAR L'OIIQ, DE 2005-2006 À 2009-2010

Année	Nombre	Variation	%
➤ 2005-2006	2 854	13 ⁵	0,5
➤ 2006-2007	2 801	-53	-1,9
➤ 2007-2008	2 880	79	2,8
➤ 2008-2009	2 615	-265	-9,2
➤ 2009-2010	2 395	-220	-8,4

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS, PAR RÉGION D'ÉTUDES – VOIR ANNEXE 4 OU :

BAS-ST-LAURENT	SAG.-LAC-ST-JEAN	CAPITALE-NAT.	MAURICIE	ESTRIE	MONTRÉAL
OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉM.	CÔTE-NORD	NORD-DU-QUÉBEC	GASP.-Î.-DE-LA-MAD.	CHAUDIÈRE-APP.
LAVAL	LANAUDIÈRE	LAURENTIDES	MONTÉRÉGIE	CENTRE-DU-QUÉBEC	

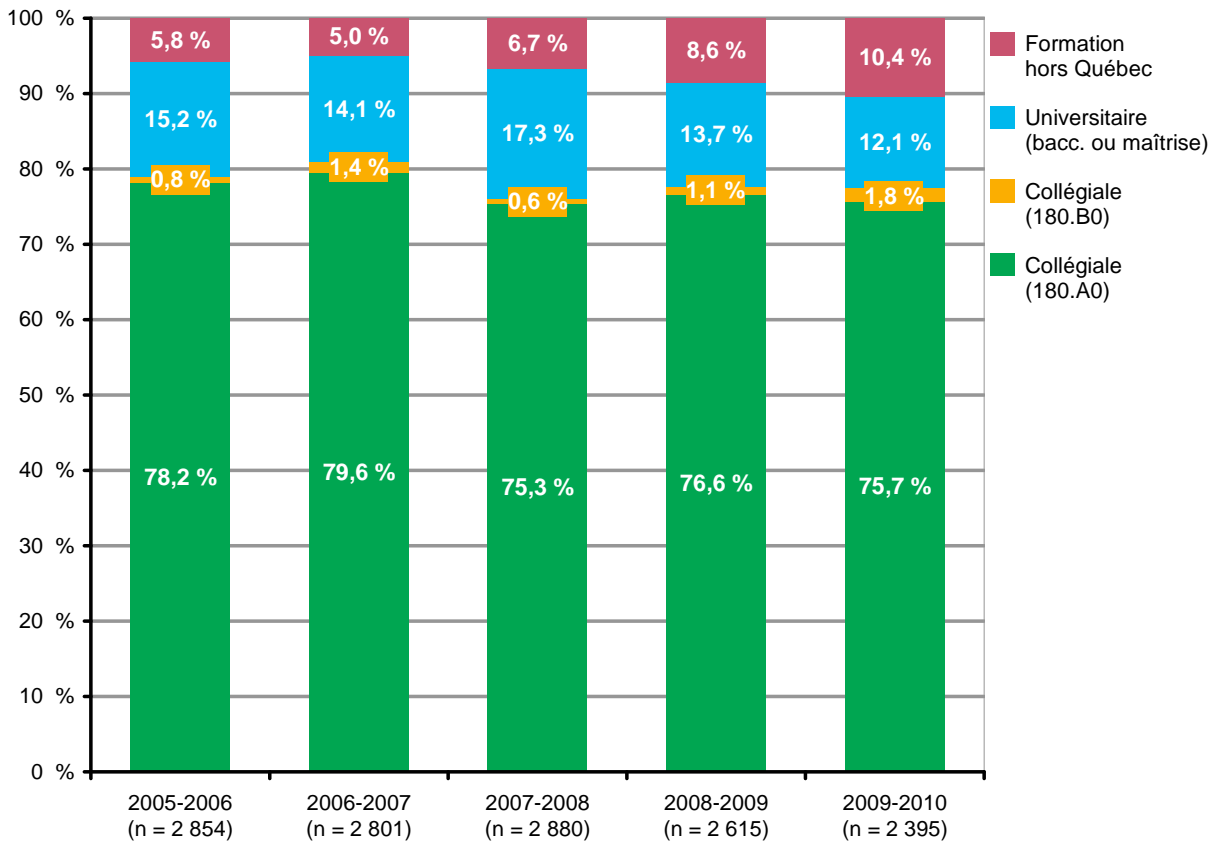
[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

5 En 2004-2005, l'OIIQ a délivré 2 841 permis d'exercice.

Formation initiale

En 2009-2010, le trois quarts des infirmières de la relève étaient diplômées du programme collégial régulier (180.A0). Le GRAPHIQUE 1 montre que cette proportion a varié de 75 à 80 % au cours des cinq dernières années. Quant à la proportion des diplômées universitaires (baccalauréat initial ou maîtrise initiale⁶), elle est à son plus bas niveau depuis 2005-2006, soit 12,1 % ; en 2007-2008, elle culminait à 17,3 %. En revanche, la proportion des diplômées du programme collégial de soins infirmiers à l'intention des infirmières auxiliaires (180.B0) et celle des diplômées hors Québec étaient à leur plus haut niveau des cinq dernières années en 2009-2010, soit 1,8 et 10,4 % respectivement. Soulignons que 8,9 % de l'ensemble des membres inscrits au Tableau 2009-2010 ont une formation initiale universitaire et 4,3 %, une formation initiale hors Québec (OIIQ, 2010).

GRAPHIQUE 1 FORMATION INITIALE, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

6 En moyenne, dix infirmières de la relève sont diplômées de la maîtrise initiale chaque année, soit 0,3 %.

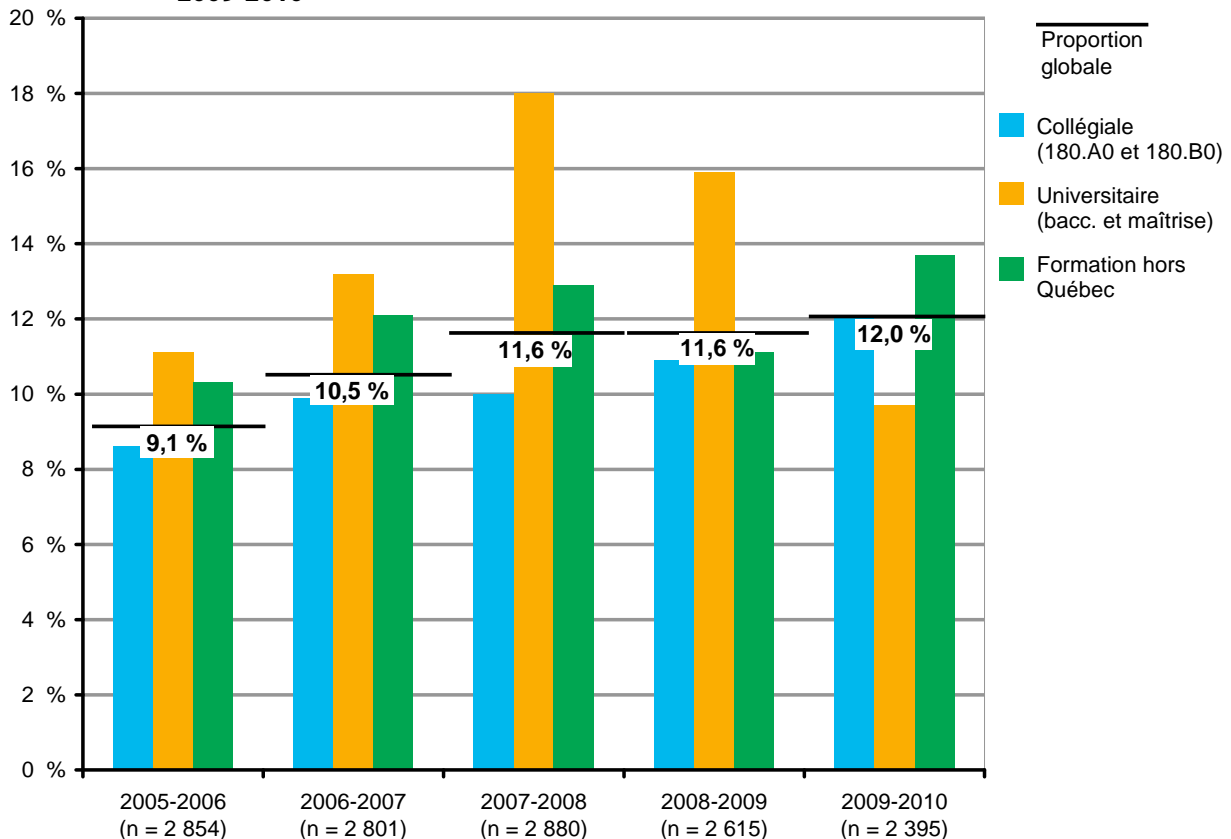
Proportion des hommes

Le GRAPHIQUE 2 indique que les hommes représentent 12 % des titulaires de permis délivrés en 2009-2010. Rappelons que dans l'ensemble des membres, cette proportion est de 9,5 % (OIIQ, 2010). La proportion des hommes au sein de la relève infirmière augmente graduellement depuis 2002-2003, année où elle avait atteint son plus bas niveau des 25 dernières années, soit 7,6 %.

En 2009-2010, la proportion des hommes est plus élevée dans le groupe des diplômés collégiaux que celui des diplômés universitaires. Toutefois, cette situation est l'inverse de celle enregistrée au cours des quatre années précédentes ; par exemple, en 2007-2008, les hommes représentaient jusqu'à 18 % des diplômés universitaires comparativement à 10 % des diplômés collégiaux. Dans le groupe des diplômés hors Québec, la proportion des hommes est supérieure à la proportion globale des hommes dans la relève, sauf en 2008-2009.

En guise de comparaison, en Ontario, 10,1 % des infirmières et infirmiers inscrits pour la première fois en 2009 (OIIO, 2010b) et 4,6 % de l'ensemble de l'effectif infirmier (OIIO, 2010b) sont des hommes.

GRAPHIQUE 2 PROPORTION DES HOMMES SELON LA FORMATION INITIALE, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010

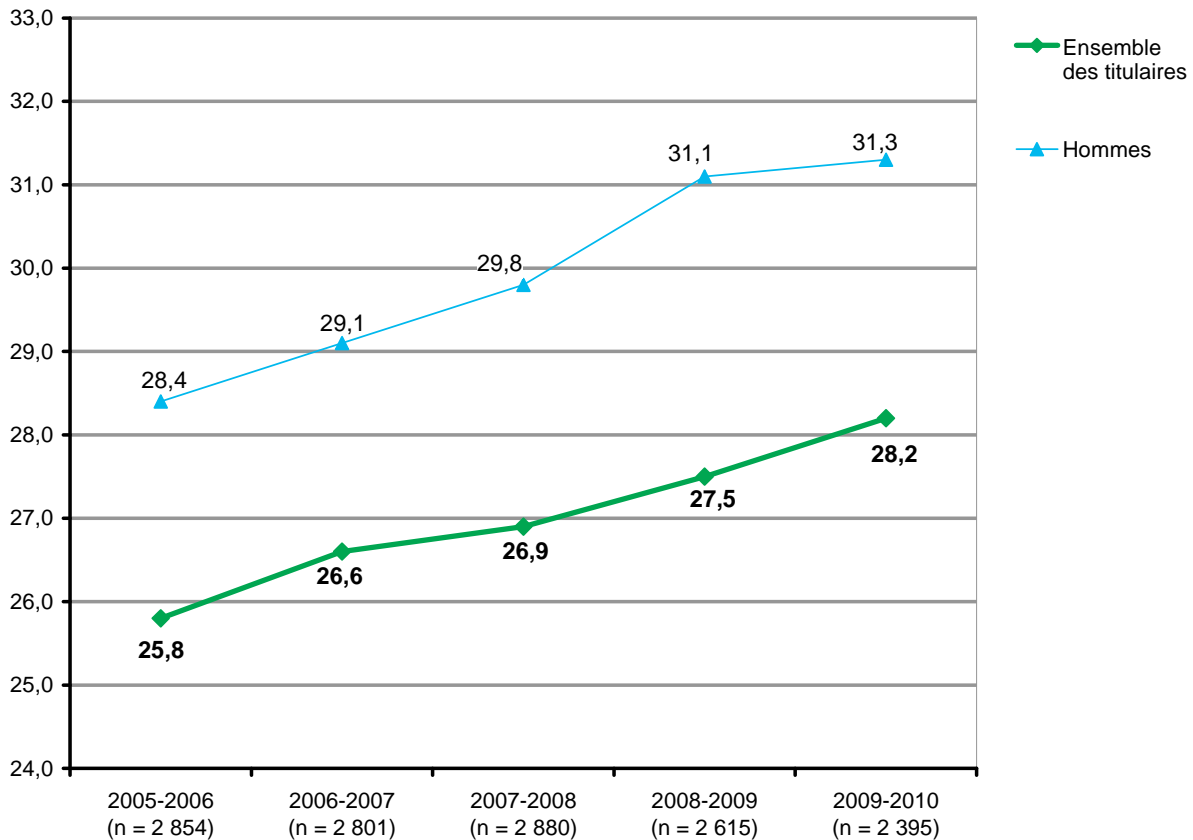


[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Âge moyen

Les titulaires de permis délivrés en 2009-2010 avaient en moyenne 28,2 ans au moment d'obtenir leur permis. Le GRAPHIQUE 3 montre que cette statistique enregistre une augmentation constante depuis 2005-2006, totalisant 2,4 ans. On constate que les hommes sont plus âgés que l'ensemble des titulaires d'environ trois ans et que la tendance est à la hausse. En moyenne, les nouvelles titulaires ont obtenu leur permis un peu plus tardivement que l'ensemble des infirmières inscrites au Tableau en 2009-2010 ; en effet, ces dernières avaient en moyenne 24,3 ans à l'obtention de leur permis (données non publiées).

GRAPHIQUE 3 COMPARAISON ENTRE L'ÂGE MOYEN À L'OBTENTION DU PERMIS DE L'ENSEMBLE DES TITULAIRES ET CELUI DES HOMMES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010

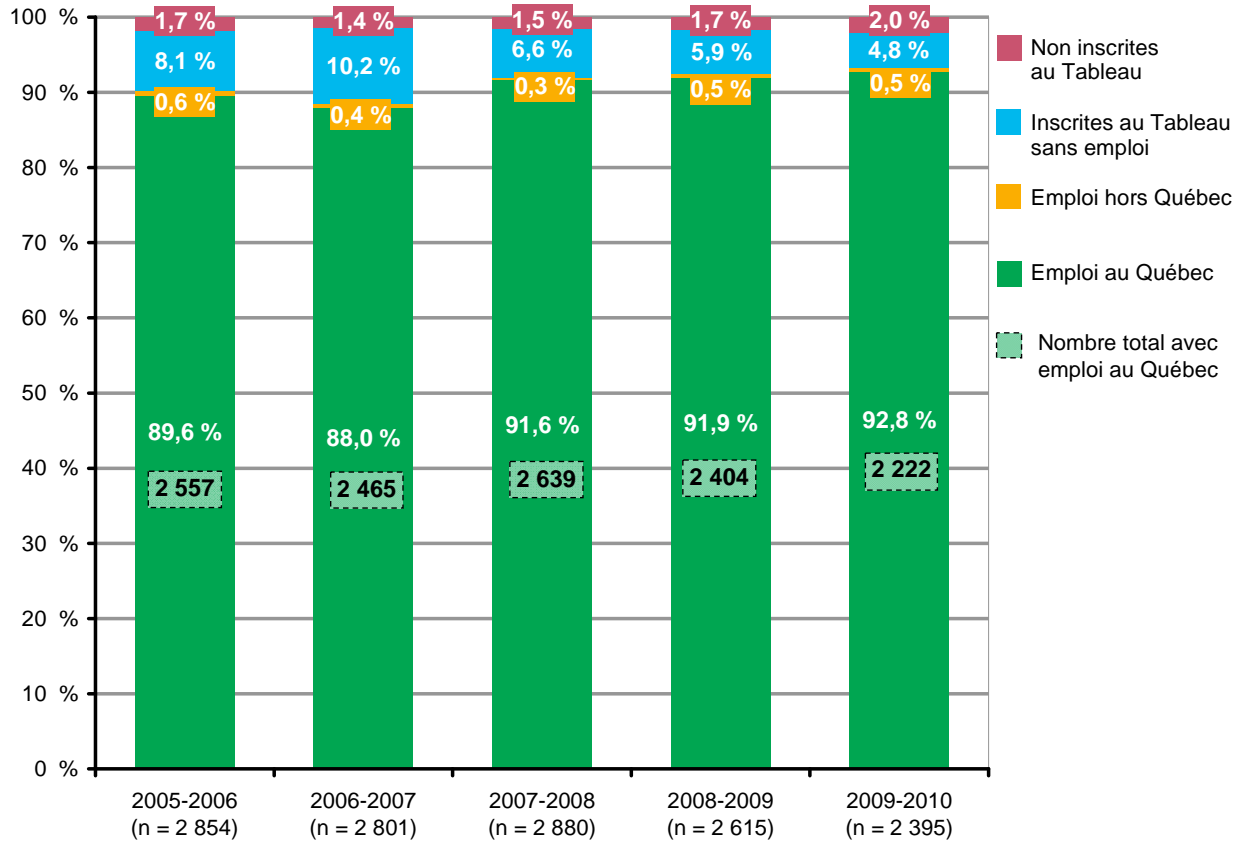


[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Inscription au Tableau de l'OIIQ et intégration de la profession au Québec

Le GRAPHIQUE 4 montre que 2 222 infirmières de la relève, soit 92,8 % des 2 395 titulaires de permis délivrés en 2009-2010, avaient un emploi principal au Québec au 31 mars 2010. La proportion des infirmières de la relève qui intègrent la profession dans l'année d'obtention du permis est à la hausse depuis 2006-2007⁷.

GRAPHIQUE 4 INSCRIPTION AU TABLEAU ET SITUATION PAR RAPPORT À L'EMPLOI AU 31 MARS DE L'ANNÉE D'OBTENTION DU PERMIS, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010



INTÉGRATION DE LA PROFESSION, PAR RÉGION D'ÉTUDES⁸ – VOIR ANNEXE 5 OU :

BAS-ST-LAURENT	SAG.-LAC-ST-JEAN	CAPITALE-NAT.	MAURICIE	ESTRIE	MONTRÉAL
OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉM.	CÔTE-NORD	GASP.-Î.-DE-LA-MAD.	CHAUDIÈRE-APP.	LAVAL
LANAUDIÈRE	LAURENTIDES	MONTÉRÉGIE	CENTRE-DU-QUÉBEC		

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

⁷ Parmi les titulaires de permis qui n'ont pas intégré la profession au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, environ la moitié le font au cours de l'année suivante.

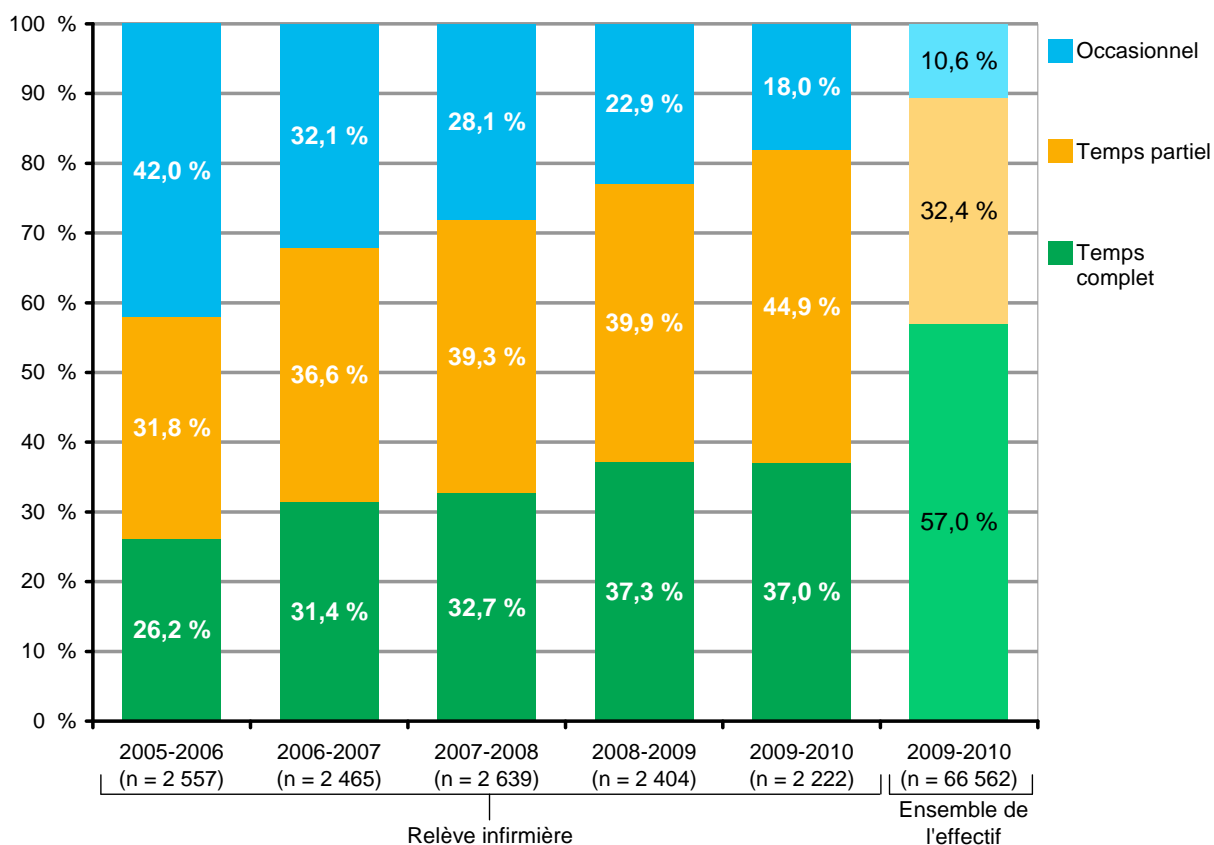
⁸ Vu le petit nombre de diplômées formées dans la région du Nord-du-Québec, il n'y a pas de graphique pour cette région.

Infirmières de la relève intégrant la profession au Québec

Situation d'emploi

Le GRAPHIQUE 5 indique que 37 % des infirmières de la relève 2009-2010, soit une sur trois, déclarent qu'elles travaillent à temps complet, 44,9 %, à temps partiel et 18 %, sur une base occasionnelle. La situation d'emploi de la relève s'est améliorée graduellement au cours des dernières années. En effet, les proportions des infirmières de la relève travaillant à temps complet ou à temps partiel ont augmenté de onze et de treize points de pourcentage respectivement, depuis 2005-2006. En revanche, la proportion de la relève travaillant sur une base occasionnelle a diminué de 22 points de pourcentage. Néanmoins, la situation d'emploi de la relève reste moins favorable que celle de l'ensemble de l'effectif : en 2009-2010, plus de la moitié (57 %) des infirmières du Québec déclarent qu'elles travaillent à temps complet alors que seulement un peu plus de 10 % travaillent sur une base occasionnelle.

GRAPHIQUE 5 SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010⁹ ET ENSEMBLE DE L'EFFECTIF 2009-2010



SITUATION D'EMPLOI, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION – VOIR ANNEXE 6 OU :

BAS-ST-LAURENT	SAG.-LAC-ST-JEAN	CAPITALE-NAT.	MAURICIE	ESTRIE	MONTRÉAL
OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉM.	CÔTE-NORD	NORD-DU-QUÉBEC	GASP.-Î.-DE-LA-MAD.	CHAUDIÈRE-APP.
LAVAL	LANAUDIÈRE	LAURENTIDES	MONTÉRÉGIE	CENTRE-DU-QUÉBEC	

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

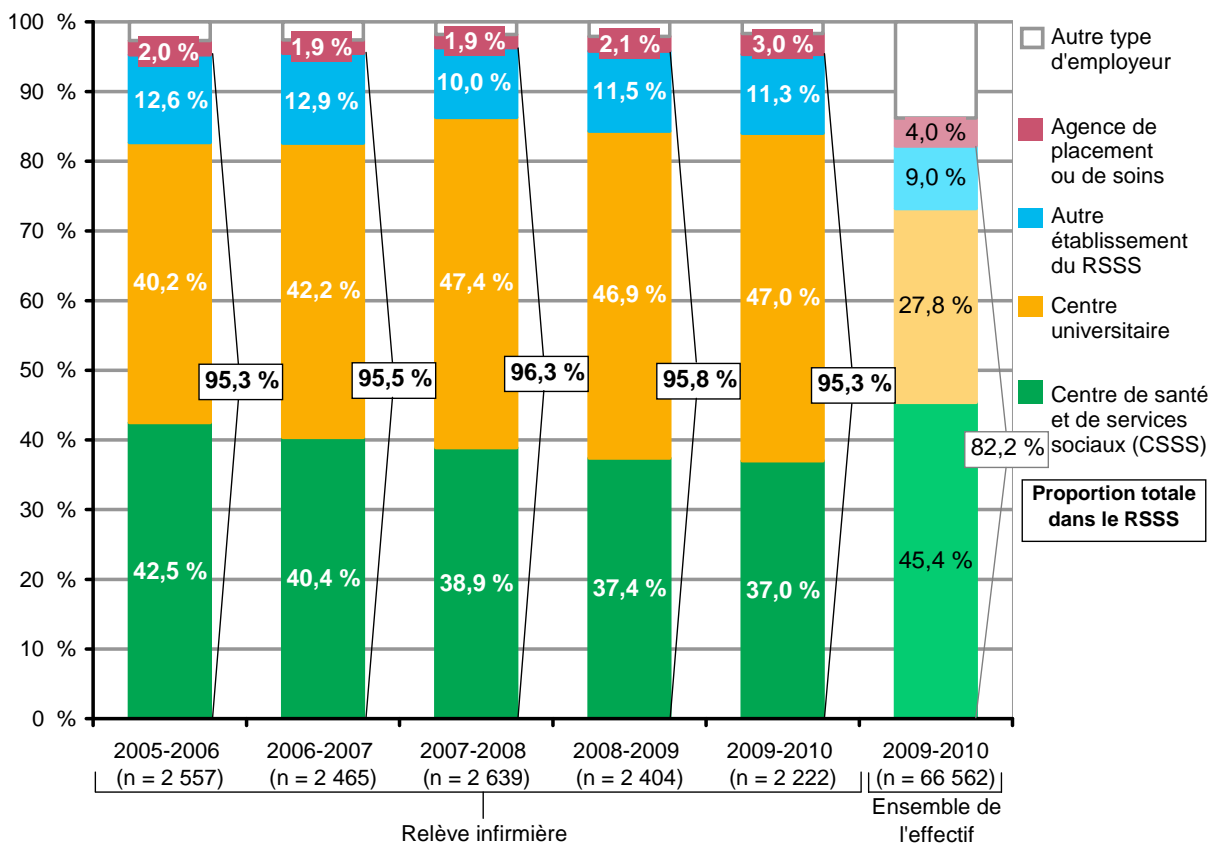
9 Pour les infirmières de la relève, la situation d'emploi, de même que les données du reste de ce chapitre, sont celles au 31 mars de l'année d'obtention du permis et non au 31 mars 2010 (sauf pour la relève 2009-2010).

Secteur d'emploi

La majorité des infirmières de la relève, soit 95,3 %, exercent la profession dans le réseau public de la santé et des services sociaux (RSSS). Le GRAPHIQUE 6 indique que cette proportion est demeurée très stable au cours des cinq dernières années. Toutefois, la proportion de la relève qui commence à exercer dans un centre hospitalier universitaire augmente de sept points de pourcentage entre 2005-2006 et 2007-2008, pour s'établir autour de 47 %, alors que la proportion de la relève qui débute en centre de santé et de services sociaux (CSSS) diminue. Comparativement, la proportion de l'ensemble de l'effectif qui exerce dans le RSSS est inférieure de treize points de pourcentage, soit 82,2 %. C'est dans les centres hospitaliers universitaires que la différence est la plus marquée, soit presque 20 points de pourcentage de moins.

Par ailleurs, 3 % des infirmières de la relève 2009-2010 travaillent par l'intermédiaire d'une agence de placement, ce qui représente une augmentation de presque un point de pourcentage par rapport à l'année précédente ; cette proportion est de 4 % pour l'ensemble de l'effectif. À noter que la proportion des nouvelles infirmières qui travaillent par l'intermédiaire d'une agence augmente significativement dans les années qui suivent l'entrée dans la profession ; par exemple, pour la relève 2005-2006, elle atteint 6 % après cinq ans (donnée non illustrée).

GRAPHIQUE 6 SECTEUR D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010 ET ENSEMBLE DE L'EFFECTIF 2009-2010

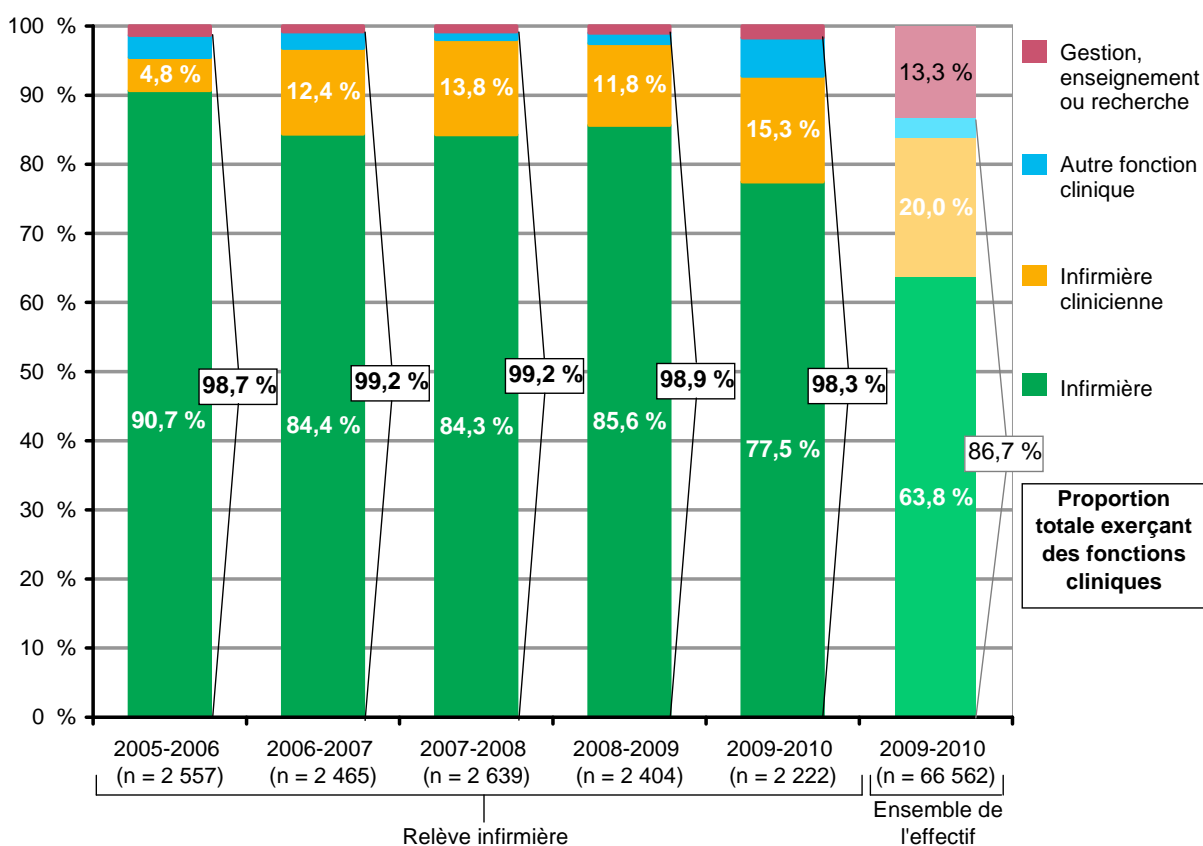


[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Fonction principale

Le GRAPHIQUE 7 indique que presque toutes les infirmières de la relève, soit environ 99 %, occupent des fonctions cliniques et que cette statistique est très stable d'une année à l'autre. De plus en plus d'infirmières de la relève exercent la fonction d'infirmière clinicienne : la proportion de ces infirmières atteint 15,3 % de la relève 2009-2010, soit une augmentation de plus de dix points de pourcentage depuis 2005-2006. Comparativement, cette proportion atteint 20 % de l'ensemble de l'effectif infirmier. Quant aux fonctions de gestion, d'enseignement ou de recherche, elles regroupent moins de 2 % de la relève 2009-2010 alors que 13,3 % de l'ensemble de l'effectif exerce de telles fonctions.

GRAPHIQUE 7 FONCTION PRINCIPALE, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010 ET ENSEMBLE DE L'EFFECTIF 2009-2010

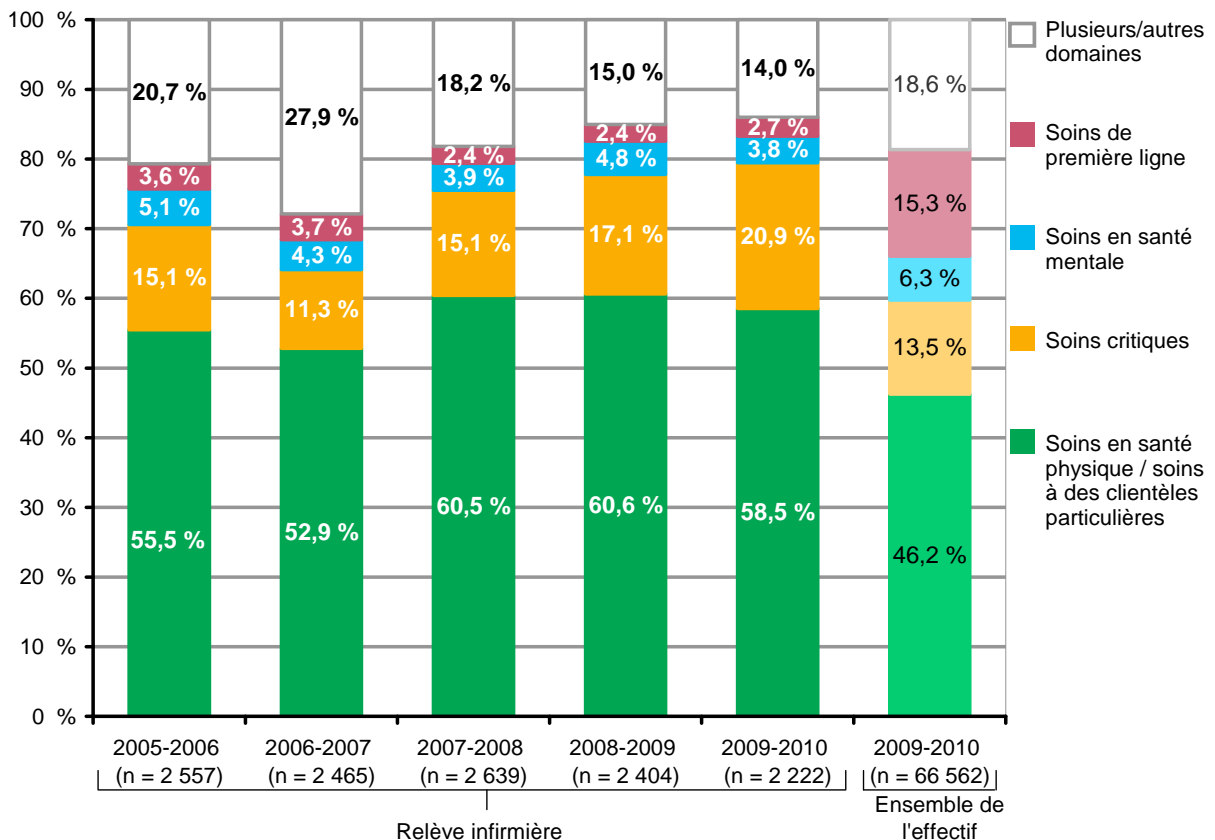


[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Domaine de pratique

En 2009-2010, près de six infirmières de la relève sur dix, soit 58,5 %, exercent dans le domaine des soins en santé physique, principalement les soins médicaux ou chirurgicaux. Le GRAPHIQUE 8 montre que cette proportion est comparable à celles enregistrées dans la relève depuis 2005-2006. Quant aux infirmières de la relève exerçant en soins critiques, leur proportion est à la hausse et atteint 20,9 % en 2009-2010, soit une infirmière de la relève sur cinq. Le GRAPHIQUE 8 indique que les soins en santé physique et les soins critiques, soit les deux domaines de pratique les plus populaires au sein de la relève, sont moins prépondérants dans l'ensemble de l'effectif infirmier ; ils regroupent respectivement 46,2 et 13,5 % de l'ensemble des infirmières. La situation est l'inverse pour les soins en santé mentale et les soins de première ligne qui regroupent, respectivement, 3,8 et 2,7 % de la relève 2009-2010 comparativement à 6,3 et 15,3 % de l'ensemble. Le GRAPHIQUE 8 montre que les proportions des infirmières de la relève travaillant dans ces deux domaines tendent à diminuer au cours des cinq dernières années.

GRAPHIQUE 8 DOMAINE DE PRATIQUE, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010 ET ENSEMBLE DE L'EFFECTIF 2009-2010



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

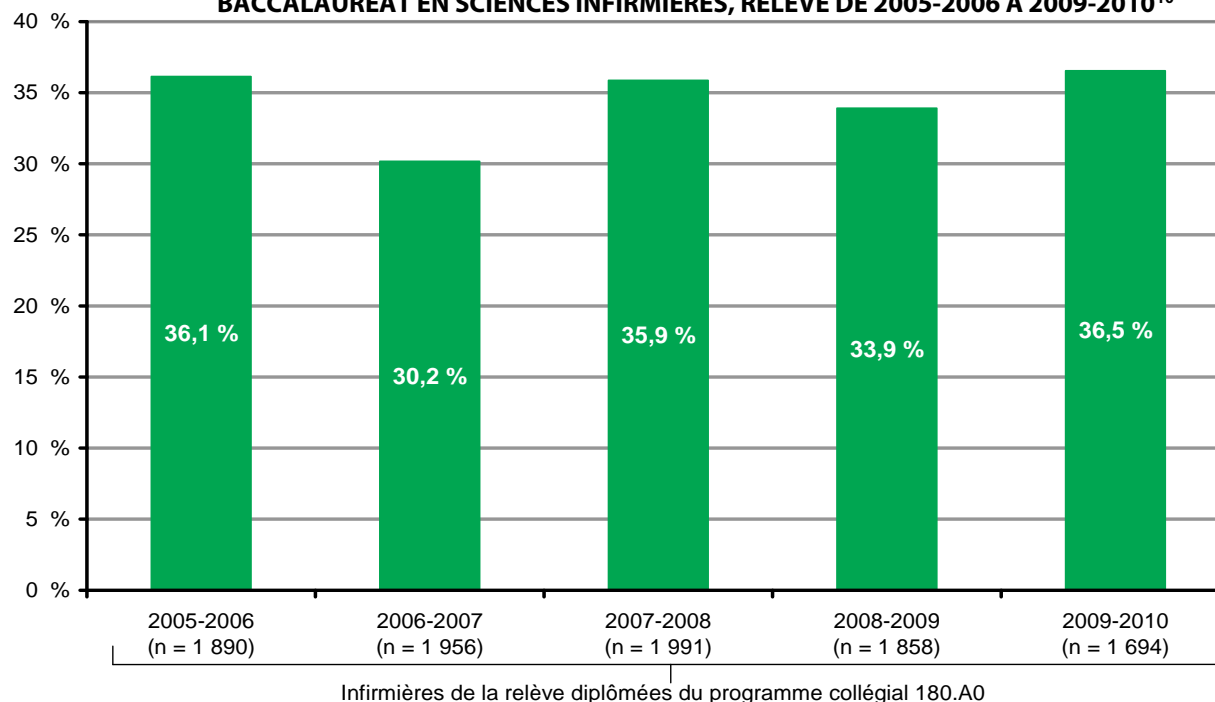
Poursuite des études universitaires

Le GRAPHIQUE 9 montre que 36,5 % des diplômées du DEC 180.A0 de la relève 2009-2010 se sont inscrites au baccalauréat en sciences infirmières au cours de l'année. Dans la relève des cinq dernières années, cette statistique oscille entre 30,2 % et 36,5 %. Rappelons que plus de 40 % des premières diplômées du nouveau programme DEC 180.A0 au printemps 2004 s'étaient inscrites au baccalauréat durant l'année suivant l'obtention du DEC (données non publiées).

Depuis l'automne 2004, les diplômées du programme collégial régulier (180.A) ont la possibilité d'obtenir un baccalauréat en sciences infirmières en deux ans, à l'intérieur du programme de formation infirmière intégré DEC-BAC. Ce continuum de formation semble favoriser la poursuite des études universitaires : en effet, au sein des relèves 2001, 2002 et 2003 qui correspondent aux dernières cohortes de diplômées du DEC avant l'implantation du DEC-BAC, moins de 25 % avaient obtenu leur baccalauréat en sciences infirmières en date du 31 mars 2010 (données non illustrées).

À noter que des infirmières de la relève poursuivent des études universitaires dans d'autres domaines que les sciences infirmières, notamment en administration, en éducation, en psychologie, en santé communautaire, etc. Également, certaines diplômées du baccalauréat initial poursuivent des études de deuxième cycle en sciences infirmières (données non publiées).

GRAPHIQUE 9 PROPORTION DES DIPLÔMÉES DU PROGRAMME COLLÉGIAL 180.A0 INSCRITES AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010¹⁰



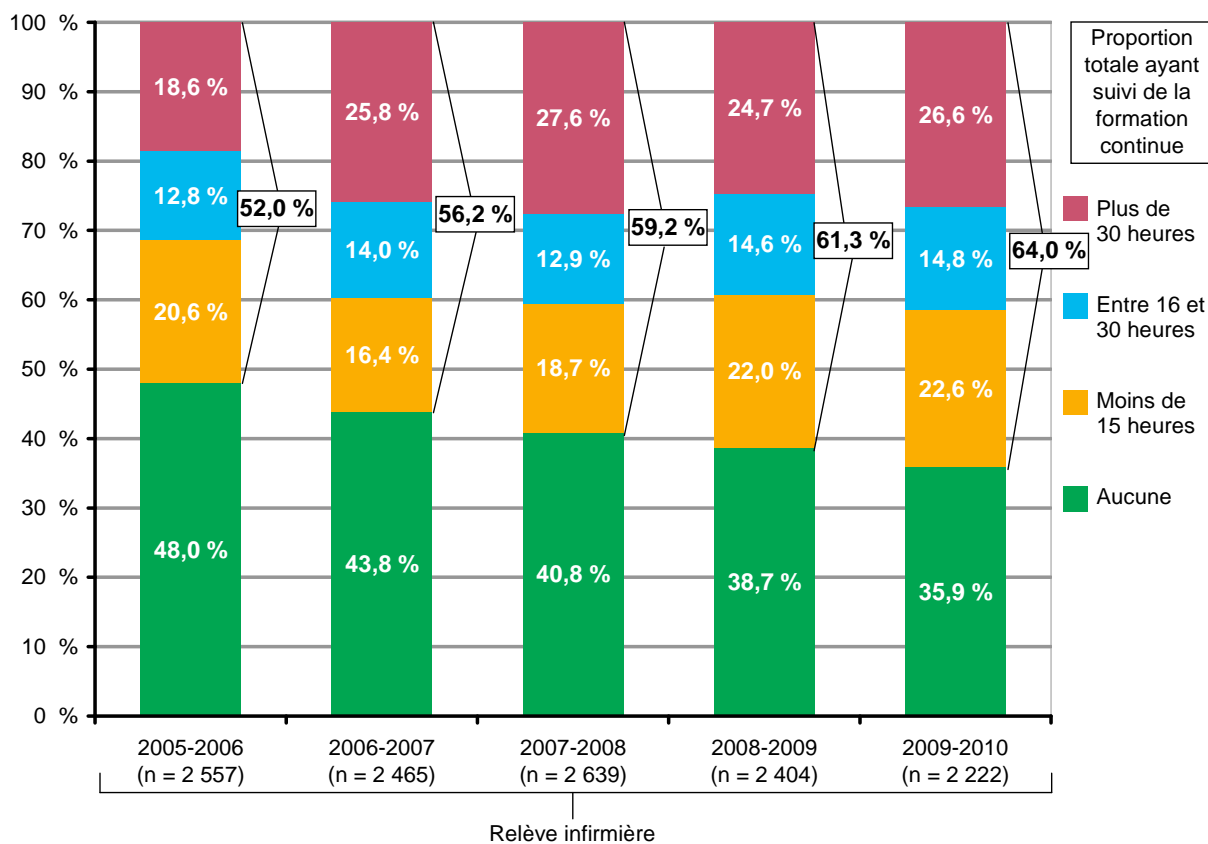
[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

¹⁰ Ces données sont basées sur l'année au cours de laquelle les diplômées du DEC 180.A0 ont intégré la profession. Dans les autres documents de l'OIIQ où il est question du continuum de formation DEC-BAC, l'année de base est celle de l'obtention du DEC.

Nombre d'heures de formation continue

Le GRAPHIQUE 14 montre que 64 % des infirmières de la relève 2009-2010 ont fait de la formation continue¹¹. Cette proportion est à la hausse au cours des dernières années : en effet, en 2005-2006, seulement une infirmière de la relève sur deux, ou 52 %, avait fait de la formation continue. Il reste qu'en 2009-2010, une infirmière de la relève sur trois, ou 35,9 %, n'en a pas fait. Toutefois, la proportion des infirmières qui font plus de 30 heures de formation continue est plus élevée dans la relève que dans l'ensemble, soit 26,6 % comparativement à 20,1 % (donnée non illustrée).

GRAPHIQUE 10 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION CONTINUE, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010



[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

11 Il s'agit de la formation autre que celle menant à l'obtention d'un diplôme universitaire, par exemple de la formation continue offerte par l'OIIQ, de la formation ou mise à jour en cours d'emploi, une participation à un colloque, à un congrès, etc.

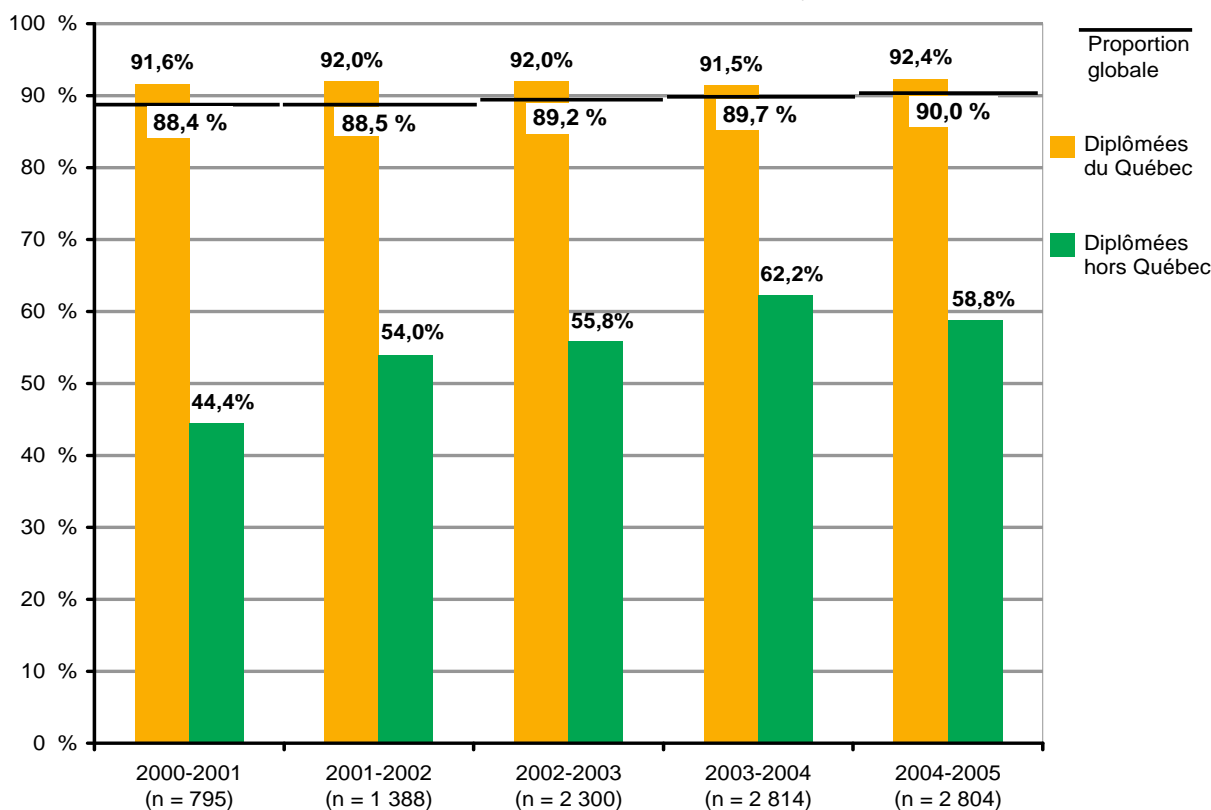
Rétention des infirmières de la relève

Rétention de la relève cinq ans après l'entrée dans la profession

Cette section porte sur les infirmières de la relève 2000-2001 à 2004-2005¹², soit les cinq dernières cohortes qui ont intégré la profession depuis au moins cinq ans. Le GRAPHIQUE 11 montre que, globalement, environ neuf infirmières de la relève sur dix étaient toujours inscrites au Tableau de l'OIIQ cinq ans après leur entrée dans la profession. On remarque que le taux de rétention tend à augmenter graduellement : en effet, il passe de 88,4 % (relève 2000-2001) à 90 % (relève 2004-2005).

C'est le taux de rétention des infirmières diplômées hors Québec qui enregistre la plus forte augmentation. En effet, il passe de 44,4 % (relève 2000-2001) à 58,8 % (relève 2004-2005). Quant aux infirmières diplômées du Québec, leur taux de rétention demeure stable entre 91,5 et 92,4 %.

GRAPHIQUE 11 PROPORTION DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 INSCRITE AU TABLEAU DE L'OIIQ 5 ANS APRÈS L'INTÉGRATION DANS LA PROFESSION, SELON L'ORIGINE



RÉTENTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE, PAR RÉGION D'INTÉGRATION – VOIR ANNEXE 7 OU :

BAS-ST-LAURENT	SAG.-LAC-ST-JEAN	CAPITALE-NAT.	MAURICIE	ESTRIE	MONTRÉAL
OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉM.	CÔTE-NORD	NORD-DU-QUÉBEC	GASP.-Î.-DE-LA-MAD.	CHAUDIÈRE-APP.
LAVAL	LANAUDIÈRE	LAURENTIDES	MONTÉRÉGIE	CENTRE-DU-QUÉBEC	

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

12 Les données présentées dans cette section sont basées sur la première année d'inscription au Tableau et non sur l'année de délivrance du permis. Ainsi, les infirmières de la relève 2000-2001 sont celles qui se sont inscrites au Tableau pour la première fois en 2000-2001 ; certaines d'entre elles peuvent avoir obtenu leur permis en 1999-2000. À noter qu'environ 2 % des titulaires de permis ne s'inscrivent jamais au Tableau.

Références

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2010a). *Membership Statistics Report, 2009*, Toronto, CNO

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2010b). *Trends in General Class Mew Members, 2009*, Toronto, CNO

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (2010). *Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2009-2010 – Le Québec et ses régions*, Westmount, OIIQ.

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Annexe 1

Découpage régional

Les données régionales sont présentées selon les 17 régions administratives établies par le gouvernement du Québec dans le cadre de la *Loi sur la division territoriale* (L.R.Q., c. D-11). Le tableau ci-dessous indique la correspondance entre les régions administratives utilisées dans la présente publication, les régions sociosanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux (qui correspondent aux 18 agences régionales) et les ordres régionaux ou sections de l'OIIQ.

Sections de l'OIIQ	Régions administratives	Régions sociosanitaires
Abitibi-Témiscamingue	08 – Abitibi-Témiscamingue	08 – Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	01 – Bas-Saint-Laurent	01 – Bas-Saint-Laurent
	11 – Gasp.–Îles-de-la-Madeleine	11 – Gasp.–Îles-de-la-Madeleine
Chaudière-Appalaches	12 – Chaudière-Appalaches	12 – Chaudière-Appalaches
Côte-Nord	09 – Côte-Nord	09 – Côte-Nord
Estrie	05 – Estrie	05 – Estrie
Laurentides/Lanaudière	14 – Lanaudière	14 – Lanaudière
	15 – Laurentides	15 – Laurentides
Mauricie/Centre-du-Québec	04 – Mauricie	04 – Mauricie et Centre-du-Québec
	17 – Centre-du-Québec	
Montréal	16 – Montréal	16 – Montréal
Montréal/Laval	06 – Montréal	06 – Montréal
	13 – Laval	13 – Laval
Outaouais	07 – Outaouais	07 – Outaouais
Québec	03 – Capitale-Nationale	03 – Capitale-Nationale
Saguenay–Lac-Saint-Jean/ Nord-du-Québec	02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean
	10 – Nord-du-Québec	10 – Nord-du-Québec
		17 – Nunavik
		18 – Terres-Cries-de-la-Baie-James

[RETOUR À COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Déclaration annuelle 2009-2010



Déclaration annuelle
2010-2011

Inscription et paiement en ligne
sur www.oiiq.org

Votre code d'accès

Votre mot de passe

NOUS VOUS DEMANDONS DE RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS, CAR PLUSIEURS RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS SUR LE FORMULAIRE « DÉCLARATION ANNUELLE » SONT LIÉS À L'APPLICATION DU CODE DES PROFESSIONS ET DES RÈGLEMENTS QUI RÉGISSENT LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE. MÊME SI VOUS NE VOUS INSCRIVEZ PAS AU TABLEAU, IL EST ESSENTIEL DE METTRE VOS INFORMATIONS À JOUR.

1 Identification Voir guide, section 1

Inscrivez ci-dessous toute correction à apporter.

Nom*, adresse de résidence et téléphone

* L'initiale est utilisée pour éviter les risques d'erreur d'identification.

Adresse (N°, rue, appartement, R.R.). Un numéro de case postale ne sera pas accepté.

Ville, province, pays

Code postal

Téléphone

Adresse de correspondance (si elle diffère de la précédente)

Adresse (N°, rue, appartement, R.R.)

Ville, province, pays

Code postal

Adresse courriel

Adresse courriel

Je consens à ce que l'OIIQ et mon ordre régional me transmettent, le cas échéant, tout document me concernant à cette adresse courriel plutôt que par la poste.

Oui



Non



2 Formation Voir guide, section 2

Le profil de votre formation est indiqué ci-dessous. Veuillez corriger cette information, au besoin, en cochant la case appropriée. Utilisez les lignes en blanc pour ajouter tout autre programme auquel vous vous êtes inscrite depuis l'obtention de votre permis. Assurez-vous d'indiquer si vous avez terminé le programme, s'il est présentement en cours ou si vous l'avez abandonné.

Formation initiale :

Formation universitaire depuis l'obtention du permis (consultez le tableau des codes de programmes de formation universitaire ci-joint) :

Code Descriptif



En cours

Terminé

Abandon

3 Formation continue autre que la formation inscrite à la section 2 Voir guide, section 3

Approximativement combien d'heures avez-vous consacré à la formation continue entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009?

Aucune



Moins de 15 heures



Entre 15 et 30 heures



Plus de 30 heures



Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Bureau du registraire

4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount, Québec H3Z 1V4 • Téléphone : 514 935-2505, poste 680 ou 1 800 363-6048, poste 680 • Télécopieur : 514 935-9401 • bureau-registraire@oiiq.org

Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ, le féminin est utilisé pour alléger le formulaire et désigne tant les hommes que les femmes.

4 Renseignements professionnels sur les emplois rémunérés

Voir guide, section 4

L'infirmière doit faire connaître à la secrétaire générale de l'Ordre les lieux où elle exerce sa profession.

Emploi principal relié au domaine de la santé

Emploi auquel est consacré le plus grand nombre d'heures ou de jours par semaine. Si votre emploi principal a changé, assurez-vous de nous indiquer quel emploi est maintenant votre emploi principal.

Modification(s)/ajout(s) d'emploi(s)

Si vous n'occupez plus un des emplois dont les données figurent sur le formulaire, veuillez indiquer depuis quand vous n'occupez plus cet emploi. Si vous occupez toujours cet emploi, complétez ou corrigez, s'il y a lieu, les informations à votre dossier. Pour tout nouvel emploi, remplissez la section **Nouvel emploi relié au domaine de la santé**. Pour plus d'un nouvel emploi, utilisez des feuilles supplémentaires en photocopiant le formulaire au besoin.

NOTE : Type d'emploi

Dans un **emploi salarié**, une personne s'engage à exécuter un travail pour le compte d'un employeur autre qu'elle-même en contrepartie d'un salaire ou d'un traitement. L'employeur exerce une certaine forme de contrôle sur l'employé et ce dernier se voit généralement accorder certains avantages sociaux.

Si votre employeur est un CSSS et que vous travaillez dans une de ses installations, c'est le nom de l'installation que vous devez indiquer. Exemple : Résidence Avellin-Dalcourt et non CSSS de Maskinongé. Si toutefois vous travaillez au siège social ou dans les bureaux administratifs du CSSS, veuillez indiquer le nom de ce CSSS comme employeur.

Dans un **travail autonome**, une personne s'engage envers une autre personne, son client, à effectuer un travail matériel ou à lui fournir un service contre rémunération (facturation, honoraires professionnels, etc.). Il n'existe aucun lien de subordination entre le travailleur autonome et son client. L'infirmière qui travaille à son compte est une travailleuse autonome et doit indiquer le nom de son entreprise ou son propre nom, selon le cas, qu'elle exerce ses activités seule, avec des employés ou en association avec d'autres. Toute infirmière propriétaire d'une entreprise est considérée comme une travailleuse autonome.

Si vous êtes consultante ou êtes employée par une agence de placement, veuillez indiquer le nom de la firme ou de l'agence et non celui des établissements où vous travaillez ni celui de vos clients.

Pour les **emplois déjà inscrits**, vérifiez et corrigez l'information, au besoin. Pour tout **nouvel emploi relié au domaine de la santé**, indiquez s'il s'agit d'un emploi salarié ou de travail autonome en cochant l'option appropriée.



Emploi relié au domaine de la santé	
Téléphone	Poste
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: small;"> année / mois / jour </div> 
MODIFICATION(S) OU AJOUT D'INFORMATIONS POUR L'EMPLOI CI-DESSUS UNIQUEMENT	
<input type="checkbox"/> Cet emploi n'est plus mon emploi principal ni l'adresse de mon domicile professionnel.	
<input type="checkbox"/> Je n'occupe plus cet emploi depuis le année / mois / jour	
Données d'emploi	
Type d'emploi (Lisez la note ci-dessus.)	
Salarié	Travail autonome
	
Situation d'emploi (Cochez une autre case au besoin.)	
Permanent temps complet (TCR)	Permanent temps partiel (TPR)
	
Occasionnel temps partiel (TPO)	
	
Fonction principale	
	
Correction du code	
Domaine de pratique	
	
Correction du code	

Emploi relié au domaine de la santé	
Téléphone	Poste
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: small;"> année / mois / jour </div> 
MODIFICATION(S) OU AJOUT D'INFORMATIONS POUR L'EMPLOI CI-DESSUS UNIQUEMENT	
<input type="checkbox"/> Cet emploi est mon emploi principal et je le déclare à titre de domicile professionnel.	
<input type="checkbox"/> Je n'occupe plus cet emploi depuis le année / mois / jour	
Données d'emploi	
Type d'emploi (Lisez la note ci-dessus.)	
Salarié	Travail autonome
	
Situation d'emploi (Cochez une autre case au besoin.)	
Permanent temps complet (TCR)	Permanent temps partiel (TPR)
	
Occasionnel temps partiel (TPO)	
	
Fonction principale	
	
Correction du code	
Domaine de pratique	
	
Correction du code	

NOTE : Fonction principale



Toutes les fonctions du domaine d'activité **Enseignement** désignent l'enseignement aux infirmières ou à d'autres professionnels ou fournisseurs de soins de santé (infirmières auxiliaires, préposées aux bénéficiaires, etc.) et non l'enseignement aux clients. Les infirmières qui font de l'enseignement aux clients doivent choisir une fonction dans le domaine « Clinique ».


Nouvel emploi relié au domaine de la santé


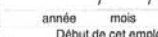
 Cet emploi est mon emploi principal et je le déclare à titre de domicile professionnel. 

Nom de l'employeur (Précisez l'installation, le pavillon ou le point de service s'il y a lieu)

Adresse de l'employeur (Précisez rue, avenue, chemin, croissant ou boulevard.)



Ville, province, pays  

Code postal 

Téléphone  Poste  année / mois / jour / Début de cet emploi

Données d'emploi

Type d'emploi (Lisez la note « Type d'emploi » à la page 2.)

Salarié  Travail autonome 

Situation d'emploi (Cochez une case au besoin.)

Permanent temps complet (TCR)  Permanent temps partiel (TPR) 

Occasionnel temps partiel (TPO) 

Fonction principale  Code

Domaine de pratique  Code

Domaine de pratique

Code Soins en santé physique / soins à des clientèles particulières :

- 12 Soins aux diabétiques
- 30 Soins de fin de vie
- 15 Soins des pieds
- 17 Soins en cardiologie (cardiovasculaire, chirurgie cardiaque, etc.)
- 02 Soins en gériatrie et gérontologie
- 19 Soins en néphrologie (insuffisance rénale, greffe, dialyse, etc.)
- 20 Soins en neurologie (neurochirurgie, etc.)
- 21 Soins en oncologie (hémato-oncologie, etc.)
- 22 Soins en pédiatrie
- 23 Soins en périnatalité (suivi de grossesse à risque, obstétrique, unité mère-enfant, fertilité, soins intermédiaires au nouveau-né, etc.)
- 24 Soins en réadaptation
- 16 Soins en stomathérapie (soins des plaies)
- 31 Soins périopératoires (salle d'opération, salle de réveil, bloc opératoire, etc.)
- 32 Soins relatifs aux dons et aux greffes d'organes et de tissus
- 33 Soins respiratoires
- 39 Soins médicaux et/ou chirurgicaux (généraux et spécialisés)
- Soins critiques :**
- 13 Soins aux grands brûlés
- 10 Soins d'urgence
- 40 Soins intensifs aux adultes (médicaux, chirurgicaux ou coronariens)
- 18 Soins intensifs en néonatalogie
- 41 Soins intensifs pédiatriques

Fonction principale

- Code Clinique :
- 01 Assistante infirmière-chef / assistante de la supérieure immédiate
 - 13 Conseillère cadre (anc. infirmière clinicienne spécialisée)
 - 17 Conseillère en soins infirmiers (monitrice)
 - 16 Coordonnatrice de suivi systématique de clientèle (gestionnaire de cas, infirmière de liaison, infirmière pivot)
 - 11 Infirmière (incluant chef d'équipe)
 - 12 Infirmière clinicienne
 - 02 Infirmière clinicienne assistante infirmière-chef / infirmière clinicienne assistante de la supérieure immédiate
 - 03 Infirmière en dispensaire (point de service isolé, poste isolé)
 - 19 Infirmière praticienne spécialisée (Loi sur les infirmières et les infirmiers, art. 36.1)
 - 18 Infirmière première assistante en chirurgie
 - 04 Infirmière psychothérapeute
 - 29 Autre fonction clinique (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie.)
 - Enseignement (Lisez la note ci-dessus.) :**
 - 32 Chargée de cours
 - 30 Doyenne / directrice / responsable de programme
 - 31 Professeure / enseignante
 - 33 Soutien à l'enseignement (infirmière en travaux pratiques, infirmière en laboratoire pratique, ou toute autre fonction de soutien à l'enseignement collégial ou universitaire)
 - 39 Autre fonction d'enseignement (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie.)
 - Gestion :**
 - 48 Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 46 Coordonnatrice d'activités / chef d'unité de soins infirmiers (infirmière-chef, coordonnatrice ou chef de module, de programme, de services ou d'activités)
 - 47 Directrice (autre que DSI) / directrice adjointe / adjointe à la direction
 - 43 Directrice des soins infirmiers (ou tout autre titre correspondant à la définition de DSI dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux, c. S-4.2, art. 206-208)
 - 50 Gestionnaire de risques
 - 44 Responsable des soins infirmiers (ou tout autre titre correspondant à la définition de RSI dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux, c. S-4.2, art. 206-208)
 - 49 Autre fonction de gestion (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie, agent de planification, de programmation, de gestion, consultante, spécialiste en technologies de l'information et des communications, etc.)
 - Recherche :**
 - 52 Chargée de recherche
 - 51 Directrice de projet de recherche
 - 59 Autre fonction de recherche (Qui ne s'apparente à aucune des fonctions énumérées dans cette catégorie.)

Soins de première ligne :

- 42 Clinique privée
- 43 Clinique-réseau
- 44 Groupe de médecine familiale (GMF)
- 03 Info-Santé
- 04 Maintien / soins à domicile
- 06 Petite enfance / famille (cours prénataux, suivi de grossesse, suivi du nourrisson, suivi des enfants 0-5 ans, etc.)
- 08 Santé des jeunes / scolaire (suivi des jeunes 5-18 ans, infirmière en milieu scolaire, etc.)
- 09 Santé et sécurité au travail
- 45 Services courants
- 46 Autres soins de première ligne (Unité de médecine familiale, centre d'abandon du tabagisme, clinique des voyageurs, soins en pharmacie, etc.)
- 47 Plusieurs domaines en soins de première ligne
- Soins en santé mentale :**
- 48 Soins en santé mentale de première ligne
- 49 Soins en santé mentale spécialisés et ultraspécialisés
- 34 Toxicomanie
- Autres types de soins et de services :**
- 07 Prévention et contrôle des infections
- 26 Santé publique (enquête épidémiologique, etc.)
- 35 Plusieurs domaines
- 36 Autre domaine
- 99 Ne s'applique pas

5 Nombre d'heures d'exercice professionnel dans le domaine de la santé en 2009 Voir guide, section 5

Indiquez le nombre d'heures où vous avez travaillé à titre d'infirmière entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 (incluant les activités rémunérées et bénévoles mais excluant les heures de congé de maternité, maladie ou sans solde).

À titre d'exemple, si vous avez travaillé **toute l'année** à raison de :

5 jours / semaine : inscrivez 1 740 h	2 jours / semaine : inscrivez 696 h
4 jours / semaine : inscrivez 1 392 h	1 jour / semaine : inscrivez 348 h
3 jours / semaine : inscrivez 1 044 h	7 jours / quinzaine : inscrivez 1 218 h

heures travaillées en 2009
(nombre d'heures)



Si vous n'avez pas exercé toute l'année, veuillez inscrire selon vos calculs.

Si vous n'avez pas exercé à titre d'infirmière, inscrivez 0 et n'oubliez pas d'indiquer la raison à la section 7.

Sur les heures ci-haut inscrites, avez-vous exercé des activités à titre de bénévole ? Oui Non

6 Décision judiciaire, disciplinaire ou pénale Voir guide, section 6

Toute infirmière doit informer la secrétaire générale de l'OIIQ qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction criminelle, disciplinaire ou pénale au Canada ou à l'étranger.

Avez-vous été déclarée coupable de l'une ou l'autre des infractions suivantes dont vous n'auriez pas déjà informé la secrétaire générale ?

Infraction criminelle Oui Non

Infraction disciplinaire Oui Non

Infraction pénale relative à l'usurpation d'un titre réservé ou à l'exercice illégal d'une profession Oui Non

7 Vous n'exercez pas la profession Voir guide, section 7

Cochez toutes les cases qui décrivent votre situation et, s'il y a lieu, inscrivez vos dates de fin d'emploi à la section 4.

- Retraite de la profession d'infirmière (Vous ne pouvez avoir un employeur actif à la section 4.)
- Études
- Exercice de la profession d'infirmière hors du Québec
- À la recherche d'un emploi d'infirmière
- Raisons personnelles (maladie, maternité, etc.)

- J'occupe un emploi autre que celui d'infirmière dans le domaine de la santé.
 - J'occupe un emploi dans un domaine autre que celui de la santé.
- Si vous avez coché une des cases ci-dessus, veuillez sélectionner votre domicile professionnel (voir guide section 7) :

Adresse de résidence OU Adresse de mon travail principal

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Ville, province, pays :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Désirez-vous recevoir l'information pour vous inscrire au prochain Tableau ? Oui Non

Prévoyez-vous reprendre l'exercice de la profession ? Oui Non

8 Communication de renseignements personnels Voir guide, section 8

- Je refuse que l'Ordre communique mes nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel à des entreprises avec lesquelles l'Ordre a conclu des ententes commerciales à l'intention de ses membres (p. ex., services bancaires, assurance habitation et auto).
- Je refuse que l'Ordre communique mes nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel à des tiers à des fins de recherche, de sondage ou de statistiques.

À défaut d'avoir répondu, vous êtes réputée avoir consenti à la communication de vos coordonnées à des tiers. En tout temps, vous pouvez manifester votre refus et demander au registraire de l'OIIQ de retirer votre nom de la liste d'envoi.

9 Avis et déclaration d'exactitude des renseignements – inscription au Tableau Voir guide, section 9

AVIS (article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1)

Les renseignements contenus dans la présente déclaration seront utilisés à des fins de contrôle de l'exercice de la profession et de protection du public. Le refus de les fournir à l'Ordre peut constituer une infraction au sens de l'article 50 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers (I-8, r. 4.1). Seuls les préposés de l'Ordre, dûment autorisés, auront accès à ces renseignements pour l'exercice de leurs fonctions.

Si un renseignement contenu dans la présente déclaration vous apparaît inexact, incomplet ou équivoque, veuillez le rectifier en communiquant avec le registraire de l'OIIQ.

J'ai dûment rempli ma déclaration annuelle et, le cas échéant, ma demande d'inscription au Tableau 2010-2011 et affirme que tous les renseignements que j'ai fournis sont exacts et véridiques.

X

Signature obligatoire

X

Date



Annexe 3

Secteur d'emploi

L'OIIQ assigne une catégorie à tous les employeurs du Québec (y compris les infirmières travailleuses autonomes) du secteur des soins infirmiers ou de la santé, indiqués par les infirmières dans leur déclaration. Cette catégorie décrit le type d'établissement, d'entreprise ou d'organisme dont il s'agit. Pour les besoins de la présente publication, ces catégories sont regroupées sous cinq secteurs, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Secteur d'emploi	Contenu
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)	
<ul style="list-style-type: none"> • Centre de santé et de services sociaux (CSSS) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les 95 centres de santé et de services sociaux comprennent une ou plusieurs installations exploitant une ou plusieurs des cinq missions du réseau dont certaines missions peuvent être de désignation universitaire ; ○ Les quatre centres de santé du Nord québécois comprennent une ou plusieurs installations exploitant une ou plusieurs des cinq missions du réseau ; ils se trouvent dans les régions administratives du Nord-du-Québec, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James.
<ul style="list-style-type: none"> • Centre universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ centre hospitalier universitaire ○ centre affilié universitaire ○ institut universitaire
<ul style="list-style-type: none"> • Autre établissement du RSSS 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Centre hospitalier de soins généraux ou spécialisés (CHSGS) ou de soins psychiatriques (CHPSY) non fusionné avec un CSSS et sans désignation universitaire ○ Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) non fusionné avec un CSSS ○ Centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou physique, pour les personnes alcooliques et toxicomanes ou pour les jeunes ou les mères en difficulté d'adaptation ○ centre de protection de l'enfance et de la jeunesse/centre jeunesse ○ établissement à vocation sociale de désignation universitaire
Autres secteurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Agence de placement ou de soins 	<ul style="list-style-type: none"> ○ entreprise ayant pour activité principale l'affectation d'infirmières (ou autres classes de personnel soignant) auprès d'établissements de santé, d'entreprises, de patients ou de leur famille
<ul style="list-style-type: none"> • Autre type d'employeur 	<ul style="list-style-type: none"> ○ organisme public ou parapublic du domaine de la santé (p. ex., Institut national de santé publique) ou dans d'autres domaines (p. ex., ministère de la Défense nationale, centres de détention, etc.) ○ cliniques médicales, de soins infirmiers ou de soins de santé variés ○ industrie ou entreprise hors du domaine de la santé (p. ex., industrie minière ou forestière) ○ compagnie pharmaceutique ○ résidence privée pour personnes âgées et autres clientèles ○ organisme communautaire ○ établissement d'enseignement (cégep, université, centre de formation professionnelle)¹³.

[RETOUR À COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

¹³ Ce type d'employeur exclut les écoles primaires et secondaires publiques. Les infirmières qui donnent des soins aux étudiants de ces établissements sont habituellement employées par les CSSS.

Annexes régionales



Annexe 4

Évolution du nombre de permis délivrés, par région des études

En 2009-2010, près d'un tiers des titulaires de permis, soit 30 %, sont diplômées d'un établissement d'enseignement situé dans la région de Montréal; les diplômées des établissements de la Capitale-Nationale et de la Montérégie représentent respectivement 14 et 10 % des titulaires, alors que cette proportion est inférieure à 5 % dans chacune des autres régions.

Suivant la tendance observée dans l'ensemble du Québec, le nombre de permis diminue depuis 2008-2009¹⁴ dans plus de la moitié des régions. La diminution totale pour les deux dernières années dépasse 25 % dans les régions de Bas-Saint-Laurent, Montréal, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches. Le nombre de permis demeure stable ou enregistre une légère augmentation dans six régions : Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Outaouais, Lanaudière et Centre du Québec.

[RETOUR AU TABLEAU PROVINCIAL](#)

TABLEAUX RÉGIONAUX **NOMBRE DE PERMIS D'EXERCICE DÉLIVRÉS PAR L'OIIQ, DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES**

Année	Bas-Saint-Laurent		Sag.-Lac-St-Jean		Capitale-Nationale	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
➤ 2005-2006	112		232		352	
➤ 2006-2007	96	-14,3%	171	-26,3%	382	8,5%
➤ 2007-2008	94	-2,1%	139	-18,7%	328	-14,1%
➤ 2008-2009	86	-8,5%	144	3,6%	353	7,6%
➤ 2009-2010	62	-27,9%	108	-25,0%	324	-8,2%

Année	Mauricie		Estrie		Montréal	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
➤ 2005-2006	164		74		810	
➤ 2006-2007	149	-9,1%	71	-4,1%	901	11,2%
➤ 2007-2008	127	-14,8%	94	32,4%	1 008	11,9%
➤ 2008-2009	151	18,9%	91	-3,2%	846	-16,1%
➤ 2009-2010	125	-17,2%	90	-1,1%	719	-15,0%

[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

14 Rappelons que la diminution du nombre de permis résulte de la baisse des admissions dans les programmes de formation initiale au milieu des années 2000, laquelle reflète la courbe démographique des 16-20 ans au Québec.

Annexe 4

TABLEAUX RÉGIONAUX NOMBRE DE PERMIS D'EXERCICE DÉLIVRÉS PAR L'OIIQ, DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

Année	Outaouais		Abitibi-Tém.		Côte-Nord	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
➤ 2005-2006	83		63		35	
➤ 2006-2007	76	-8,4%	52	-17,5%	29	-17,1%
➤ 2007-2008	81	6,6%	38	-26,9%	32	10,3%
➤ 2008-2009	56	-30,9%	52	36,8%	26	-18,8%
➤ 2009-2010	81	44,6%	42	-19,2%	16	-38,5%

Année	Nord-du-Québec		Gasp.-Î.-de-la-Mad.		Chaudière-App.	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
➤ 2005-2006	0		19		147	
➤ 2006-2007	14		11	-42,1%	122	-17,0%
➤ 2007-2008	3	-78,6%	23	109,1%	157	28,7%
➤ 2008-2009	0	-100,0%	12	-47,8%	105	-33,1%
➤ 2009-2010	3		7	-41,7%	87	-17,1%

Année	Laval		Lanaudière		Laurentides	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
➤ 2005-2006	89		43		116	
➤ 2006-2007	90	1,1%	43	0,0%	108	-6,9%
➤ 2007-2008	65	-27,8%	60	39,5%	91	-15,7%
➤ 2008-2009	70	7,7%	34	-43,3%	88	-3,3%
➤ 2009-2010	59	-15,7%	60	76,5%	70	-20,5%

Année	Montérégie		Centre-du-Québec	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation
➤ 2005-2006	285		65	
➤ 2006-2007	284	-0,4%	62	-4,6%
➤ 2007-2008	286	0,7%	60	-3,2%
➤ 2008-2009	211	-26,2%	65	8,3%
➤ 2009-2010	228	8,1%	65	0,0%

[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Intégration de la profession, par région des études

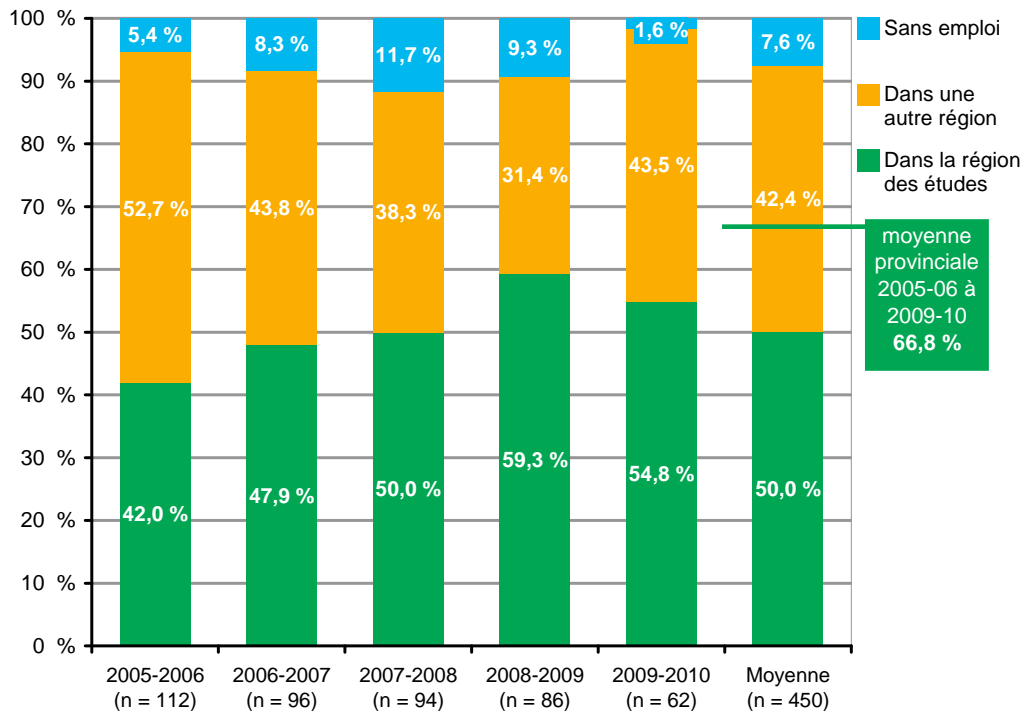
En moyenne, 66,8 % de l'ensemble des titulaires de permis¹⁵ délivrés au cours des cinq dernières années ont intégré la profession dans la région où elles ont suivi leur formation initiale. Cette proportion varie considérablement d'une région à l'autre. En effet, la proportion des titulaires de permis qui ont obtenu un emploi dans la région où elles ont suivi leur formation initiale est supérieure à 70 % dans quatre régions (Capitale-Nationale, Estrie, Montréal et Abitibi-Témiscamingue), tandis qu'elle est égale ou inférieure à 50 % dans cinq régions (Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Laval). Depuis 2005-2006, la proportion des infirmières de la relève qui intègrent la profession dans leur région d'études tend à augmenter d'année en année dans sept régions : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec.

[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES¹⁶

BAS-SAINT-LAURENT



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

15 Cette section concerne seulement les infirmières de la relève diplômées du Québec.

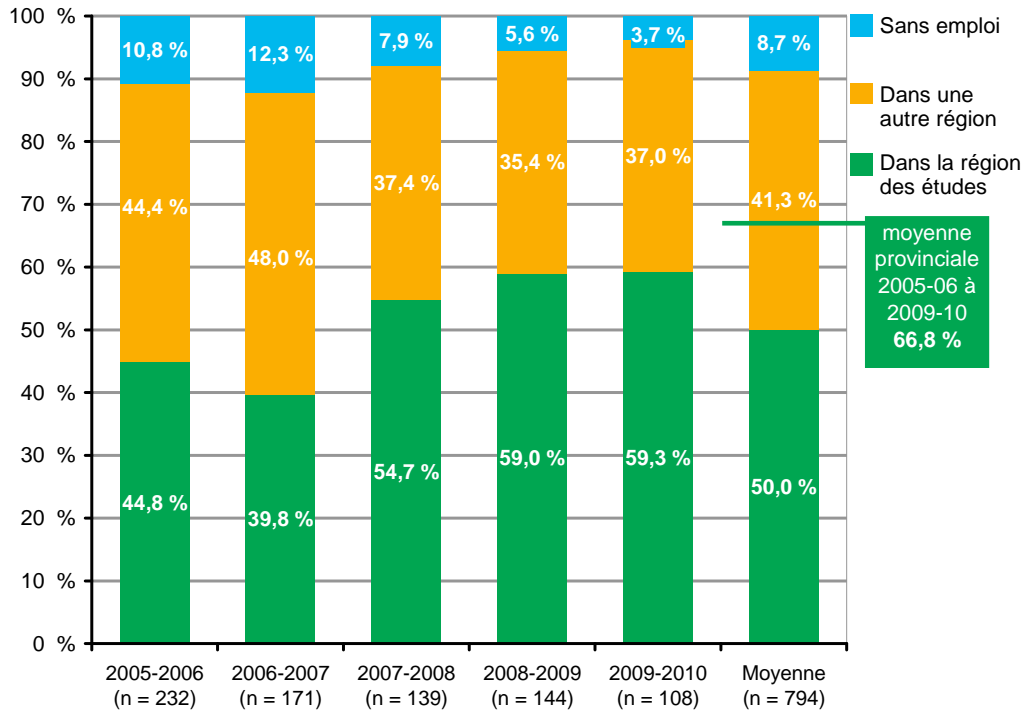
16 Vu le petit nombre de diplômées formées dans la région du Nord-du-Québec, il n'y a pas de graphique pour cette région.

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

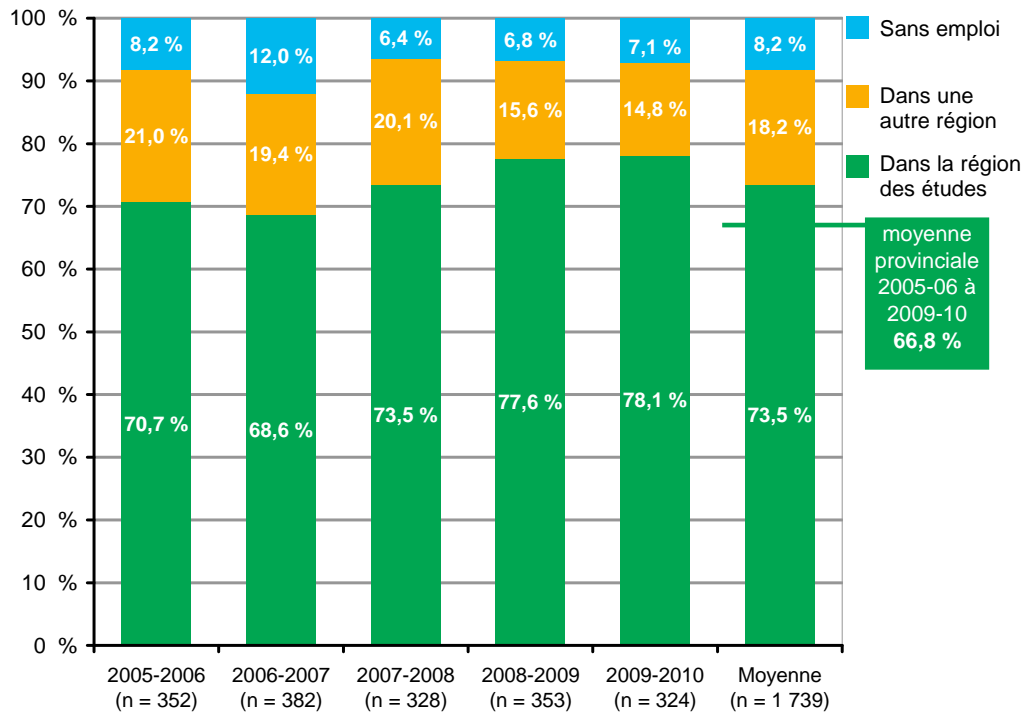
INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CAPITALE-NATIONALE



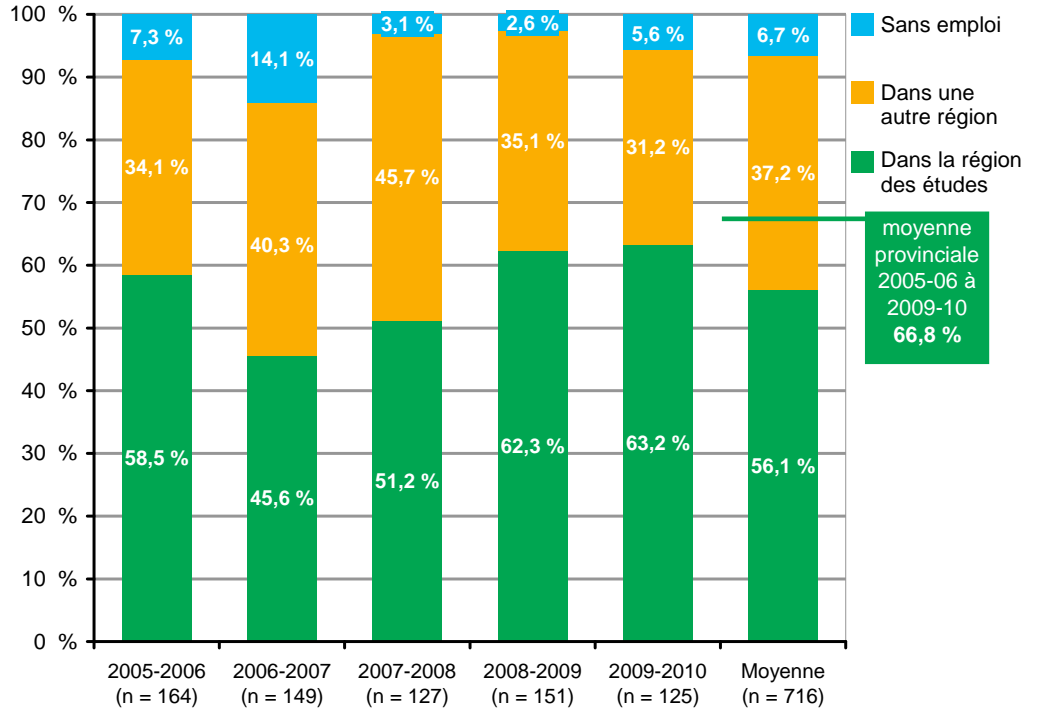
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

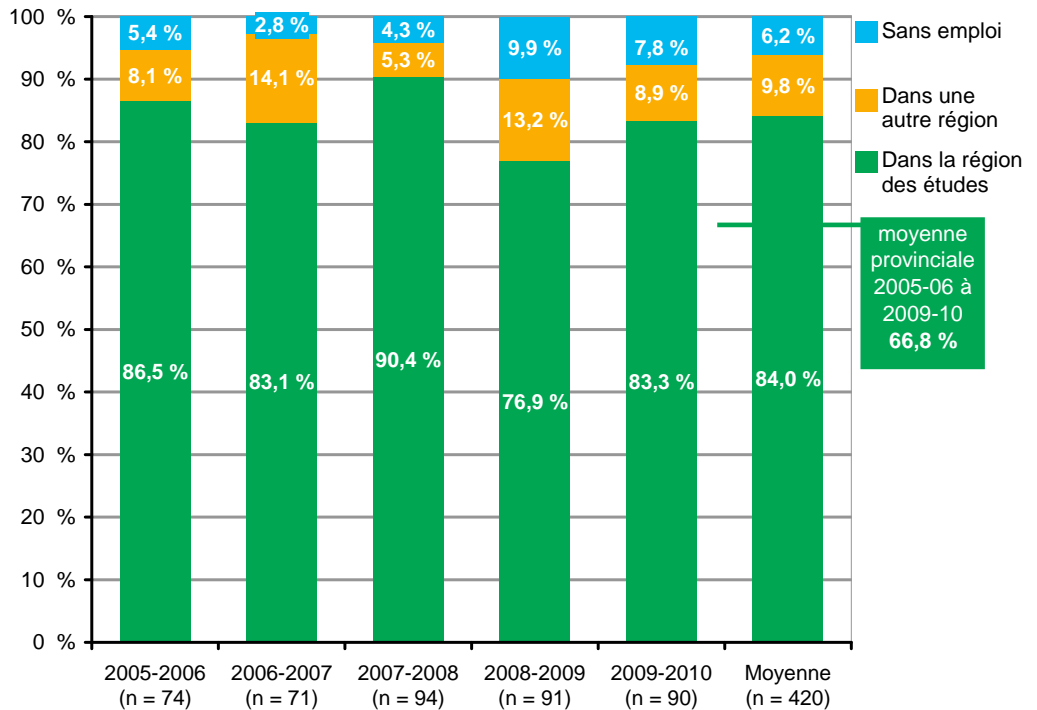
INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

MAURICIE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

ESTRIE



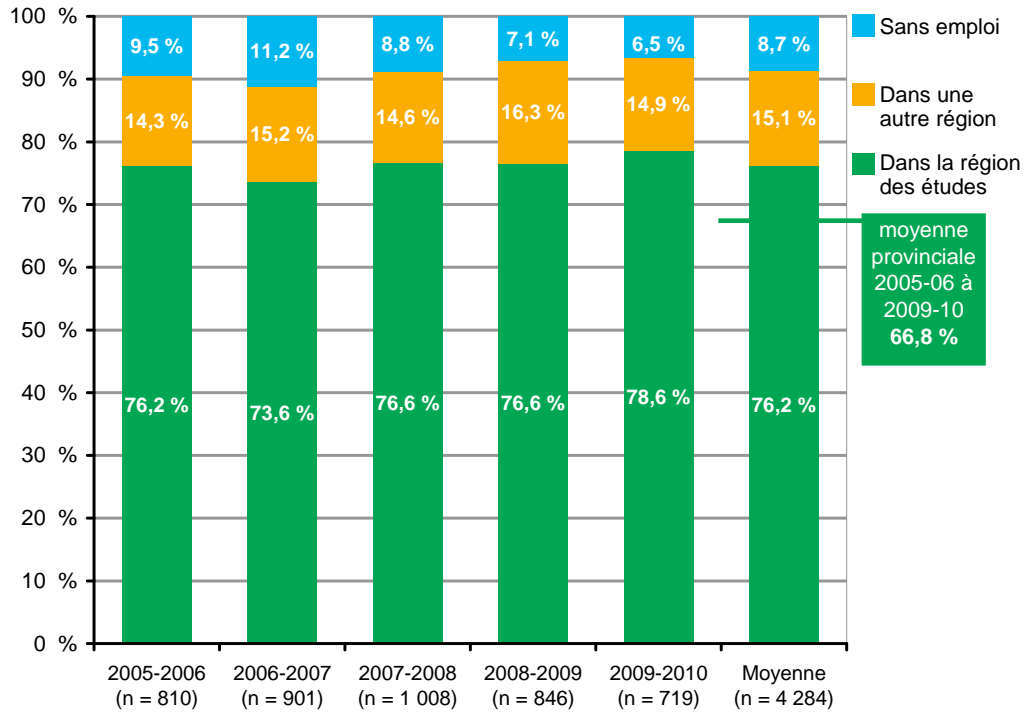
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

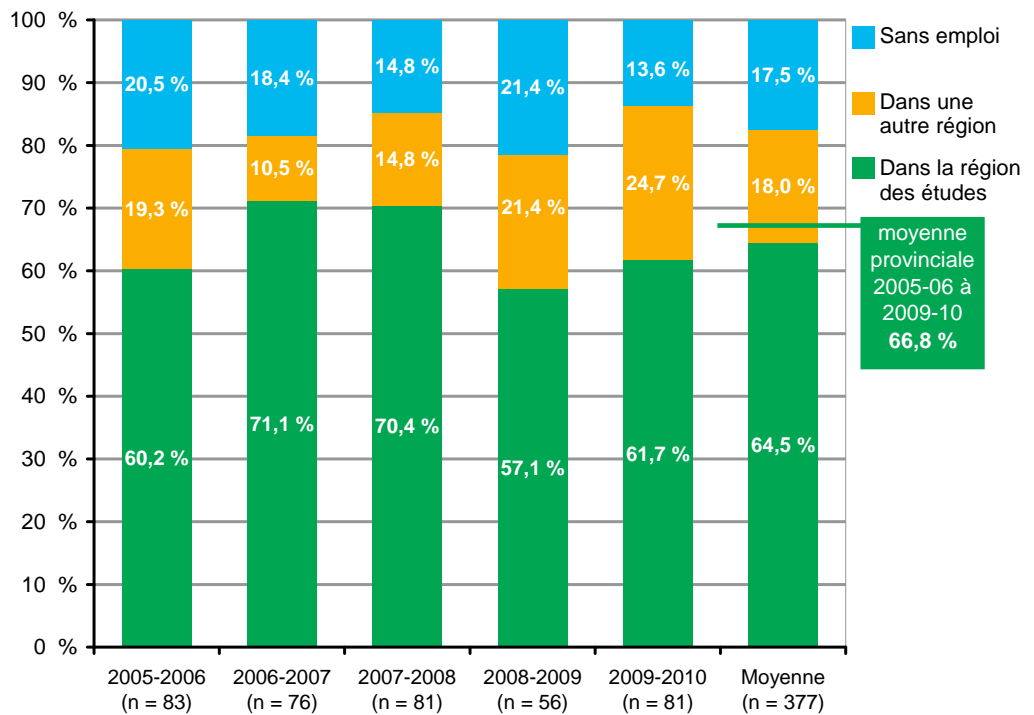
INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

MONTRÉAL



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

OUTAOUAIS



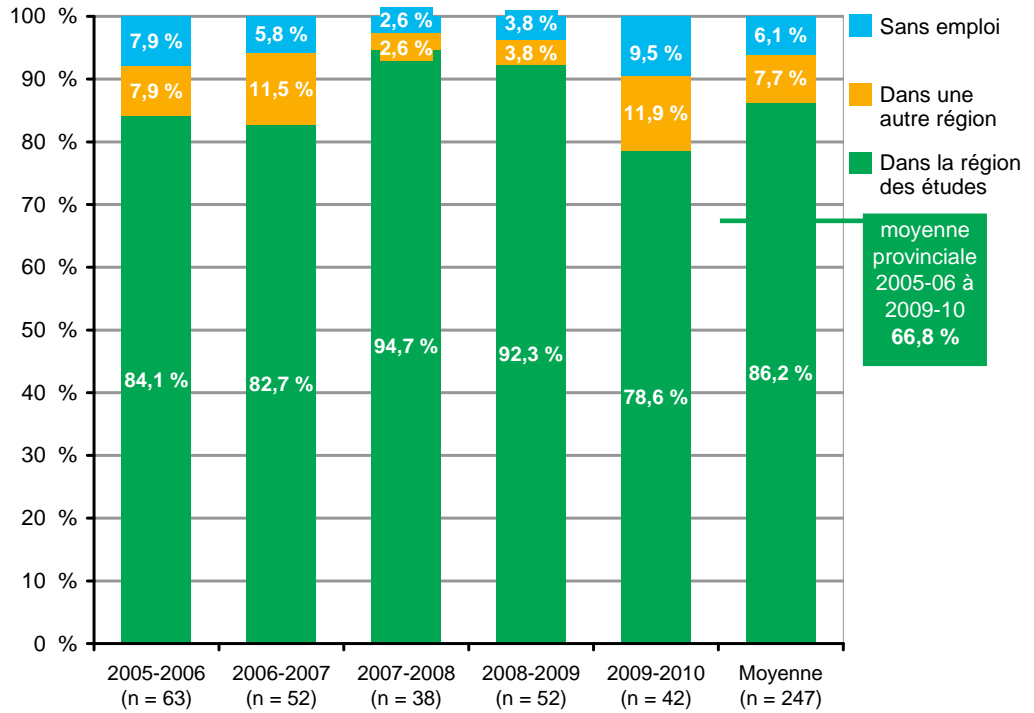
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

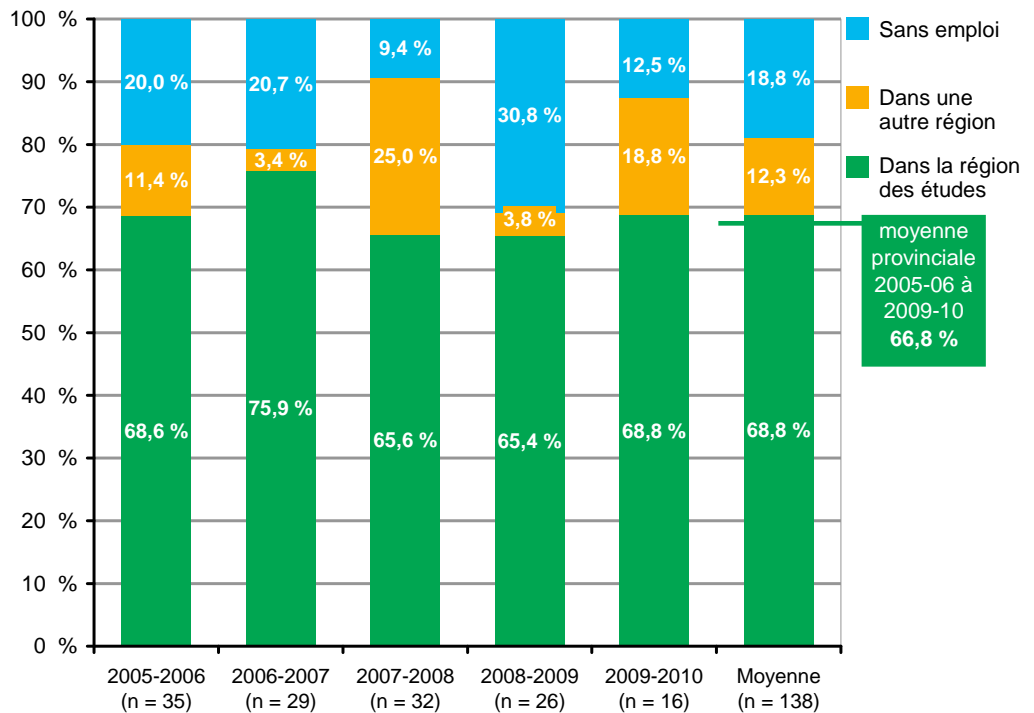
INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CÔTE-NORD



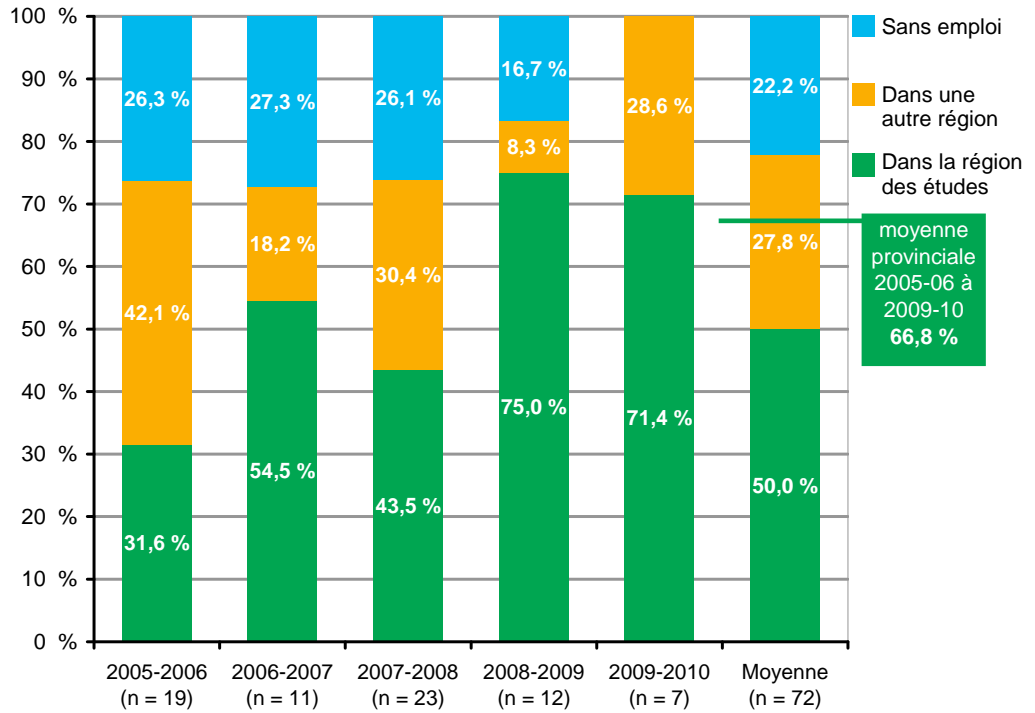
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

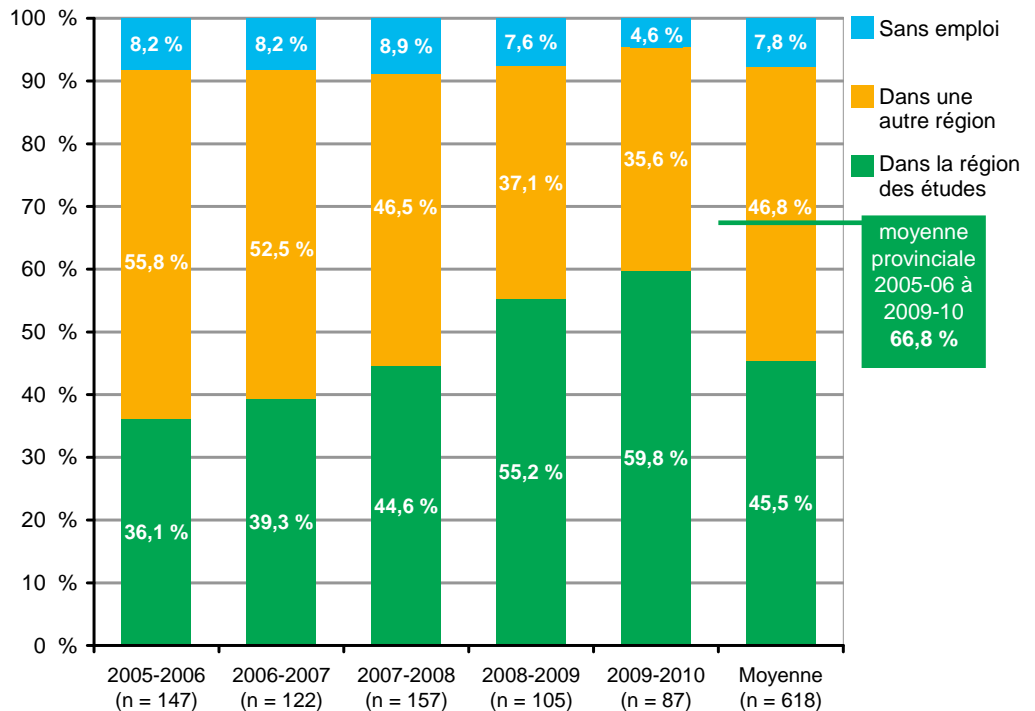
INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CHAUDIÈRE-APPALACHES



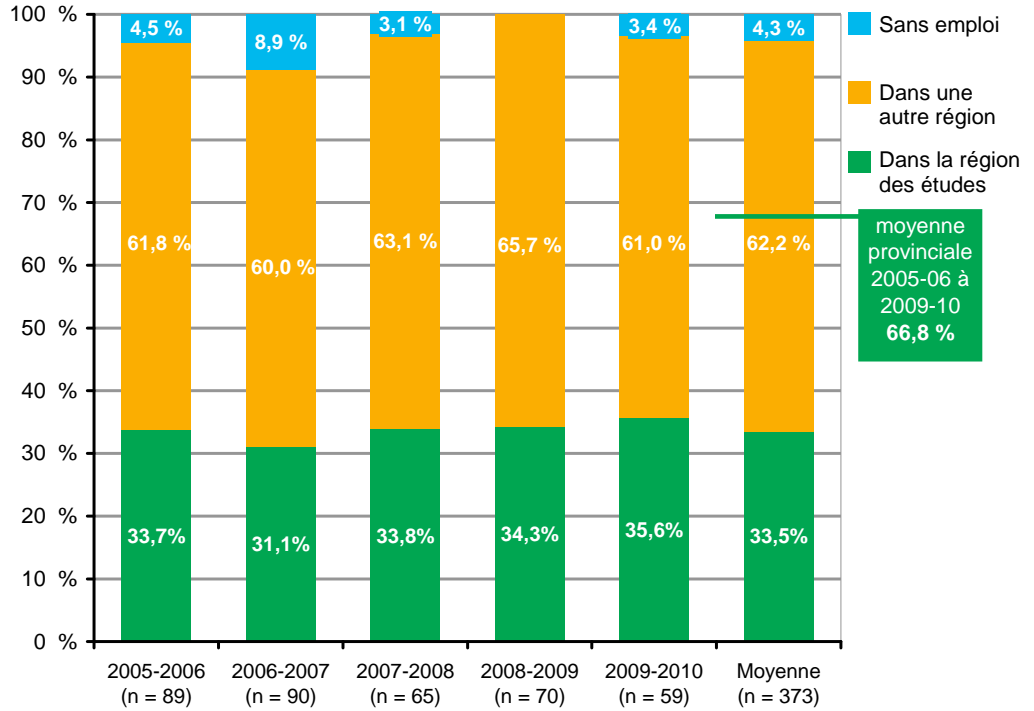
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

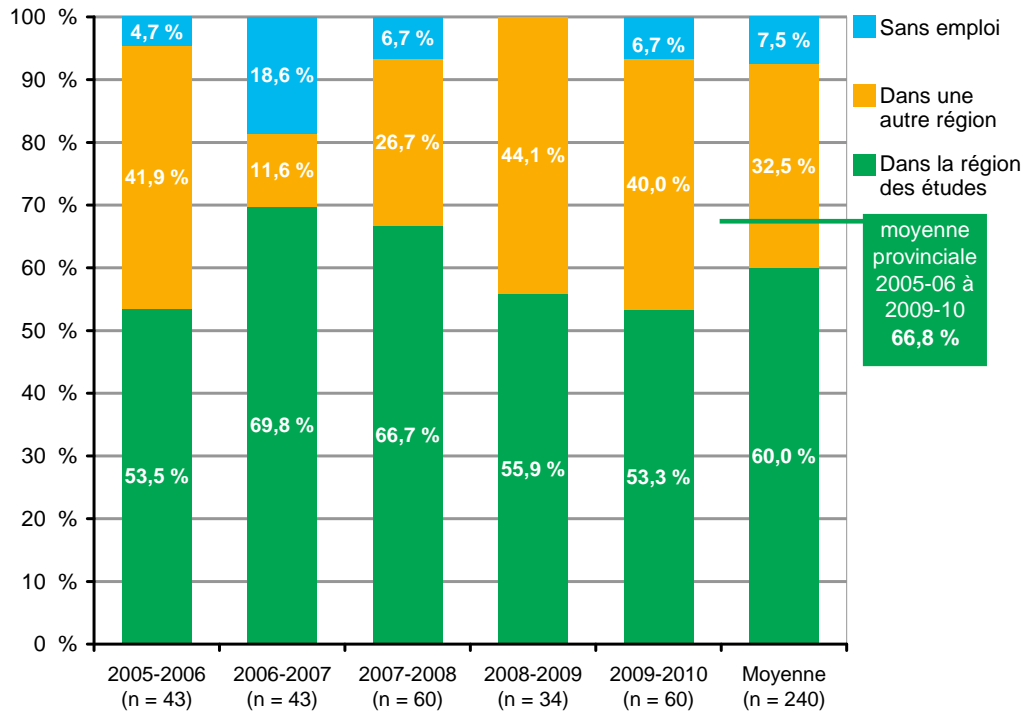
INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

LAVAL



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

LANAUDIÈRE



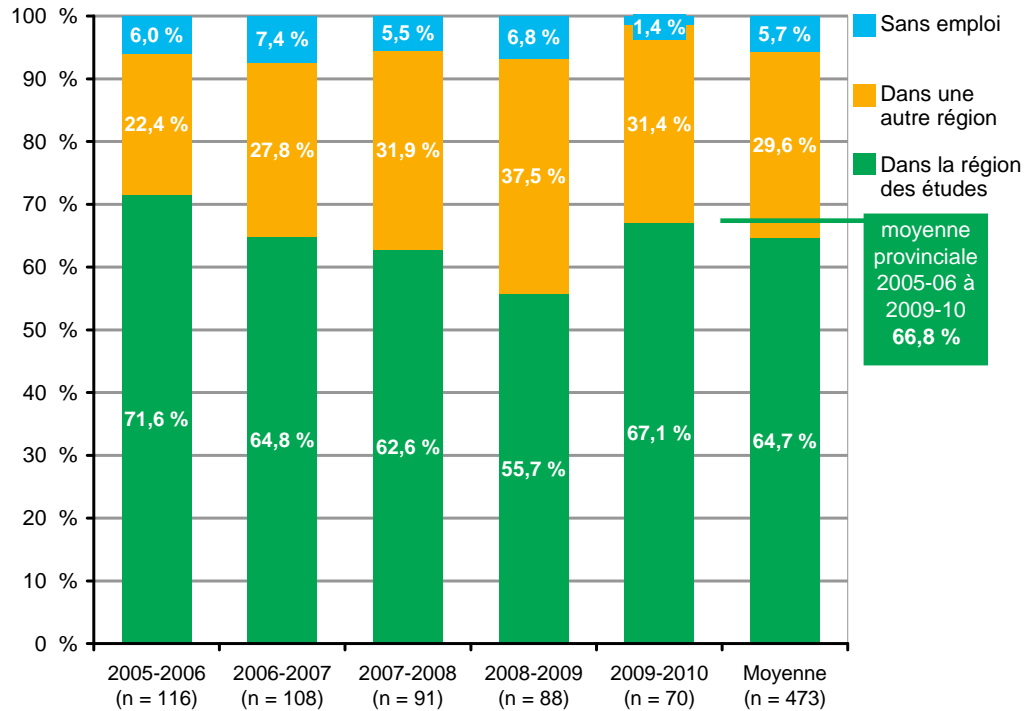
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

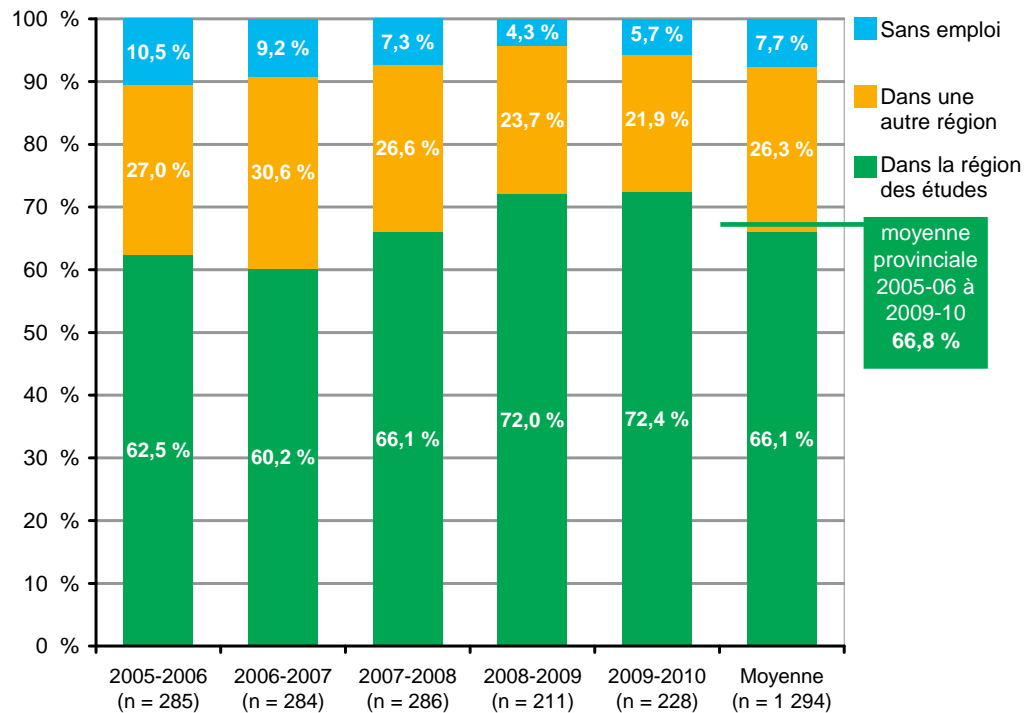
INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

LAURENTIDES



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

MONTÉRÉGIE



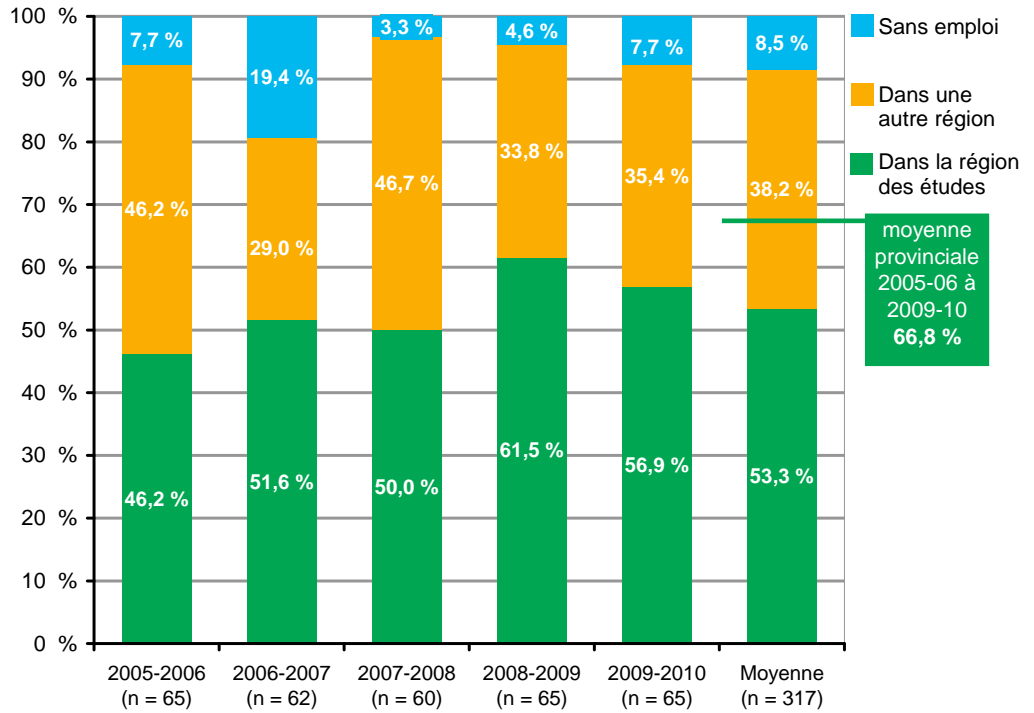
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 5

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

INTÉGRATION DE LA PROFESSION DANS LA RÉGION DES ÉTUDES, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION DES ÉTUDES

CENTRE-DU-QUÉBEC



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Situation d'emploi, par région d'intégration de la profession

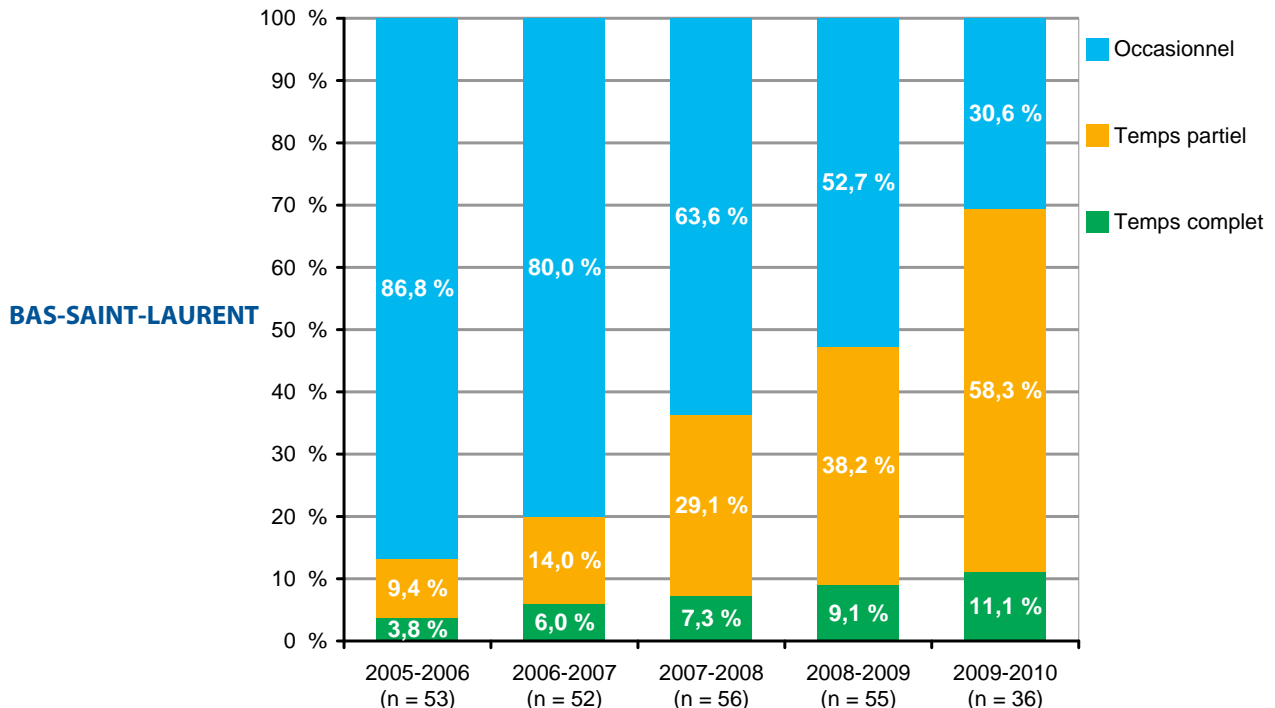
La situation d'emploi des infirmières de la relève varie beaucoup d'une région à l'autre. Cette situation semble plus favorable dans huit régions où au moins un tiers des infirmières de la relève 2009-2010 déclarent qu'elles travaillent à temps complet : Capitale-Nationale, Montréal, Outaouais, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Laval, Laurentide et Montérégie. En revanche, au moins un tiers des infirmières de la relève travaillent sur une base occasionnelle dans cinq régions : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec.

La situation d'emploi de la relève s'est améliorée dans la majorité des régions. En effet, entre 2005-2006 et 2009-2010, la proportion des infirmières de la relève qui travaillent à temps complet a augmenté de plus de 20 points de pourcentage dans cinq régions : Capitale-Nationale, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec. Toutefois, certaines régions enregistrent des diminutions, soit l'Outaouais et Laval. Quant à la proportion des infirmières de la relève qui travaillent sur une base occasionnelle, elle a diminué dans toutes les régions ; des diminutions supérieures à 40 points de pourcentage sont enregistrées dans le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION¹⁷



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

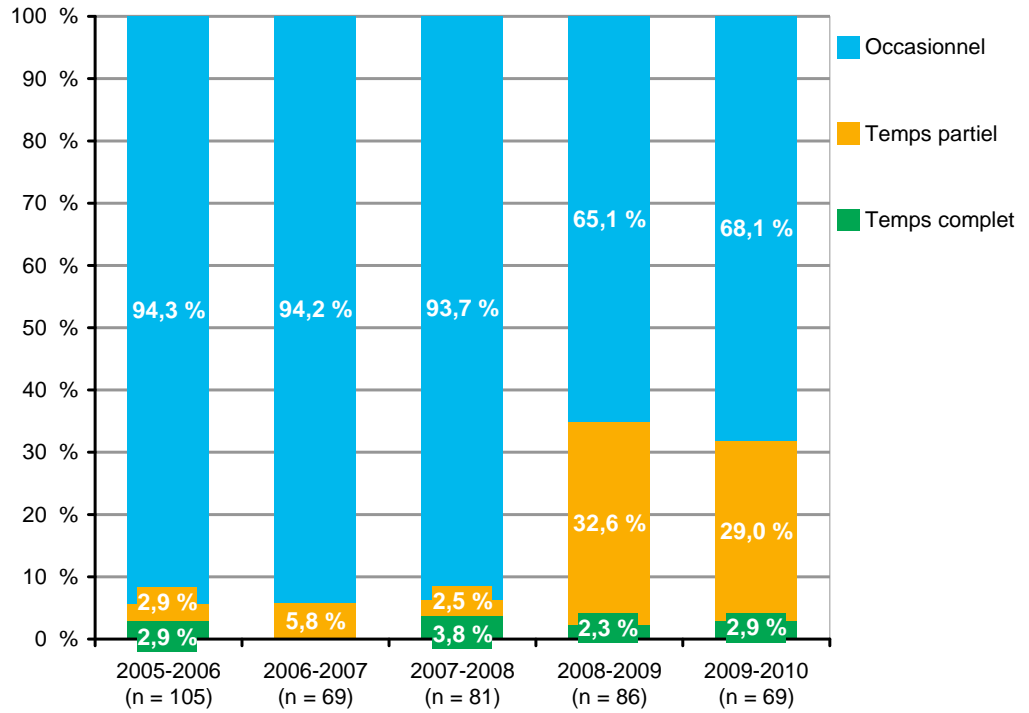
17 En ce qui concerne les infirmières qui travaillent pour le compte d'agences de placement ou de soins, la région de résidence est utilisée puisqu'elle est plus fiable que la région où est située l'agence (voir « région d'intégration de la profession », page 8).

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

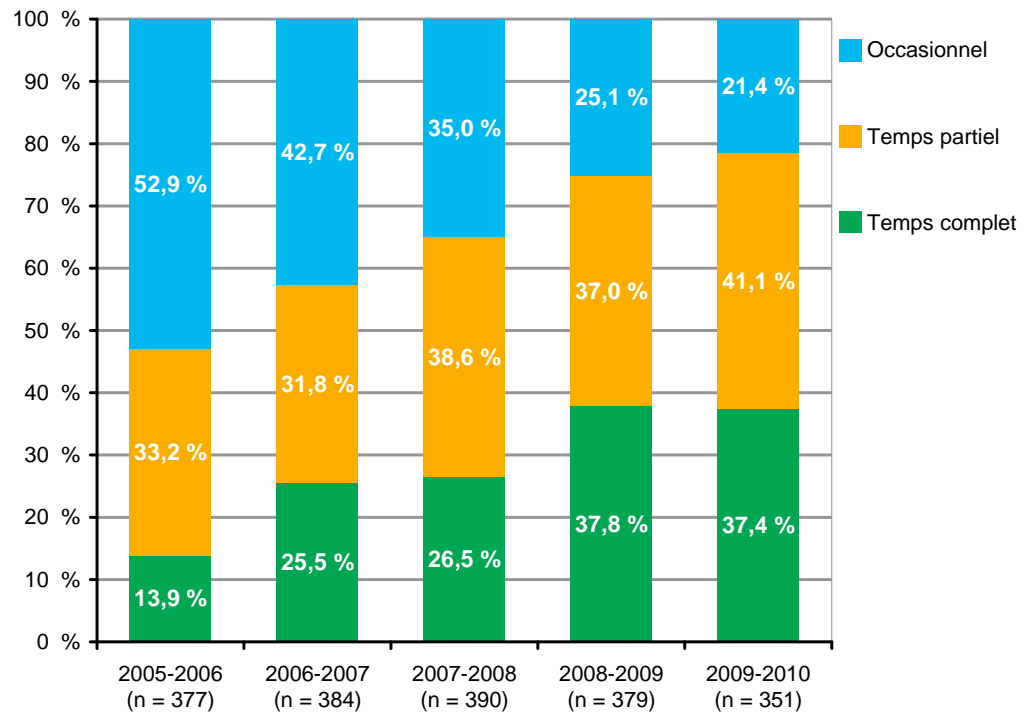
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CAPITALE-NATIONALE



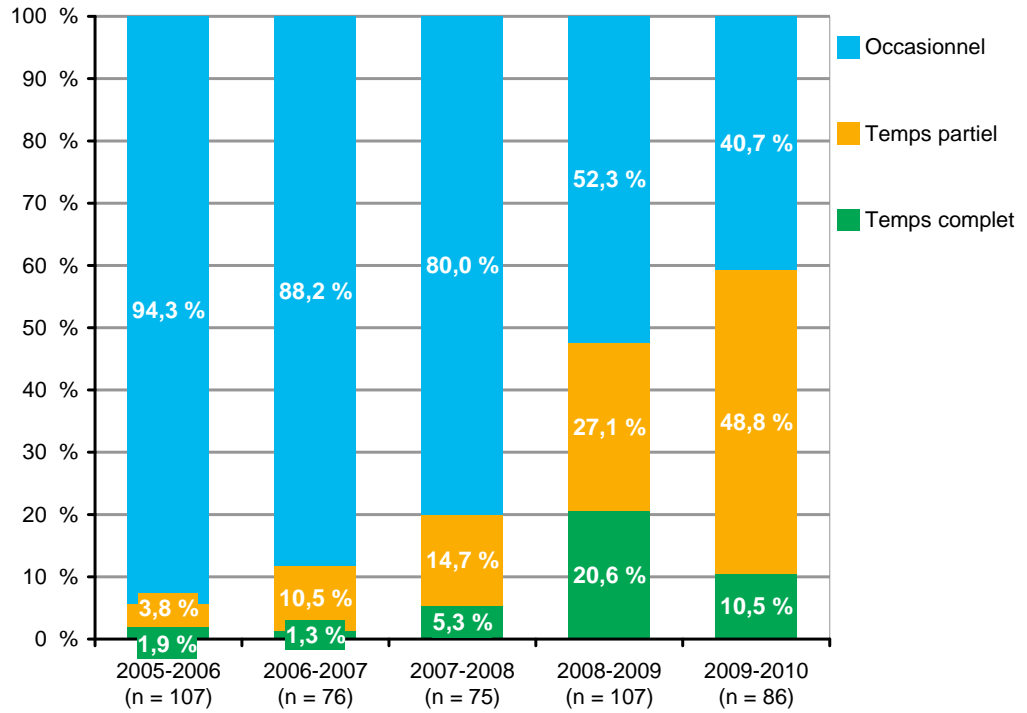
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

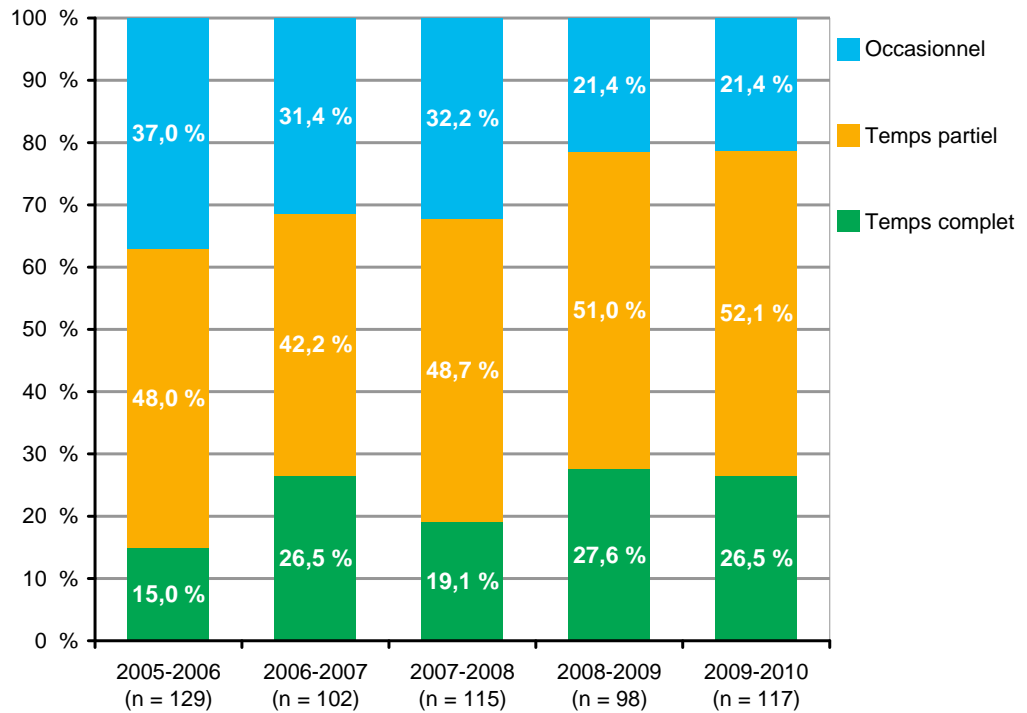
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

MAURICIE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

ESTRIE



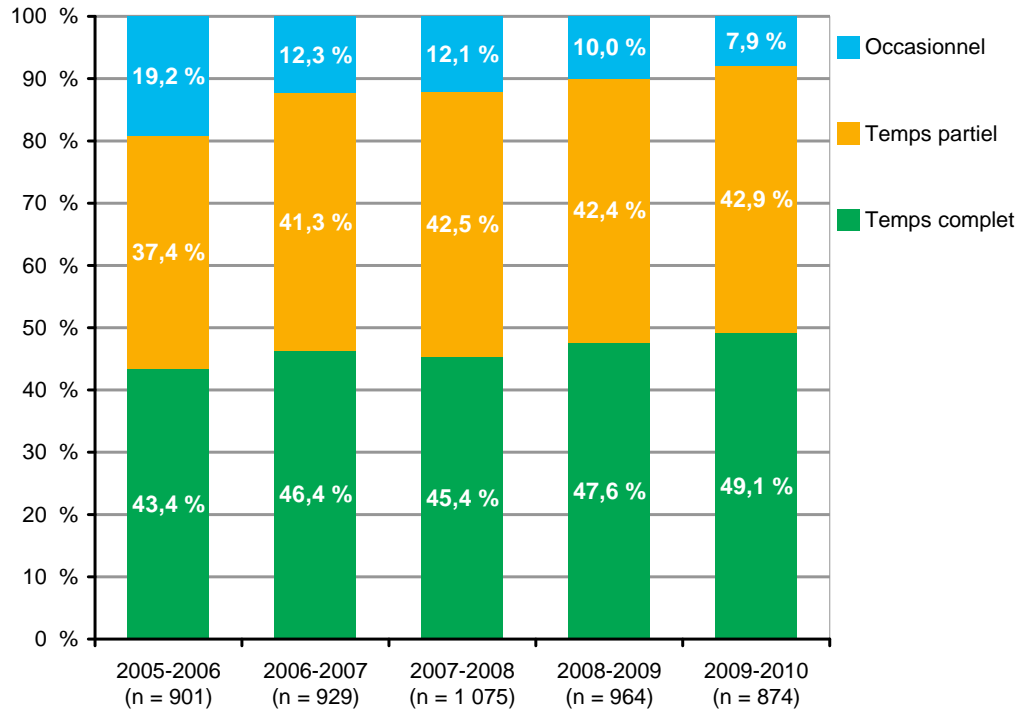
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

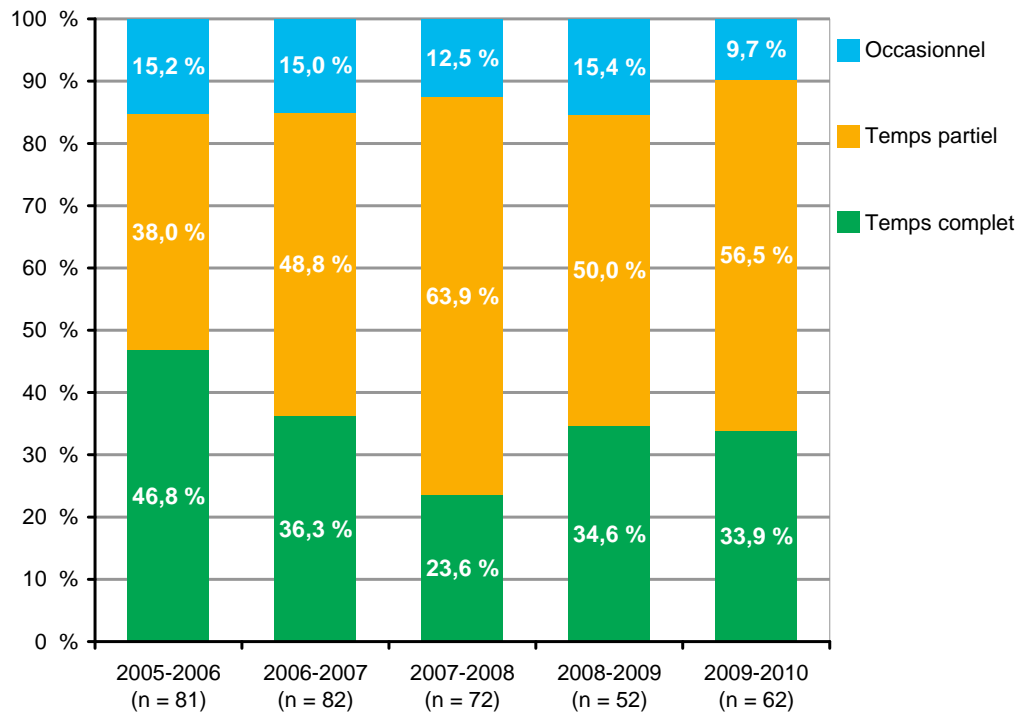
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

MONTRÉAL



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

OUTAOUAIS



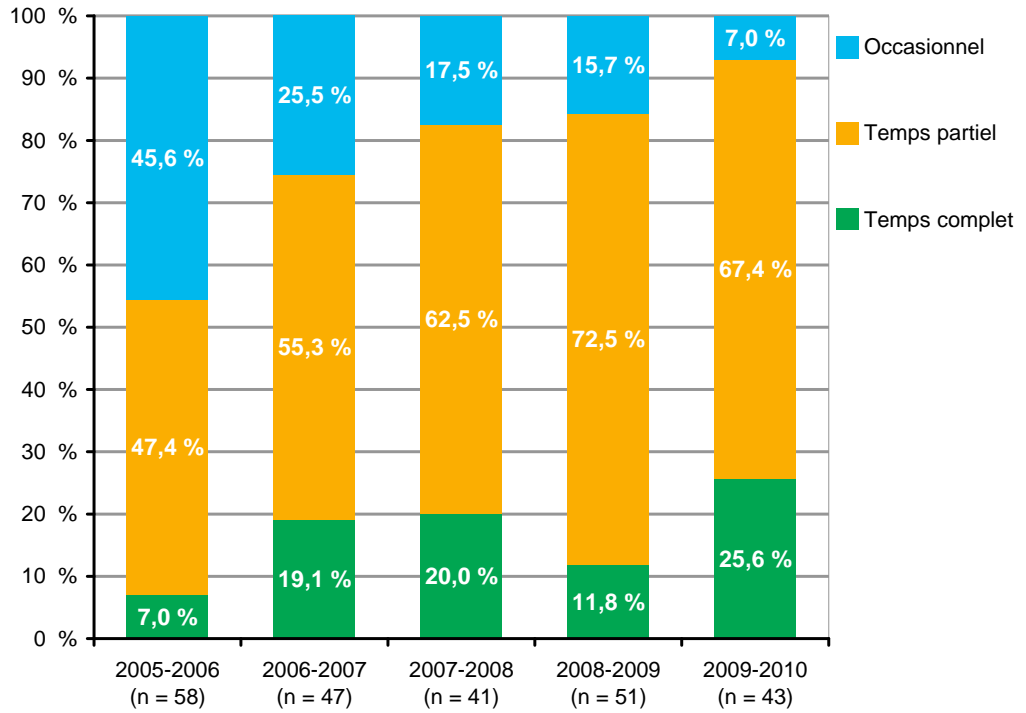
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

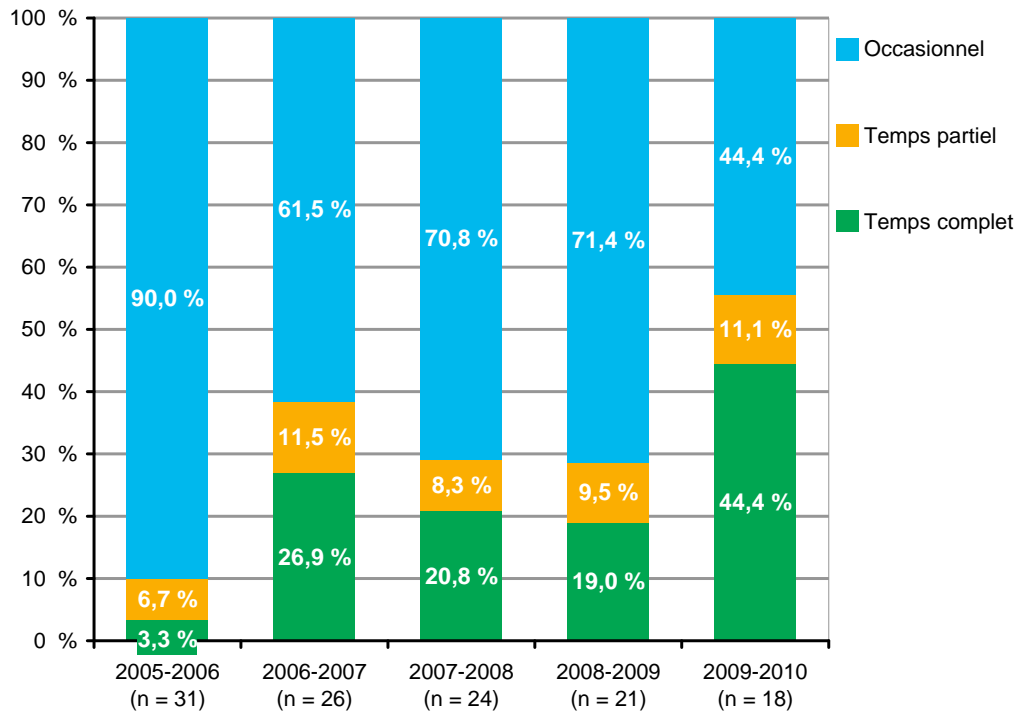
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CÔTE-NORD



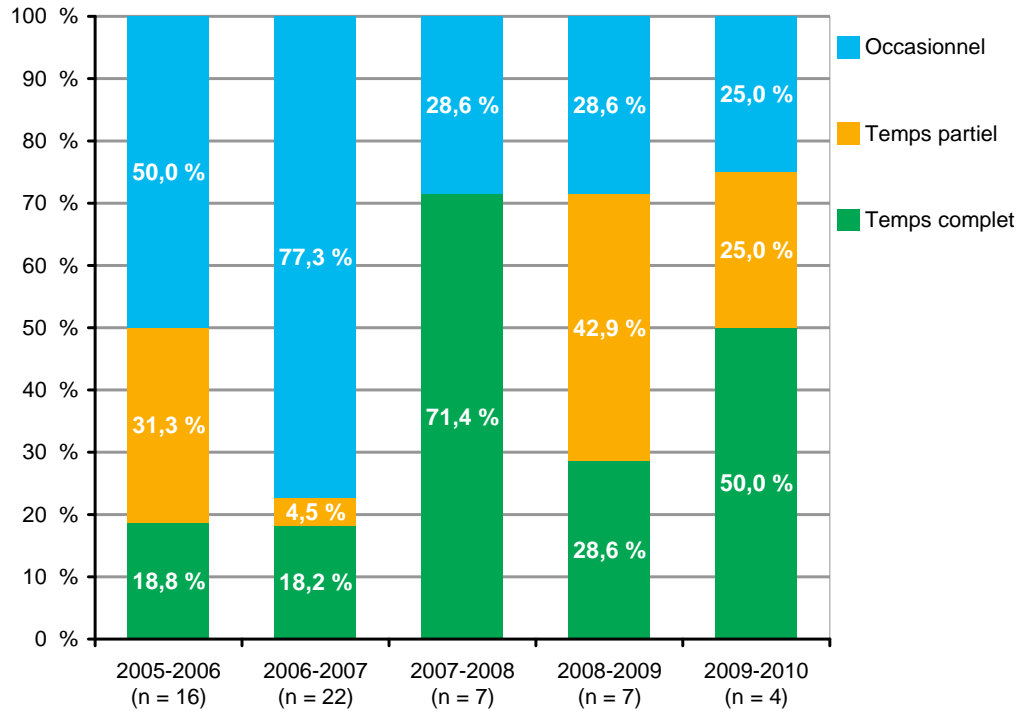
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

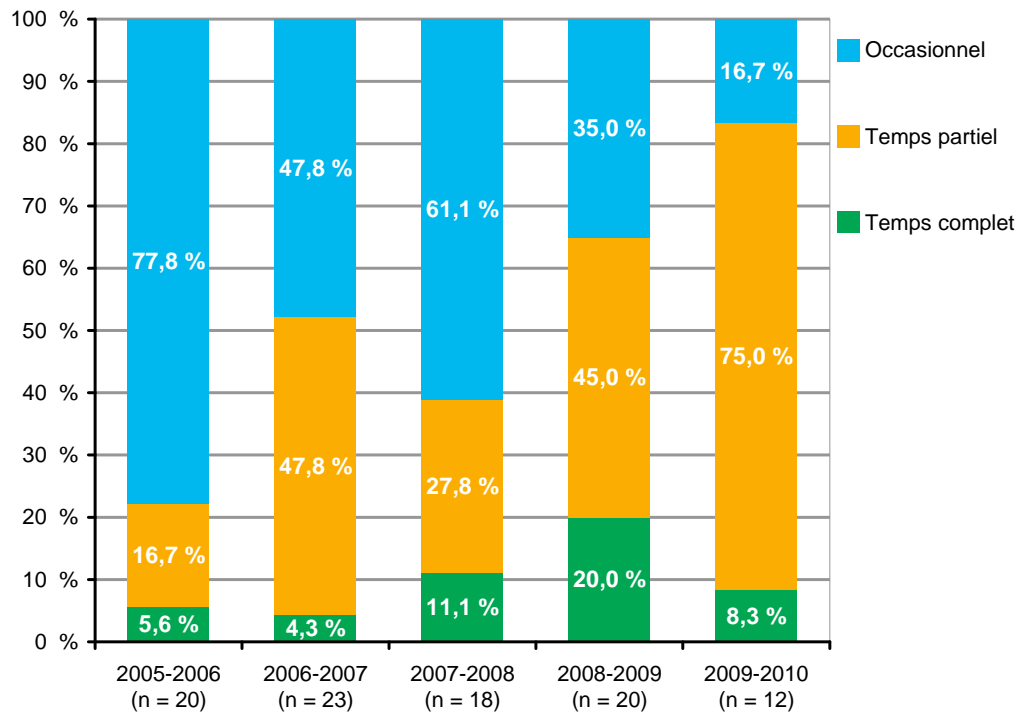
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

NORD-DU-QUÉBEC



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



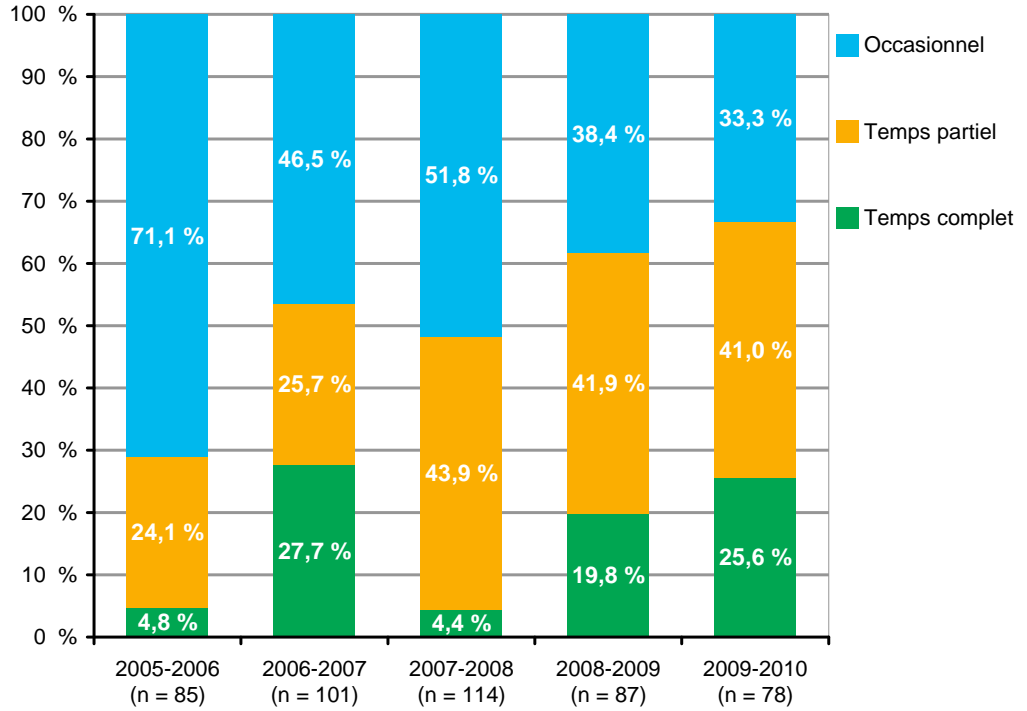
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

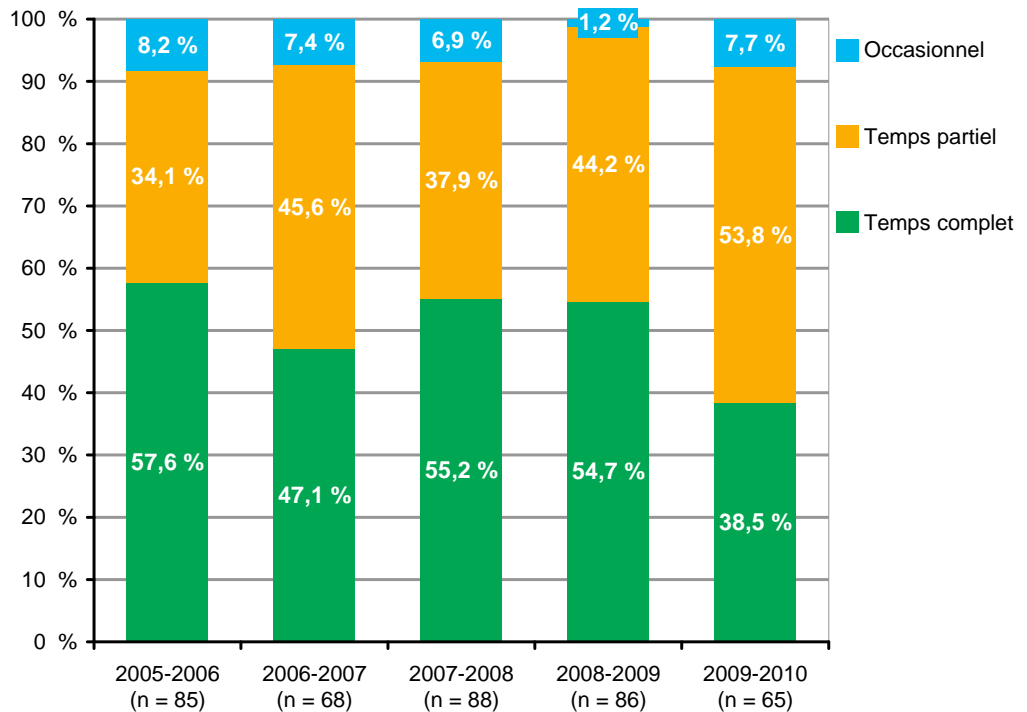
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

CHAUDIÈRE-APPALACHES



RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

LAVAL



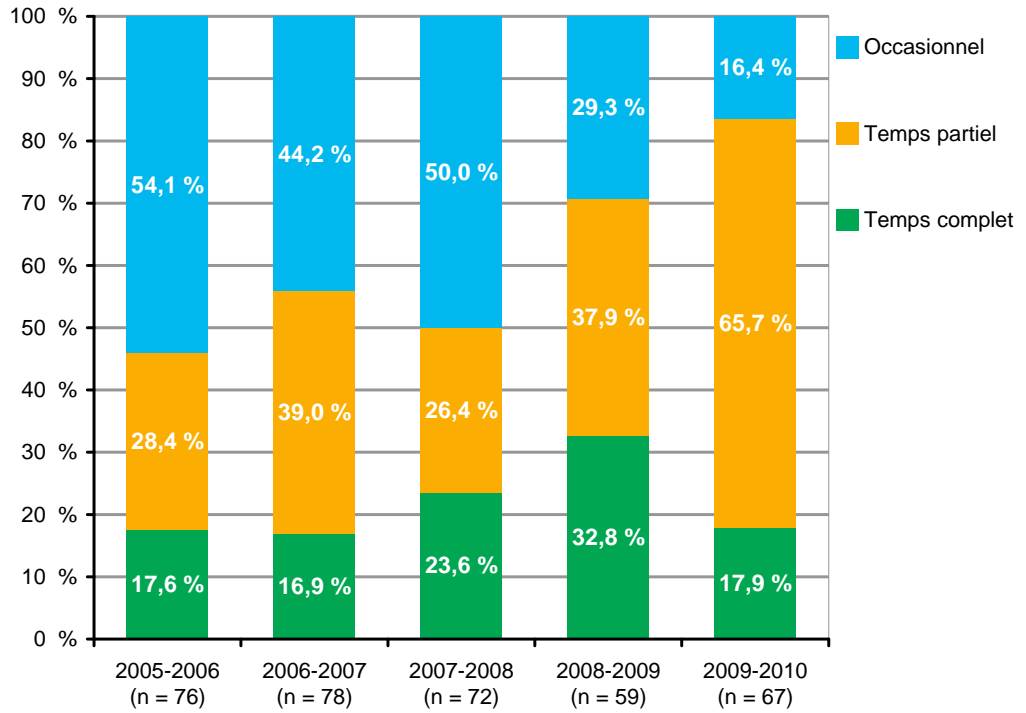
RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

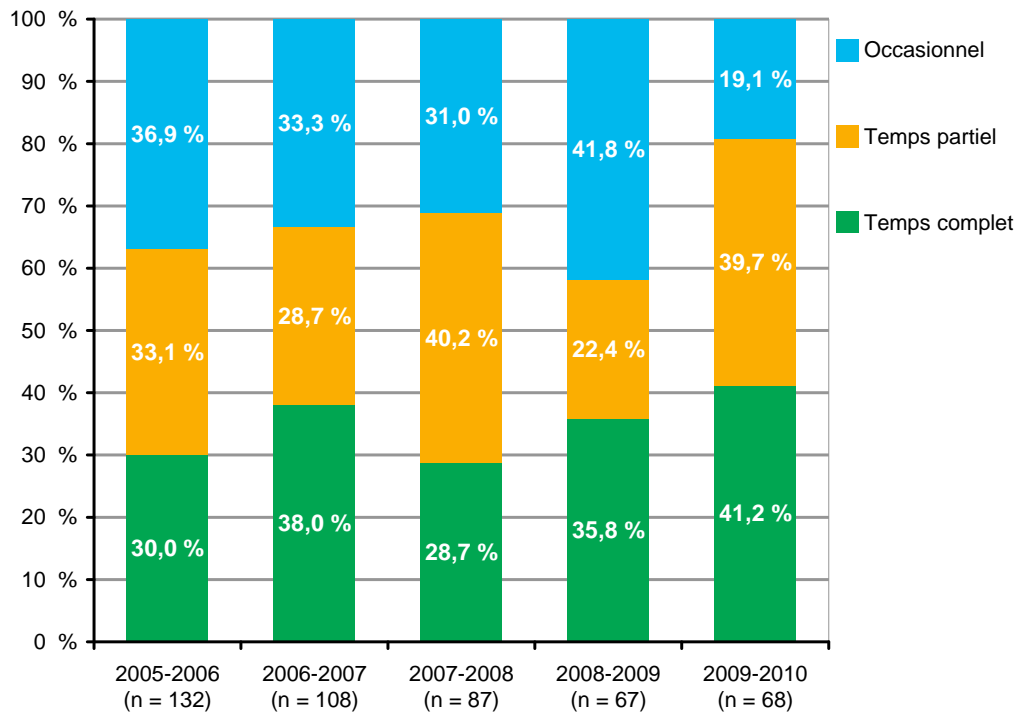
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

LANAUDIÈRE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

LAURENTIDES



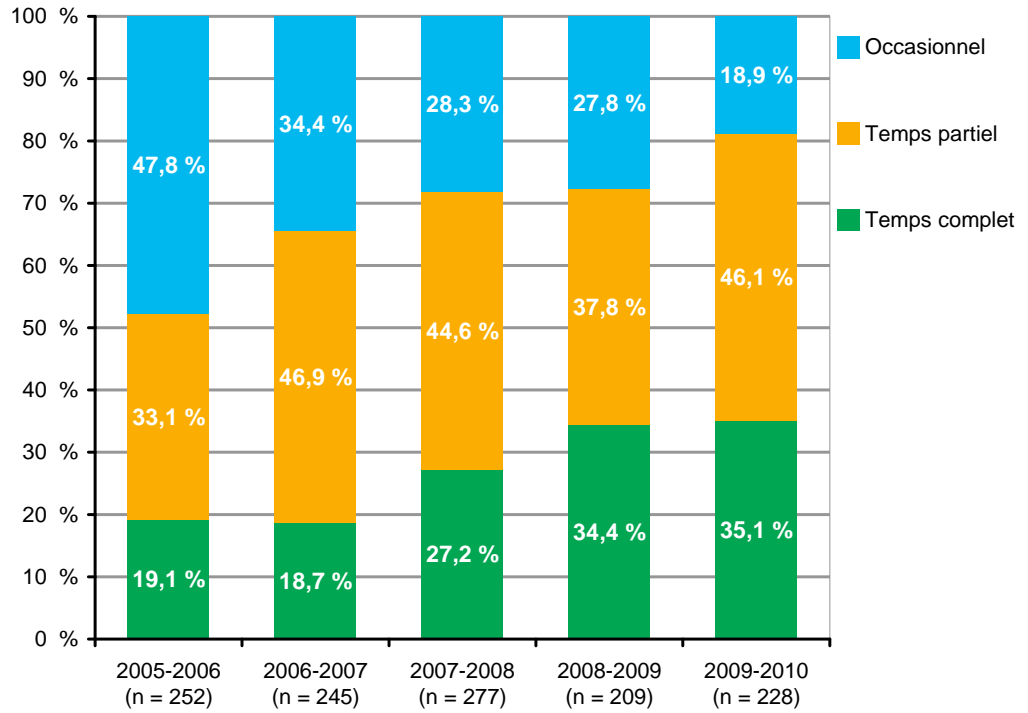
[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

Annexe 6

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

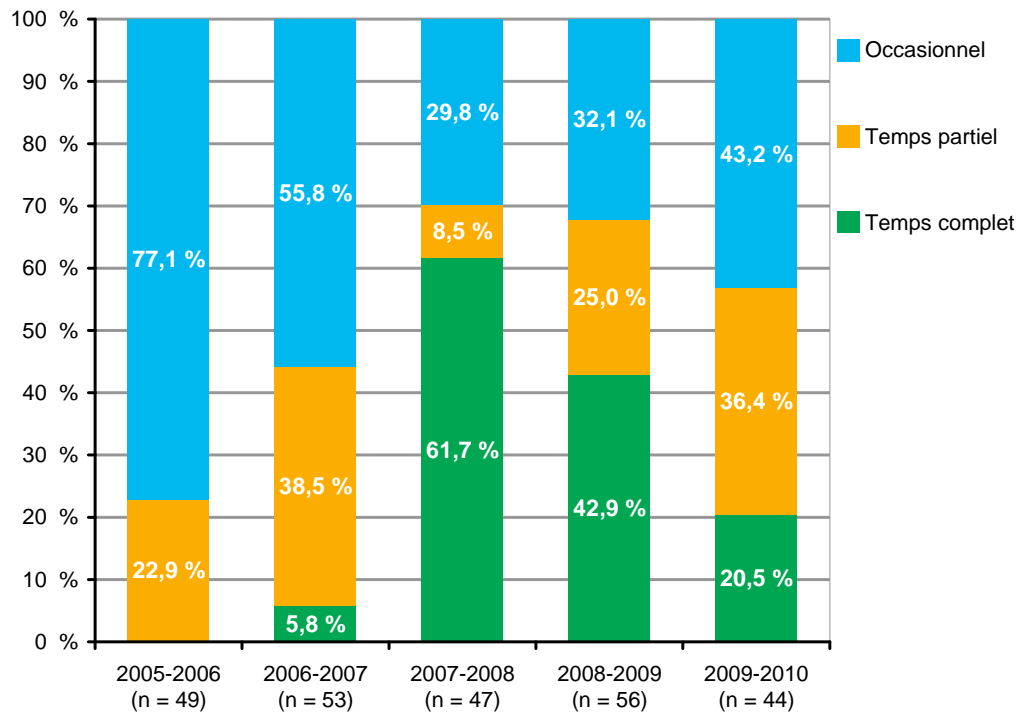
SITUATION D'EMPLOI, RELÈVE DE 2005-2006 À 2009-2010, PAR RÉGION D'INTÉGRATION DE LA PROFESSION

MONTÉRÉGIE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CENTRE-DU-QUÉBEC



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

Rétention des infirmières de la relève de 2000-2001 à 2004-2005, par région d'intégration

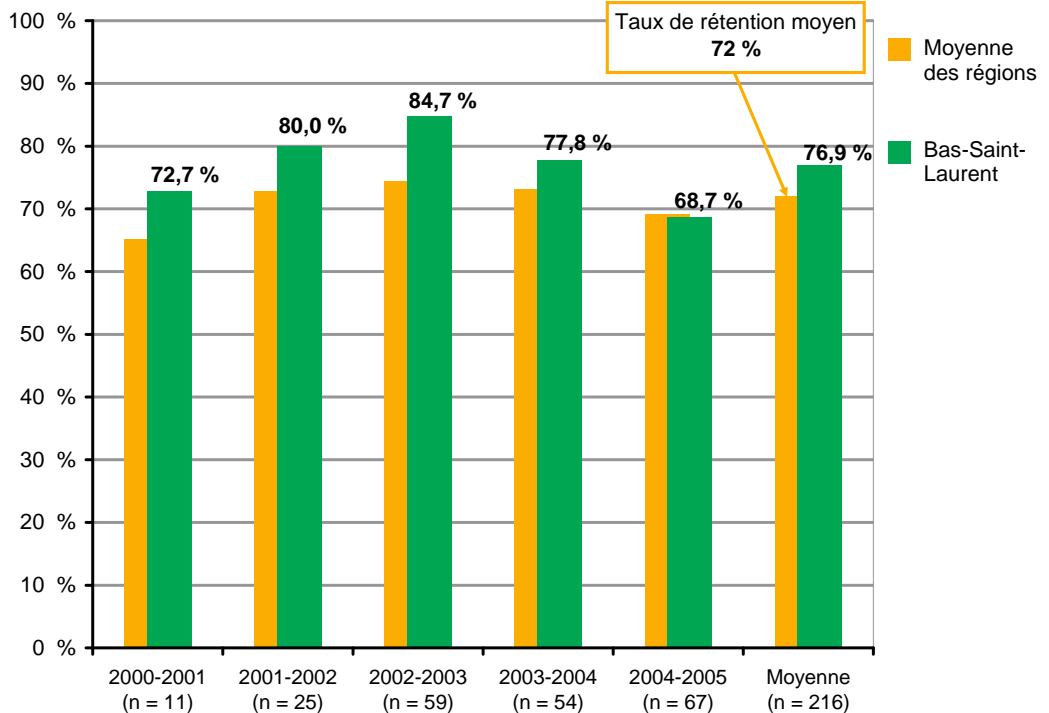
Bien que le GRAPHIQUE 11 montre que dans l'ensemble du Québec, au moins neuf infirmières de la relève sur dix exercent toujours la profession cinq ans après leur intégration (voir GRAPHIQUE 11), un bon nombre d'entre elles ont changé d'employeur et souvent même de région dans les premières années de leur carrière. Les graphiques ci-dessous montrent que la proportion des infirmières de la relève de 2000-2001 à 2004-2005 qui exercent toujours dans la même région après cinq ans est de 72 %, en moyenne, pour l'ensemble des 17 régions. Cette proportion est supérieure à 75 % dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, tandis qu'elle est inférieure à 65 % dans les régions de l'Outaouais, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de Laval. Au cours de la première moitié des années 2000, le taux de rétention régional de la relève avait tendance à s'améliorer dans les régions de Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue tandis qu'il semblait régresser dans les régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

BAS-SAINT-LAURENT

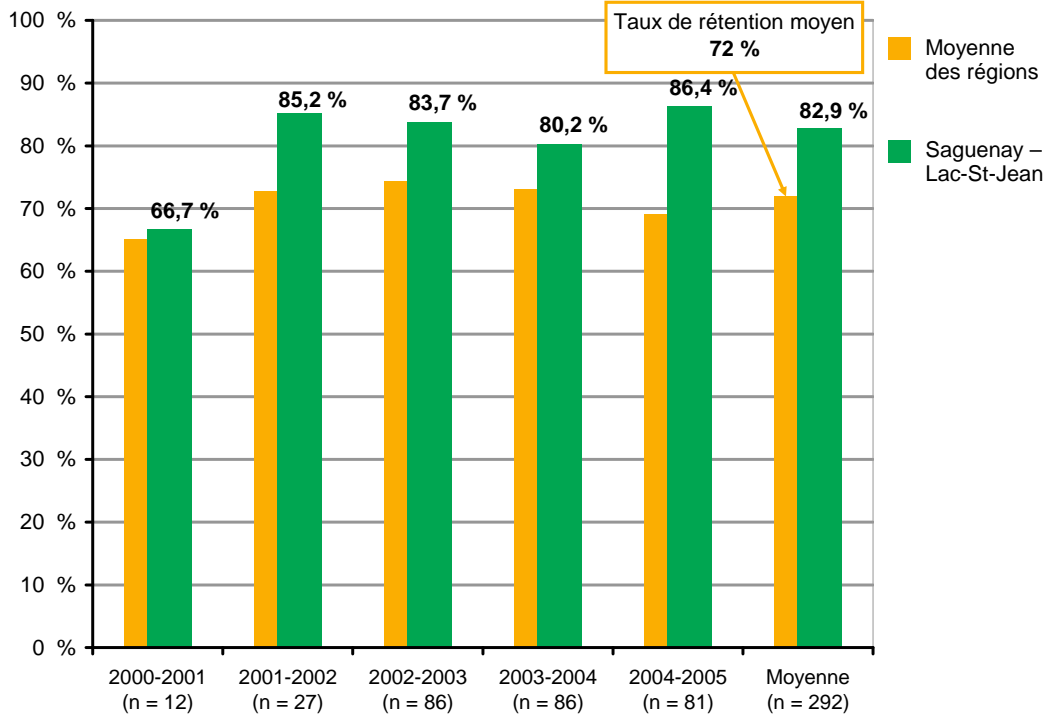


[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

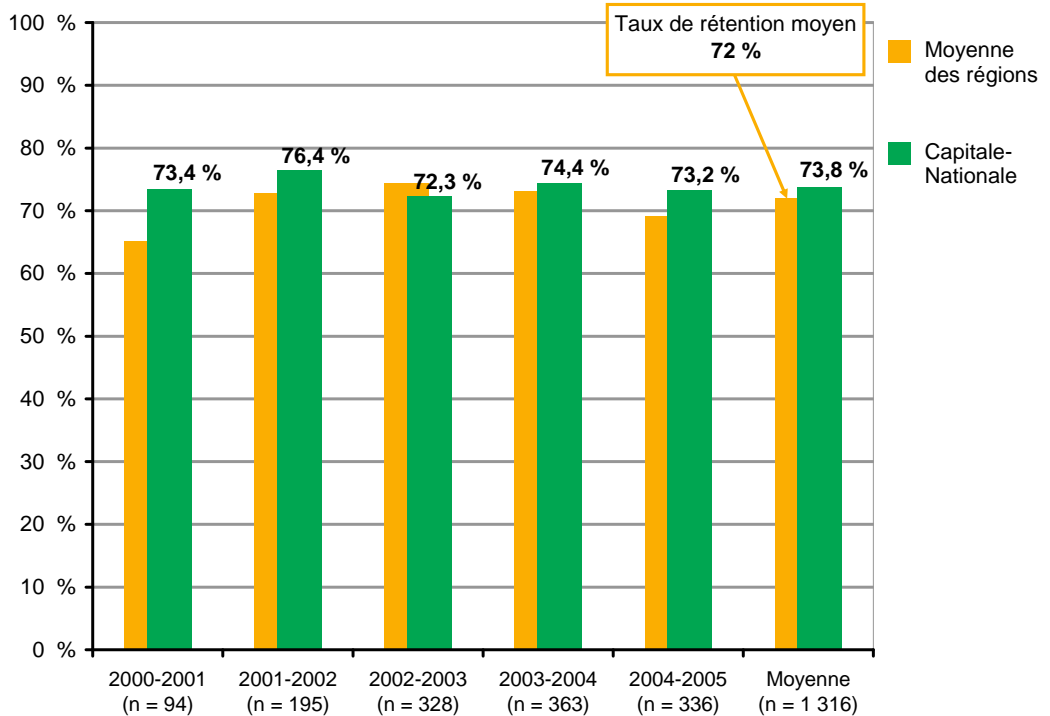
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

CAPITALE-NATIONALE



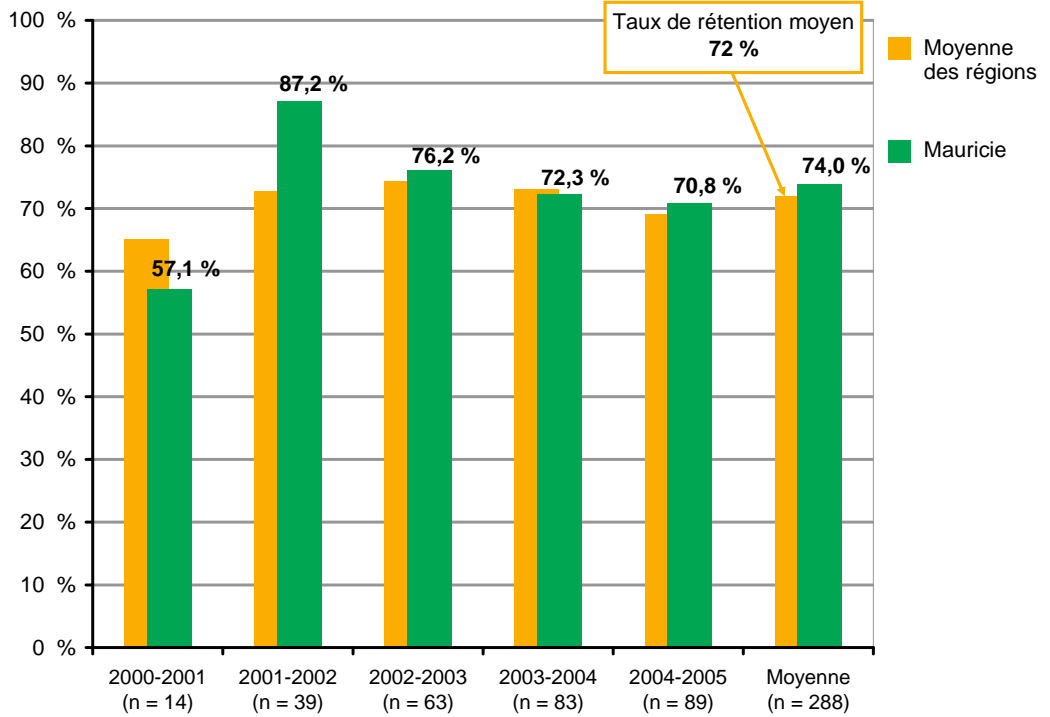
RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

Annexe 7

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

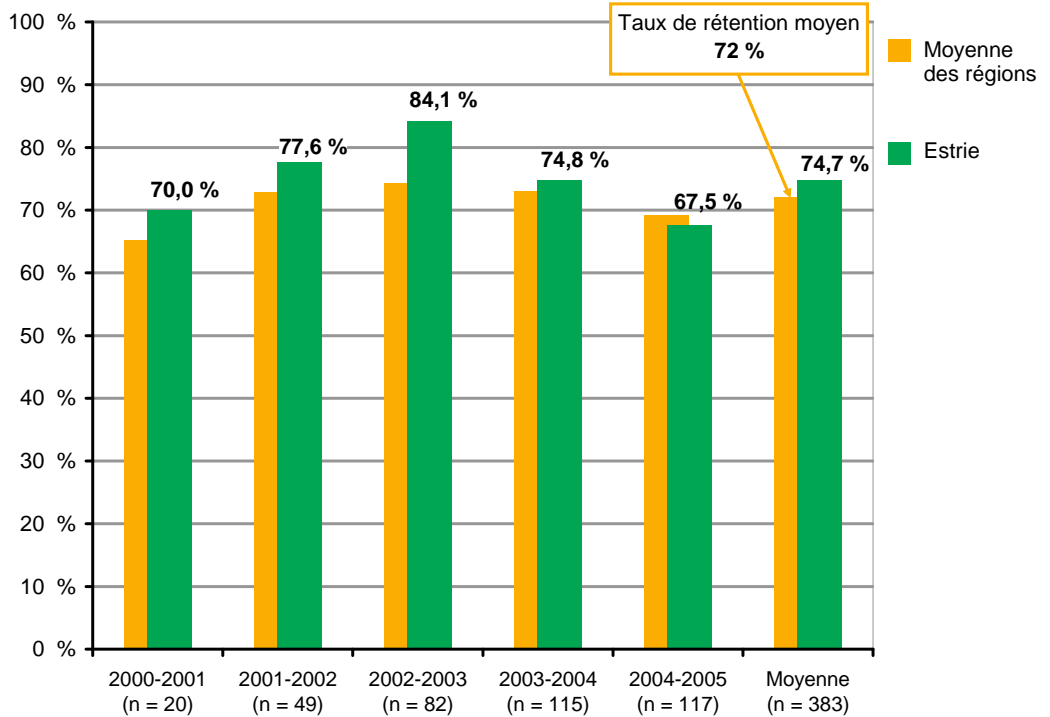
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

MAURICIE



RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

ESTRIE



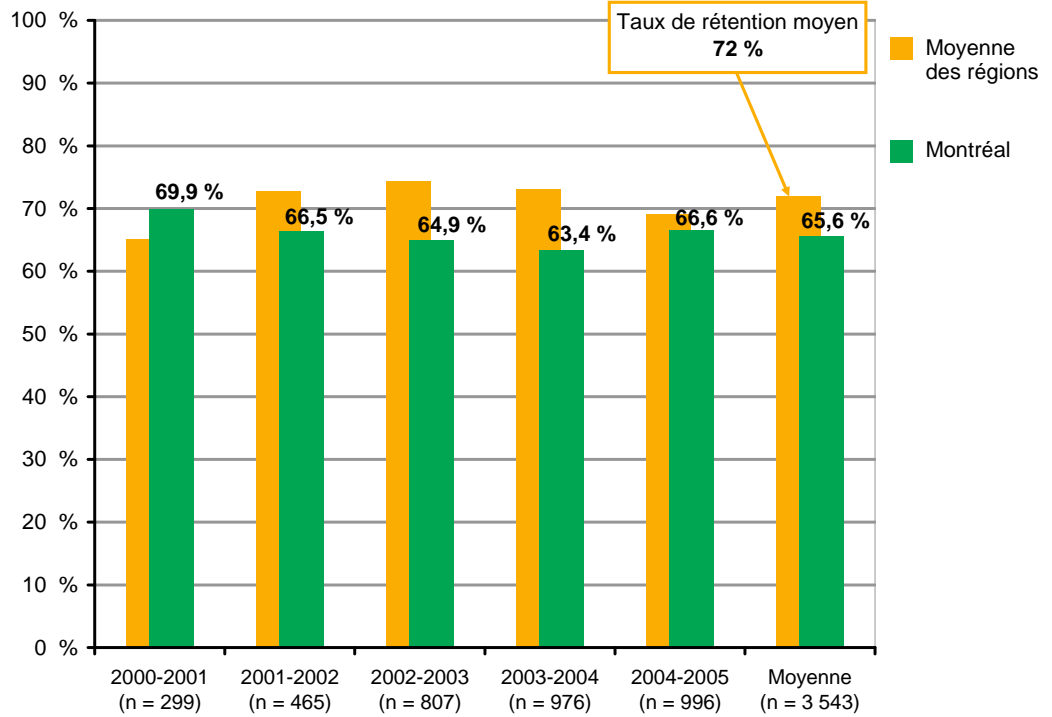
RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

Annexe 7

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

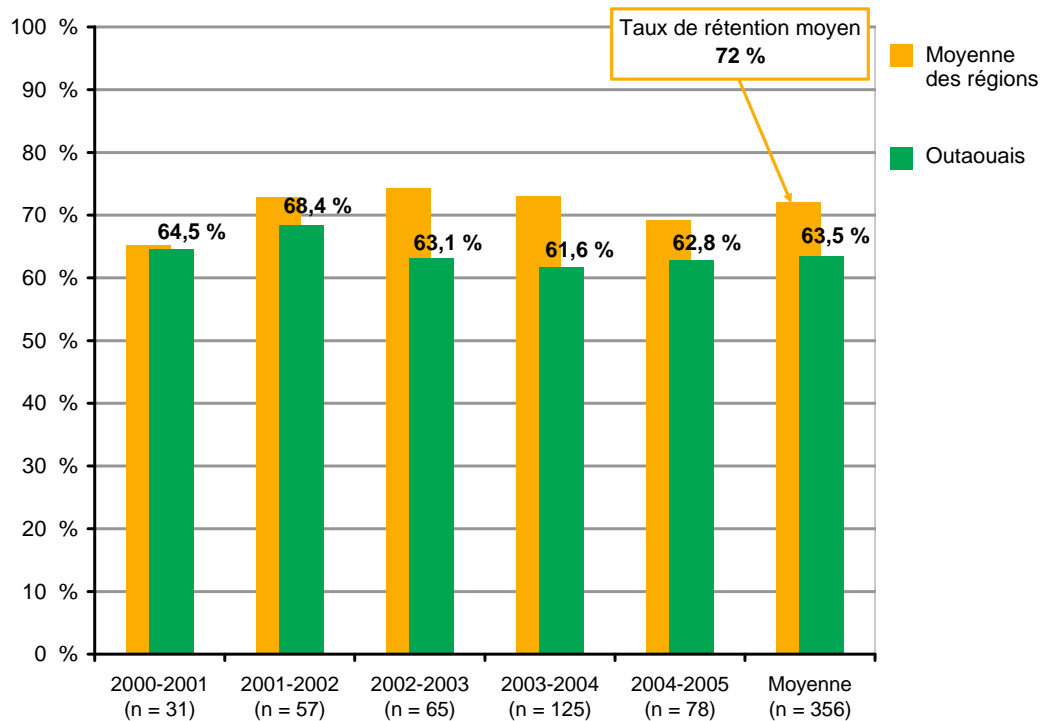
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

MONTRÉAL



RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

OUTAOUAIS



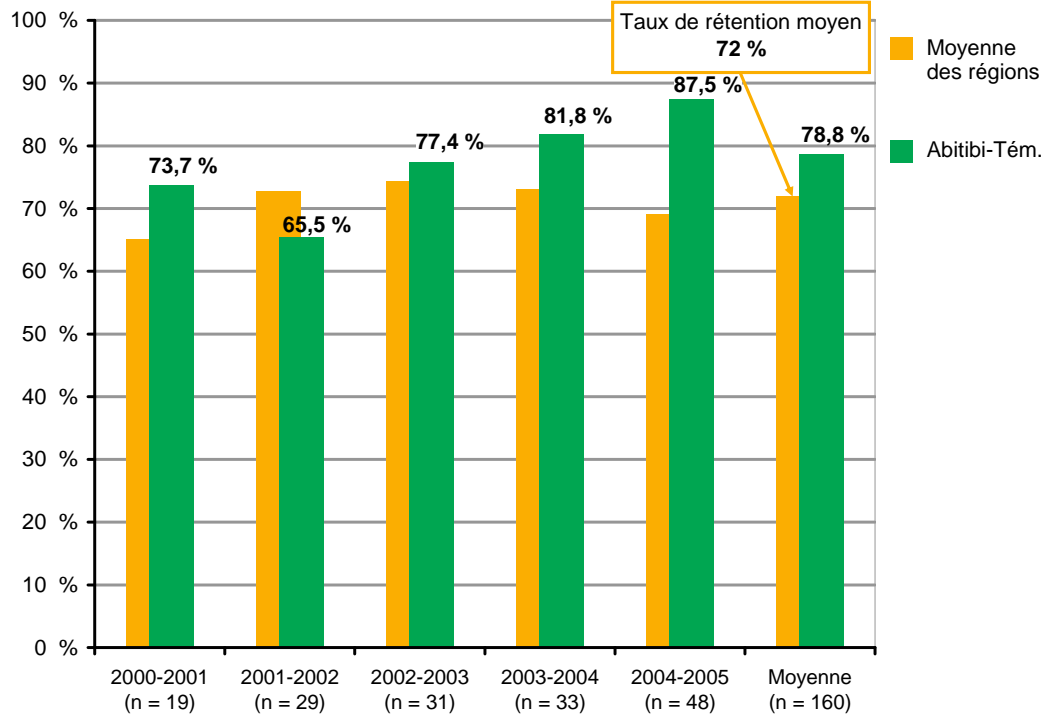
RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

Annexe 7

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

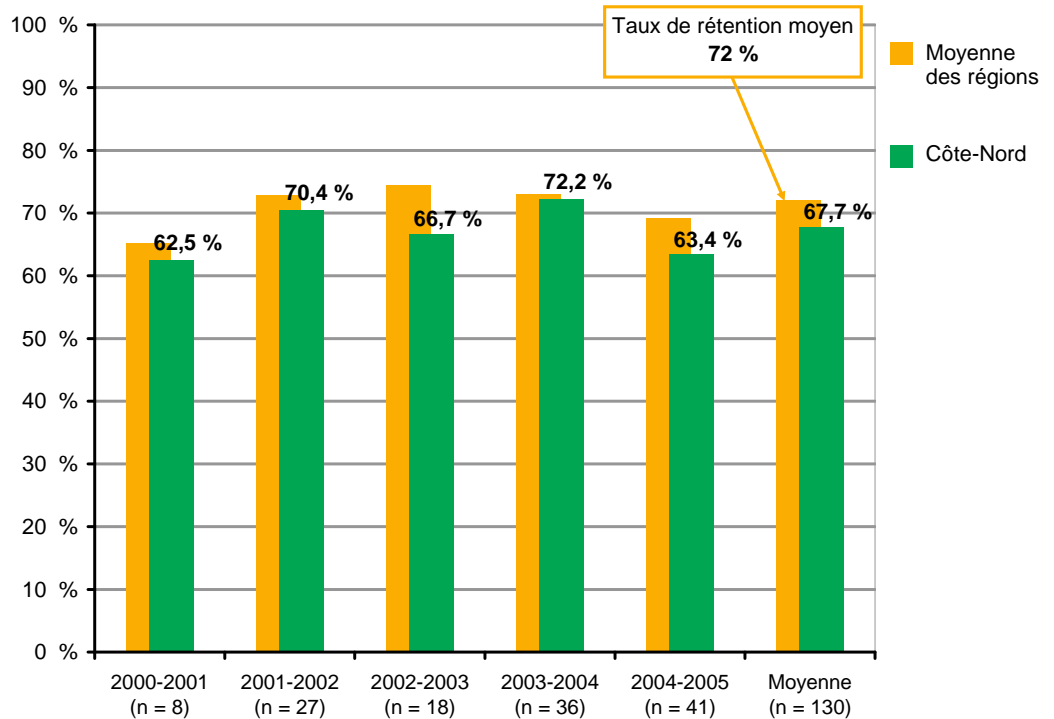
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CÔTE-NORD

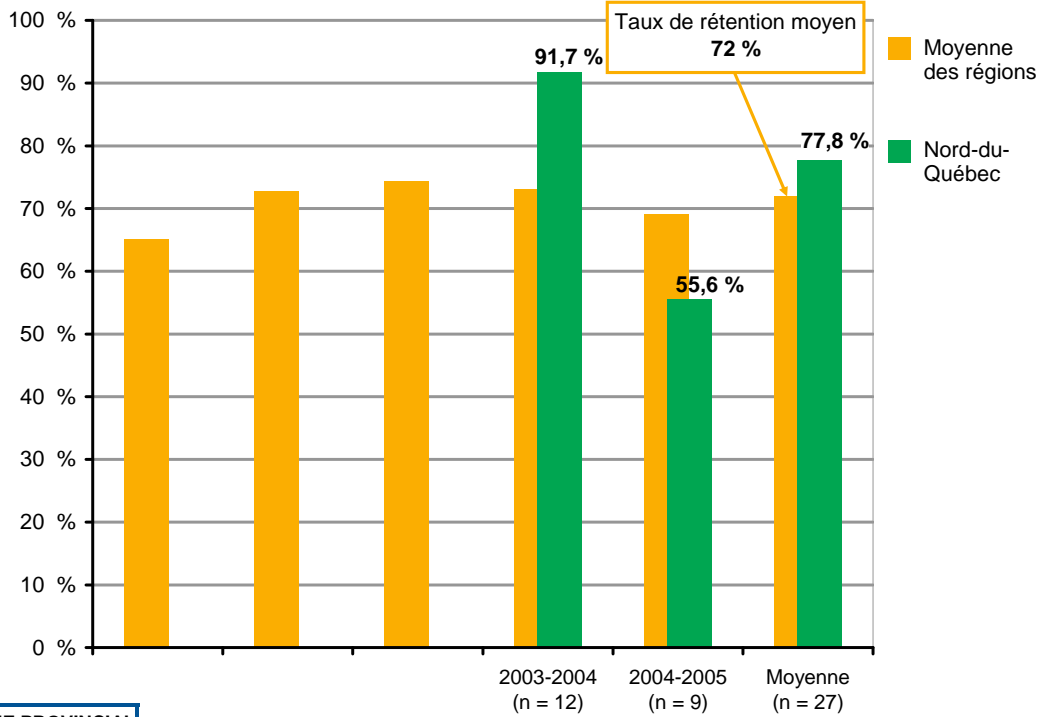


[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

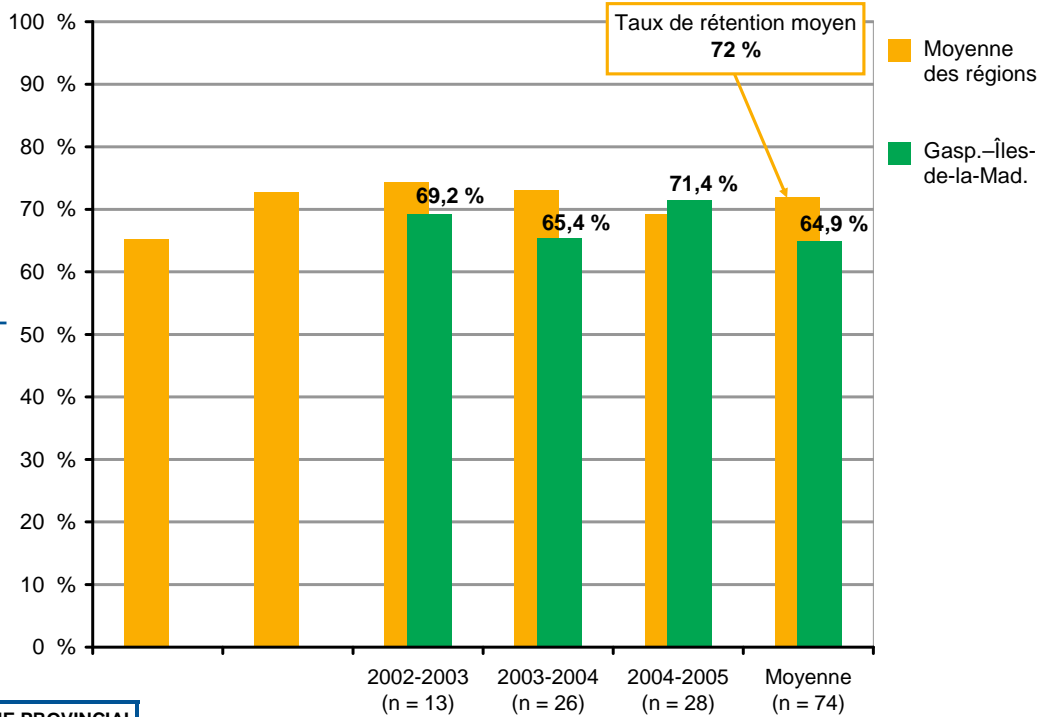
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

NORD-DU-QUÉBEC¹⁸



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE¹⁹



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

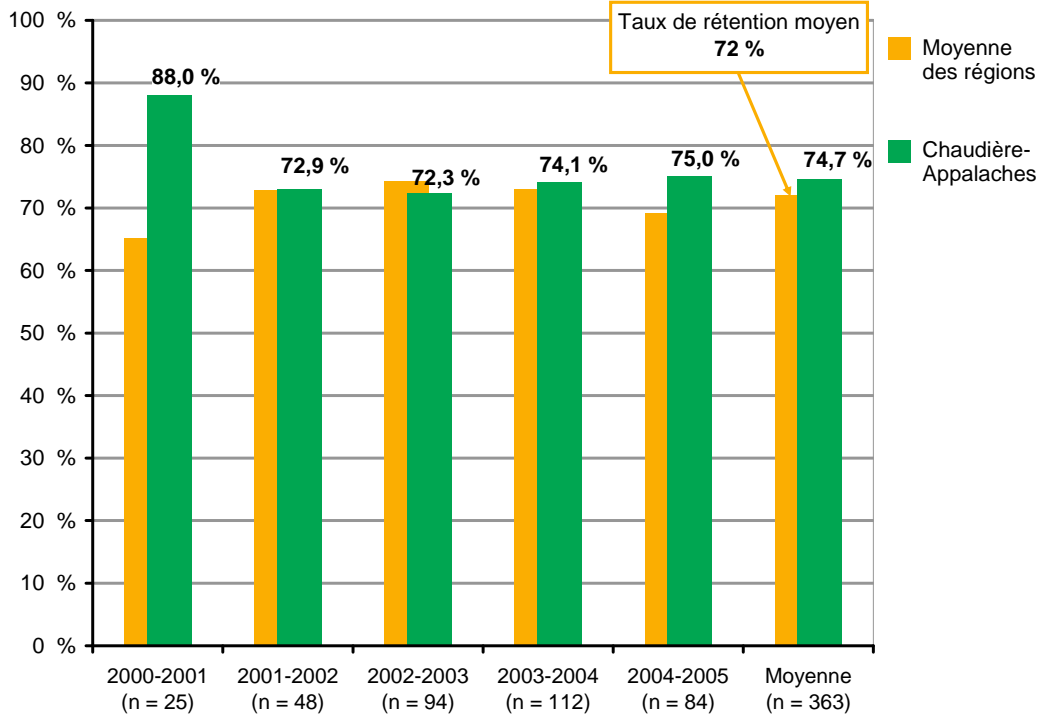
18 Le taux de rétention n'est pas indiqué lorsque le nombre d'infirmières de la relève pour l'année est inférieur à 5.

19 Voir note précédente.

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

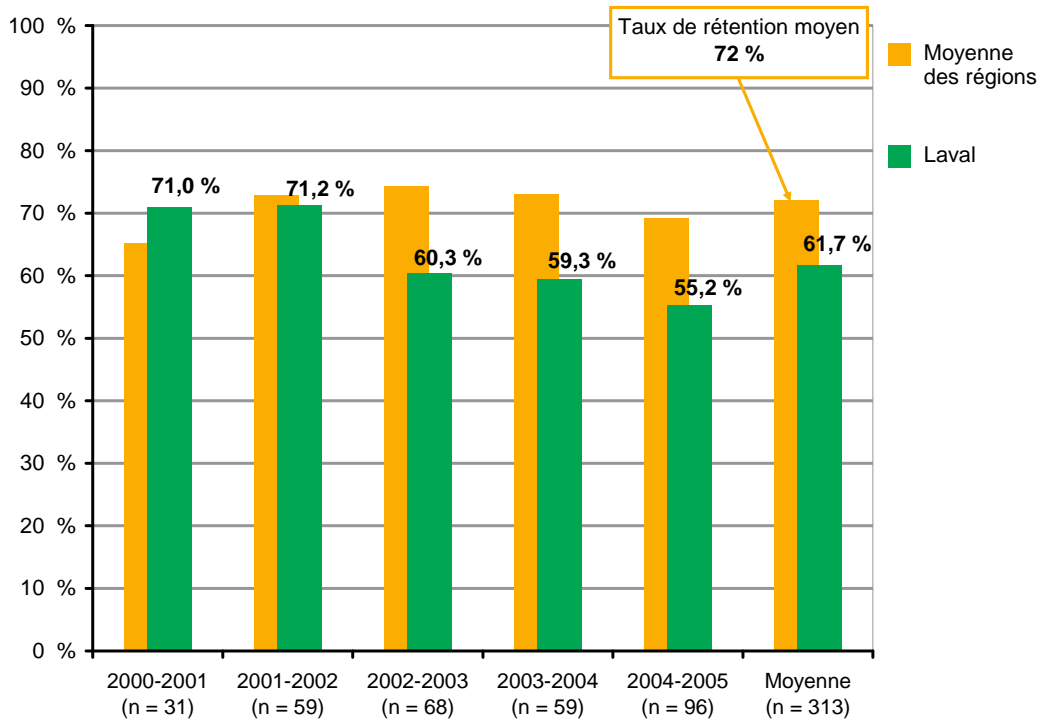
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

CHAUDIÈRE-APPALACHES



RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

LAVAL



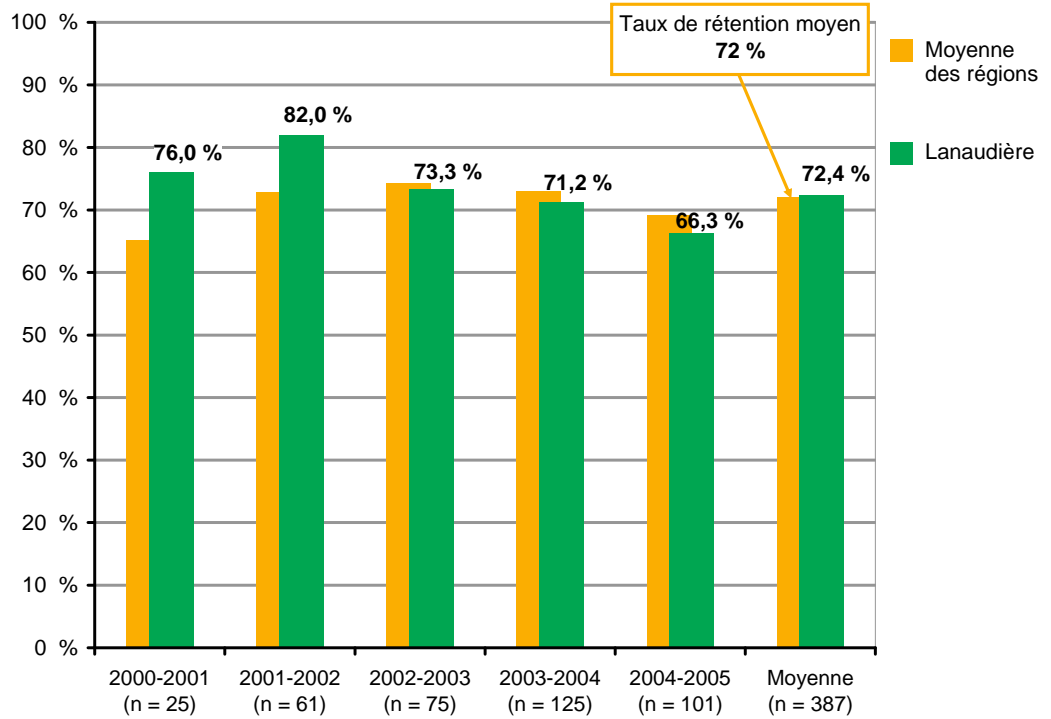
RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

Annexe 7

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

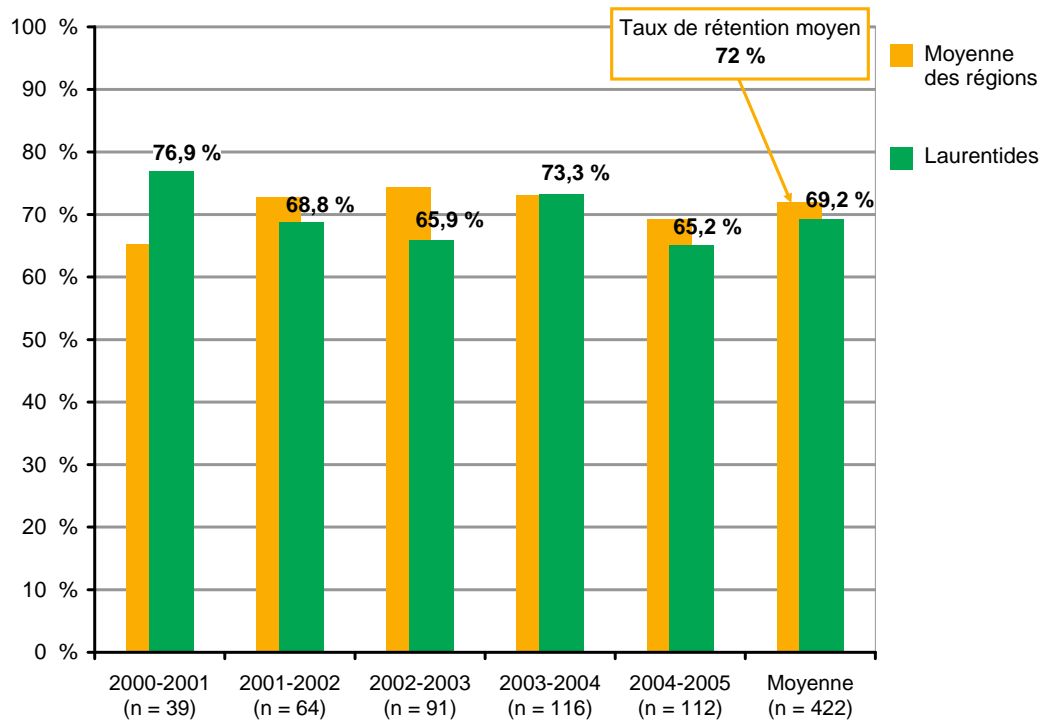
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

LANAUDIÈRE



RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

LAURENTIDES

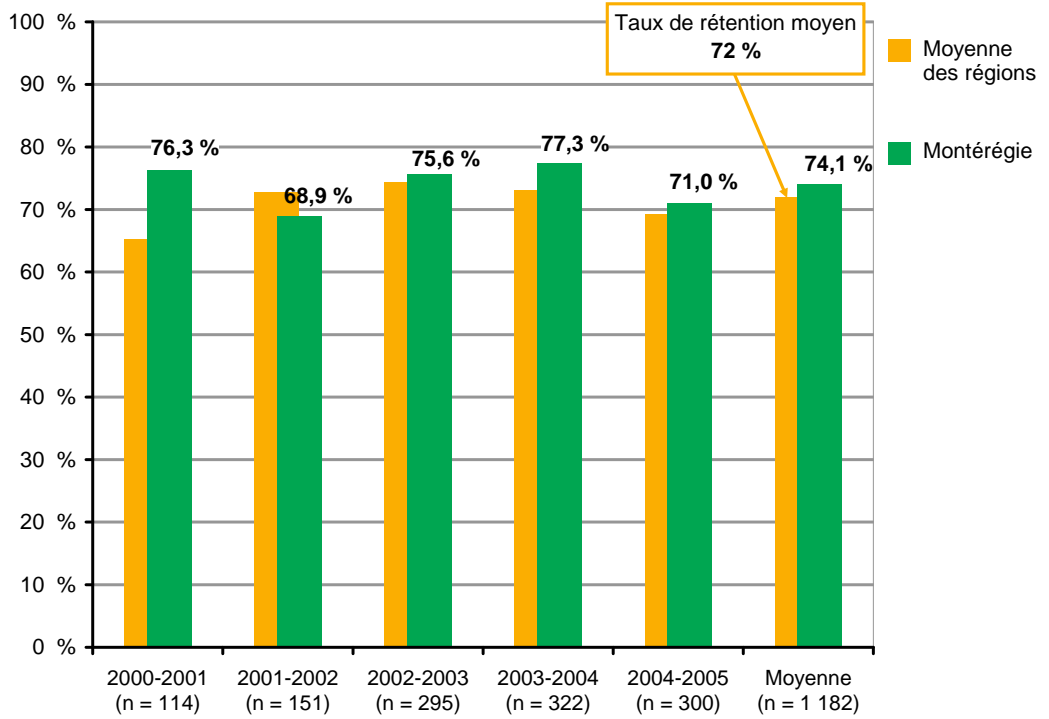


RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL

GRAPHIQUES RÉGIONAUX

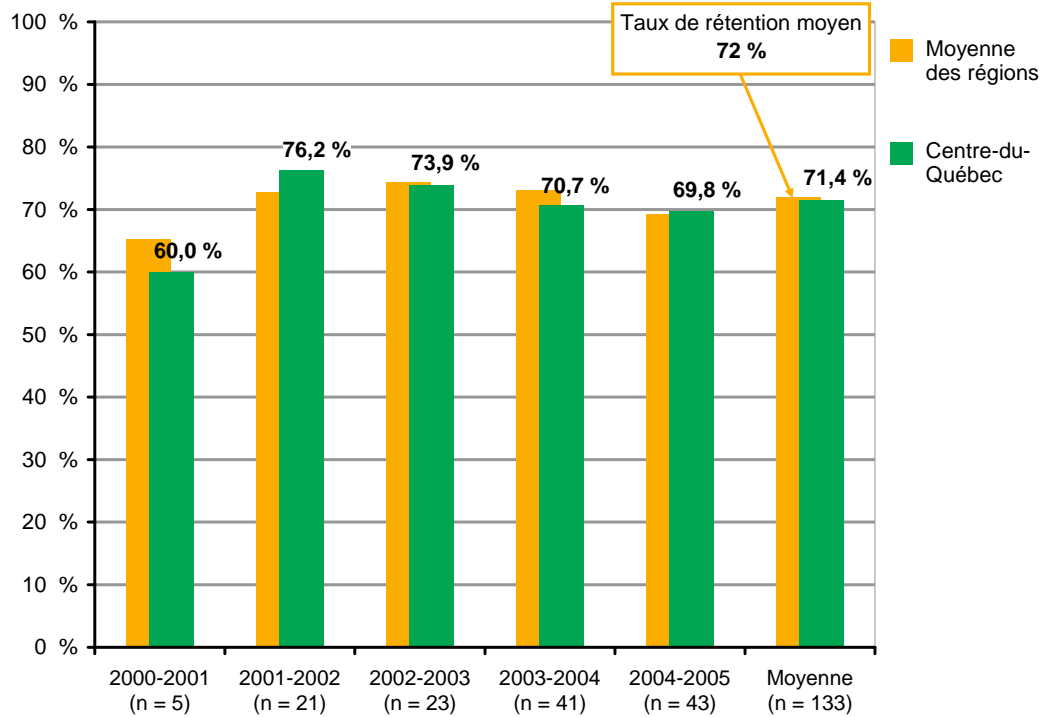
PROPORTION DES INFIRMIÈRES DE LA RELÈVE DE 2000-2001 À 2004-2005 EXERÇANT TOUJOURS DANS LA RÉGION D'INTÉGRATION APRÈS CINQ ANS

MONTÉRÉGIE



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

CENTRE-DU-QUÉBEC



[RETOUR AU GRAPHIQUE PROVINCIAL](#)

[RETOUR À LA TABLE DES MATIÈRES](#)

